







Le Plan d'Action pour le Développement Rural

-  **Introduction**
-  **Situation actuelle du
Développement Rural**
-  **Cadrage Général du
Développement Rural**
-  **Plan d'Action pour
le Développement Rural**
-  **Organisation
et fonctionnement du PADR**
-  **Annexes**

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana - Fahafahana - Fandrosoana

PRIMATURE

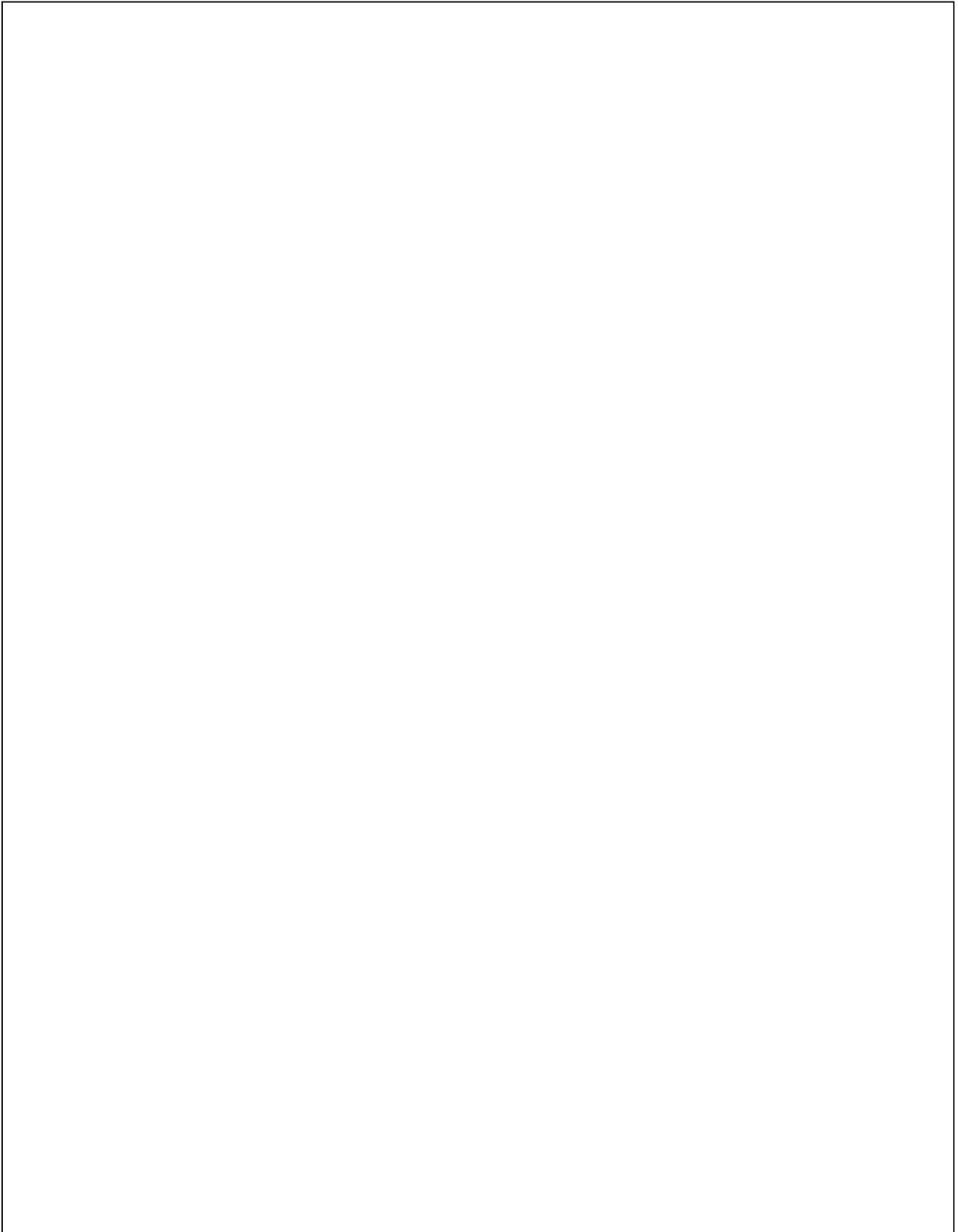
Plan
d'Action
pour le Développement
Rural
à Madagascar

(TOME 1)

Le présent document intitulé "Plan d'Action pour le Développement Rural à Madagascar" est constitué de deux (2) tomes :

- ☞ Tome 1 correspondant au document principal;
- ☞ Tome 2, comportant vingt (20) volumes correspondant chacun à un Programme Régional de Développement Rural

PREFACE



SOMMAIRE

TOME 1

Préface	-
Sommaire	i
Sigles et Acronymes	iv
Liste des Tableaux	vi
1. INTRODUCTION	1
2. SITUATION ACTUELLE DU DEVELOPPEMENT RURAL	7
2.1. Contexte Général	8
2.2. Opportunités et Contraintes du Développement Rural	9
2.2.1 Au niveau national	9
2.2.2 Au niveau Régional	13
2.3. La Couverture Actuelle des Interventions Pour le Développement Rural	20
3. CADRAGE GENERAL DU DEVELOPPEMENT RURAL	22
3.1. La Politique de Développement Rural	23
3.1.1 Le DSRP	23
3.1.2 La Lettre de Politique de Développement Rural (LPDR)	24
3.1.3 Les modes opératoires et suivis	25
3.2 Les politiques Sectorielles Actuelles	25
3.2.1 Politique agricole et alimentaire	26
3.2.2 Elevage	27
3.2.3 Pêche et ressources halieutiques	28
3.2.4 Eaux et Forêts	29
3.2.5 Environnement	29
3.2.6 Aménagement Territorial: régime foncier	30
3.2.7 Recherche pour le Développement Rural	30
3.2.8 Transport rural	31
3.2.9 Finances rurales	31
3.3 Cadrage régional du Développement Rural	32
3.3.1 Dimension décentralisation et déconcentration	32
3.3.2 Cadre réglementaire pour une fiscalité rurale	33
3.3.3 Disponibilité et accès aux informations et aux données statistiques	33
3.3.4 Désenclavement et sécurisation des zones à hautes potentialités économiques	33
3.3.5 Appui aux organisations paysannes	34
3.3.6 Renforcement des équipements socio-culturels collectifs	34
4. PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL	35
4.1 Les Réorientations proposées dans le PADR	36

4.1.1 Les objectifs et orientations du développement rural	36
4.1.2 Les réorientations et les axes stratégiques du développement rural	38
4.1.2.1 Première orientation: Assurer une bonne gestion du monde rural par la définition et la mise en œuvre des réformes institutionnelles et du cadre réglementaire	38
4.1.2.2 Deuxième orientation: Inciter l'émergence des acteurs économiques, partenaires du développement rural	39
4.1.2.3 Troisième orientation: Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources et des infrastructures	41
4.1.2.4 Quatrième orientation: Assurer une disponibilité alimentaire suffisante dans toutes les régions	43
4.1.2.5 Cinquième orientation: Développer des infrastructures sociales en vue d'améliorer l'accès aux services sociaux	44
4.2 Le Référentiel de Développement Rural	45
4.2.1 Présentation du référentiel actuel du PADR	46
4.2.2 Tableau de Synthèse du Référentiel PADR	66
4.3 Priorisation des Projets	68
5. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU PADR	69
5.1 Organisation et Mode de fonctionnement du Processus	70
5.1.1 Les structures impliquées dans le processus PADR	70
5.1.2 Rôles et responsabilités des structures	71
5.1.3 Fonctionnement du processus PADR	73
5.1.4 Description sommaire du circuit des informations	78
5.1.5 Les produits du PADR	79
5.2 Conditions de viabilité	79
5.2.1 Couverture nationale du PADR	79
5.2.2 recommandations sur la mobilisation des ressources	80
5.2.3 suivi / Evaluation	80
5.2.4 Publications périodiques du PADR	80
ANNEXES :	81
Annexe 1 : Décret n° 99-022 portant institutionnalisation du processus d'élaboration du PADR	82

TOME 2

- Vol. 1: Programme Régional de Développement Rural de la région de Vakinankaratra
- Vol. 2: Programme Régional de Développement Rural de la région de Toliara
- Vol. 3: Programme Régional de Développement Rural de la région de l'Itasy
- Vol. 4: Programme Régional de Développement Rural de la région de Marovoay
- Vol. 5: Programme Régional de Développement Rural de la région de Lac Alaotra
- Vol. 6: Programme Régional de Développement Rural de la région de Haute Matsiatra
- Vol. 7: Programme Régional de Développement Rural de la région de Toamasina
- Vol. 8: Programme Régional de Développement Rural de la région de Menabe
- Vol. 9: Programme Régional de Développement Rural de la région de Sofia
- Vol. 10: Programme Régional de Développement Rural de la région de Amoron'i Mania
- Vol. 11: Programme Régional de Développement Rural de la région de DIANA
- Vol. 12: Programme Régional de Développement Rural de la région de SAVA
- Vol. 13: Programme Régional de Développement Rural de la région de l'Imerina Central
- Vol. 14: Programme Régional de Développement Rural de la région de Mangoro
- Vol. 15: Programme Régional de Développement Rural de la région de Boeny
- Vol. 16: Programme Régional de Développement Rural de la région de Betsiboka
- Vol. 17: Programme Régional de Développement Rural de la région de Melaky
- Vol. 18: Programme Régional de Développement Rural de la région de Ihorombe
- Vol. 19: Programme Régional de Développement Rural de la région de Sud-Est
- Vol. 20: Programme Régional de Développement Rural de la région de Taolagnaro

SIGLES ET ACRONYMES

AUE	Associations des Usagers de l'Eau
BdF	Bailleurs de Fonds
CES	Conseil Economique et Social
CIOV	Comité Interministériel d'Orientation et de Validation
CMS	Centre Multiplicateur des Semences
CNATP	Comité National d'Appui Technique aux Provinces autonomes
CPR	Centre Pépinière Reproducteur
CT	Court Terme
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CTRSP	Comité Technique de Réforme du Secteur Public
DCPE	Document Cadre de Politique Economique
DRA	Diagnostic Régional d'Aménagement
DRS	Défense et Restauration des Sols
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EPP	Equipe Permanente de Pilotage
FOFIFA	Centre National de la Recherche Appliquée au Développement Rural
GELOSE	Gestion Locale Sécurisée
GTC	Groupe Thématique Central
GTDR	Groupe de Travail de Développement Rural Régional
LPDR	Lettre de Politique de Développement Rural
LT	Long Terme
MECIE	Mise En Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MEF	Ministère des Eaux et Forêts
MinAgri	Ministère de l'Agriculture
MINATV	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Ville
MinBudget	Ministère du Budget
MinEI	Ministère de l'Elevage
MinEnv	Ministère de l'Environnement
MinFin	Ministère des Finances
MPRH	Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques
MRS	Ministère de la Recherche Scientifique
MT	Moyen terme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP/OPA	Organisations Paysannes/Organisations des Producteurs Agricoles
P/P	Programmes/Projets

PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

PA	Provinces Autonomes
PADR	Plan d'Action pour le Développement Rural
PAE	Plan d'Action Environnemental
PASERP	Projet d'Action Sociale et économique pour la réinsertion Professionnelle
PCD	Plan Communal de Développement
PDP	Programme de Dépenses publiques
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissements Publics
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
PNRA	Projet national de Recherche Agricole
PNVA	Programme National de Vulgarisation Agricole
PPI	Projet Périmètres Irrigués
PRDR	Programme Régional de Développement Rural
PSE	Programme Sectoriel Elevage
PSP	Programme Sectoriel Pêche
PST	Programme Sectoriel Transport
PTMR	Programme Transport en Milieu Rural
SICIAV	Système d'Information et de Cartographie sur l'Insécurité Alimentaire et la Vulnérabilité
SMB	Secrétariat MultiBailleur
ST/GTDR	Secrétariat Technique du GTDR
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
ZODAFARB	Zones d'Action en Faveur de l'Arbre

LISTE DES TABLEAUX

Tableau des orientations, axes stratégiques et programmes du développement rural	67
Tableau n° 1: Relation entre les fonctions et les structures dans le processus PADR (niveau régional)	74
Tableau n° 2: Relation entre les fonctions et les structures dans le processus PADR (niveau national)	75
Tableau n° 3: Les fonctions relatives à la formulation du PADR	77

1. INTRODUCTION

La présentation du document intitulé « Contribution à la Stratégie de Développement Rural de Madagascar – Améliorer les conditions de vie en milieu rural » élaboré par la Banque Mondiale a été l'occasion de tenir un atelier de concertation le 30 septembre 1997 avec la participation de responsables de plusieurs départements ministériels, des personnes issues de la Société Civile (ONG, Associations, Entreprises privées), et plusieurs partenaires techniques et financiers. La principale conclusion de cet atelier a été de recommander l'élaboration d'un « Plan d'Action pour le Développement Rural » (PADR).

La politique générale du Gouvernement Malgache à laquelle le PADR doit se subordonner, est définie dans le Document cadre de Politique Economique (DCPE) jusqu'à 2000 puis dans le « Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté » (DSRP) à partir de 2001. En complément, les politiques des différents secteurs qui composent le développement rural sont définies et revues régulièrement par les Ministères concernés en référence au DSRP.

Le Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR) est un processus permettant l'élaboration d'un cadre de conception, de définition et d'orientation des stratégies et des programmes de développement rural à Madagascar. Le document issu de ce processus sera retenu comme PLAN D'ACTION NATIONAL servant de référentiel à tous les programmes et projets de développement rural.

Un « Plan d'Action », est un document qui détermine la façon dont on s'organise pour atteindre des objectifs définis par ailleurs dans une politique. En soi, un plan d'action ne définit ni les objectifs, ni le contenu de cette politique mais décrit la façon de s'organiser pour y arriver. Tous les programmes, projets et autres interventions qui doivent être mis en œuvre pour assurer le développement rural, ne figurent pas in



extenso dans le présent "Plan d'Action pour le Développement Rural" qui met l'accent sur les orientations et l'organisation requises pour que tous les acteurs qui doivent y participer, définissent les actions respectives dont ils seront responsables. Les projets et programmes découleront alors de ces actions.

Les grands objectifs auxquels cette nouvelle approche en matière de développement rural font référence visent à assurer la sécurité alimentaire, contribuer à l'amélioration de la croissance économique, réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie en milieu rural, promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, promouvoir la formation et l'information en vue d'améliorer la production en milieu rural. Ce qui implique une intégration des différents projets et programmes dont les objectifs s'inscrivent totalement ou partiellement dans la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et le développement rural ; et ce, dans l'optique de faire naître une synergie des actions qui sont, de ce fait, complémentaires.

Depuis plusieurs années, l'approche adoptée pour le développement rural à Madagascar s'est faite essentiellement au travers des programmes et projets conçus et menés par les Ministères centraux dans leurs domaines de responsabilité respectifs pour tout le pays. La faiblesse de la connaissance des réalités qui prévalent dans les régions et par conséquent, de la détermination de leurs besoins réels, l'insuffisance de l'intégration des opérateurs privés ou publics dans la mise en œuvre des programmes ou projets peuvent expliquer en partie le niveau des résultats obtenus.

Eu égard à ceci, le processus PADR se veut à la fois global et participatif : **Global** du fait de la prise en considération de tous les secteurs d'activités du monde rural (du social à l'économique) et **Participatif**, car il entend associer tous les intervenants du développement rural (l'Administration aux niveaux central et régional, les Collectivités

Territoriales Décentralisées, les populations concernées et leurs associations, le Secteur Privé, les Projets et les ONG). Les partenaires techniques et financiers y participent en émettant leurs avis et leurs observations, en assurant la cohérence entre le PADR et leurs propres stratégies d'intervention ainsi qu'en apportant leur appui technique et financier dans la mise en œuvre du PADR.

Les principes qui sous-tendent la démarche PADR sont donc :

- ☞ la recherche de décloisonnement des sous-secteurs du développement rural, et particulièrement de l'Administration ;
- ☞ l'adhésion de tous les acteurs du développement rural en particulier les Organisations de producteurs, le secteur Privé et la Société Civile ;
- ☞ la priorité accordée à l'expression des besoins émanant des régions et/ou sous-régions ;
- ☞ la volonté de faire évoluer le PIP dans le sens d'une meilleure répartition régionale ;
- ☞ la proposition de soutenir les budgets de fonctionnement d'une Administration recentrée sur ses fonctions régaliennes ;
- ☞ la mise en cohérence de toutes les interventions visant le développement du monde rural.

Le Gouvernement a concrétisé sa politique volontariste de s'approprier le processus par l'institutionnalisation de la démarche PADR par la promulgation du Décret n°99-022 du 20 janvier 1999.

Le Décret définit le cadre organisationnel du PADR qui se compose :

- du Comité Interministériel d'Orientation et de Validation (CIOV) composé des Ministres intervenant dans le développement rural (Agriculture, Elevage, Pêche et Ressources

Halieutiques, Eaux et Forêts, Environnement, Aménagement du Territoire et de la Ville, Recherche Scientifique, Economie et Finances) sous la présidence du Premier Ministre ;

- de l'Equipe Permanente de Pilotage (EPP) composée d'un représentant du Premier Ministre, des Secrétaires Généraux des Ministères suscités et de Hauts Responsables privés et publics choisis en raison de leur compétence particulière et désignés par Arrêté du Premier Ministre.
- des Groupes Thématiques Centraux (GTC) et des Groupes de Travail de Développement Rural Régional (GTDR).

Le CIOV a pour mission de valider le PADR proposé par l'EPP et d'en orienter les activités. Il constitue l'autorité suprême du PADR à laquelle l'EPP rend compte de ses activités.

L'EPP est particulièrement chargée¹ :

- 1) de recenser, diagnostiquer et examiner les politiques et programmes de développement sectoriel existants;
- 2) d'enregistrer et analyser les propositions émanant du Secteur Privé, des Organisations Non-Gouvernementales et des différents Groupements Associatifs Paysans ;
- 3) d'harmoniser les interventions des différents partenaires au développement régional ou national ;
- 4) d'appuyer l'intégration des projets d'investissements privés dans le contexte de la programmation du développement rural ;
- 5) d'initier et animer la programmation participative pour le développement rural.

L'EPP est assistée d'un Secrétariat Permanent (SP) composé de certains membres de l'EPP désignés par procédure interne. Le Président de l'EPP est nommé par Arrêté du Premier Ministre ; il préside également le SP.

Les GTC regroupent des personnes ressources appelées au cours d'ateliers de travail, à analyser et réfléchir sur des thèmes d'intérêt général et transversal tels que Intensification Agricole, Appui à la Professionnalisation Agricole, Sécurisation Foncière, Décentralisation / Réformes Institutionnelles, Transport Rural, Irrigation, Fiscalité Rurale, Mécanisation Agricole, Sécurité en milieu rural, ainsi que des thèmes spécifiques identifiés lors des ateliers des GTDR. Les résultats de leurs travaux font partie intégrante du PADR.

Les GTDR ont été mis en place dans les vingt (20) régions agro-écologiques de Madagascar. Ils sont composés des collèges des Services Techniques Déconcentrés/Décentralisés, des Autorités Locales et Elus, des Opérateurs Economiques, des Organisations Paysannes et Organisations Professionnelles Agricoles, des ONG /Projets /Programmes. Ils sont chargés du diagnostic de la situation régionale du développement rural afin d'en actualiser les orientations à suivre, les mesures à prendre et les actions prioritaires à mener répondant aux besoins de leur région. Les résultats des travaux des GTDR sous forme de référentiel régional et de programme régional du développement rural permettent entre autres la régionalisation du PIP. Ils collaborent avec les Commissaires Généraux chargés du développement rural et les autorités régionales.

Le présent document constitue la version actualisée du Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR), prenant en compte les trois considérations majeures suivantes:

¹ Article 6 du décret cité supra

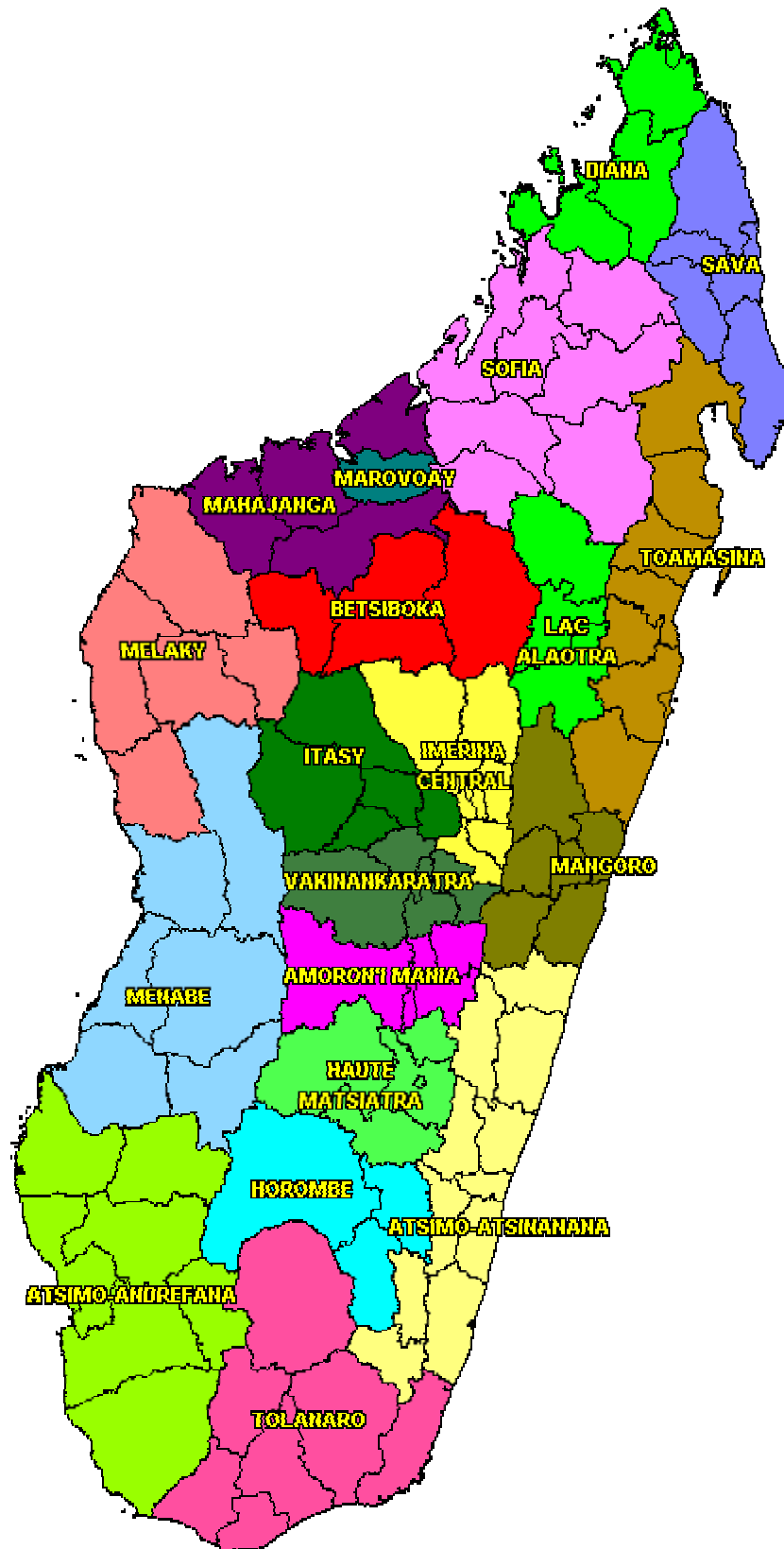
- ☞ un processus de déconcentration et de décentralisation de la gestion des activités pour une participation effective de la base aux actions de développement et une utilisation efficiente et rationnelle des ressources;
- ☞ un environnement institutionnel favorable à la promotion des investissements privés ;
- ☞ un modèle de système d'allocation de ressources rationalisé, tourné vers le développement rural, tant en matière d'infrastructures que de renforcement des structures régionales et des acteurs du monde rural.

Le processus PADR permettra de compléter et d'enrichir le Plan d'Action dans le cadre des travaux de ses différentes structures (EPP, GTC, GTDR).

En cohérence avec les axes stratégiques du DSRP, le PADR cherche à cadrer, prioriser et coordonner les interventions et opérations de développement rural.



Carte n°: 1: Les 20 Groupes de Travail de Développement Rural (GTDR)



2. SITUATION ACTUELLE DU DEVELOPPEMENT RURAL

2.1 CONTEXTE GENERAL

Le contexte actuel caractérisant les niveaux du développement économique en général et du développement rural en particulier, ne peut être appréhendé correctement sans un bref recours à l'historique.

Les caractéristiques des orientations de la politique du développement issues des modèles de gestion économiques et socio-politiques successifs, tenant compte à divers degrés des opportunités et contraintes des périodes, comportent les éléments fondamentaux suivants :

- l'interventionnisme de l'Etat à certaines périodes ;
- l'engagement vers les années 70-80 vis-à-vis des préoccupations mondiales, devenues rapidement nationales, du problème énergétique ; et
- plus récemment, le choix dicté par le problème national, voire planétaire de la dégradation de l'environnement et du patrimoine naturel, donc de l'appareil de production. Cette dernière vision influence fortement la structure actuelle des allocations de fonds publics, dans un contexte de ressources unanimement reconnues rares;
- actuellement, suite à un constat unanime sur la situation qui prévaut, les voix s'unissent pour une lutte soutenue contre la pauvreté.



Une continuité certaine a été observée tout au long de ces inflexions majeures puisque les efforts d'élaboration de stratégies et de politique de développement ont été poursuivis: les documents existent, les opérations réalisées sont nombreuses et diversifiées et les plates-formes de coopération/concertation multiples.

La décision d'appliquer des mesures d'ajustement structurel remonte à près d'une décennie mais la mise en œuvre a souffert des bouleversements qui ont suivi les événements de 1991. Le PIB par habitant a

atteint son niveau le plus bas en 1996 avec 198 dollars. Pour la période 1991-1996, le taux de croissance économique n'est que de 0,1% et le taux de croissance du PIB/habitant de -2,7%. Depuis 1997, les performances économiques du pays se sont améliorées mais elles restent encore insuffisantes pour pouvoir juguler la pauvreté qui sévit surtout en milieu rural.

Les indicateurs suivants extraits du DSRP (octobre 2001) méritent d'être soulignés:

- pour la période 1997-2000, le taux de croissance économique est de 4,3% et le taux de croissance du PIB/habitant de 1,5% ;
- les recettes fiscales ont atteint 10,3% du PIB au cours de la même période alors qu'elles n'étaient de 8% pour la période 1991-1996 ;
- en 2000 le service de la dette extérieure représente 11% des exportations et 3,3% du PIB contre 41,1% et 8,4 % en 1996 ;
- en 1999, 71,3% des Malgaches vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette proportion est de 76,7% pour le milieu rural alors qu'elle n'est de 52,1% pour le milieu urbain ;
- les provinces de Fianarantsoa et de Mahajanga sont les plus pauvres avec respectivement des taux de pauvreté de 81,1% et 76,0% en 1999.

Le développement rural dont dépend les moyens d'existence de plus de 80% de la population et la subsistance des zones urbaines en expansion continue, constitue un important défi et requiert un effort considérable.

2.2 OPPORTUNITES ET CONTRAINTES DU DEVELOPPEMENT RURAL

Les opportunités comme les contraintes ont été traitées en détail par les réflexions aux niveaux central et régional. Les actions proposées serviront à lever les contraintes identifiées en essayant d'exploiter au mieux les opportunités régionales et locales actuelles.

2.2.1 Au niveau national

Les opportunités et les contraintes nationales en matière de développement rural sont synthétisées dans les tableaux qui suivent. Elles ont été regroupées en trois grandes catégories:

- les institutions et/ou la réglementation ;
- le renforcement et/ou l'émergence d'acteurs partenaires du développement rural, et enfin ;
- le système de production et son environnement.



2.2.1.1. INSTITUTIONS / RÉGLEMENTATION

OPPORTUNITÉS

- Existence au niveau central d'un début de consensus sur l'ensemble des mesures de restructuration à mettre en oeuvre matérialisé par les efforts internes des Ministères : MinEI, MinAgri, MTP... et par une approche nationale par le CTRSP
- Existence d'actions réussies (MRS/FOFIFA) en matière de rationalisation d'effectifs et de régionalisation de la gestion des activités de recherche
- Existence d'actions volontaristes de désengagement de l'Etat (privatisation de la profession vétérinaire)
- Existence de système et de fonds de réinsertion (PASERP)
- Volonté nette tournée vers la déconcentration MinEI, MinAgri... (Directions Régionales, Coordinations régionales, Déconcentration des ressources...)
- Expression de volonté nette émanant des structures pour la déconcentration, décentralisation et l'autonomisation des provinces (Institutions centrales, Direction Générale de la Décentralisation, CNATP, CTRSP et régionales GTDR, CTD, élus...)
- Existence de cadre stratégique pour l'intégration de la dimension GENRE dans tous les programmes et projets de développement
- Décret N°99 954 du 15 Décembre 1999 relatif à la mise en comptabilité des investissements avec l'environnement (MECIE)
- Existence de différentes politiques sectorielles
- GELOSE
- Document d'orientation du développement durable des zones côtières
- Existence d'efforts tangibles pour l'actualisation et l'adéquation du cadre juridique et réglementaire : secteur élevage, coopératives...
- Existence de lois régissant les ONG's, les semences, la vie des animaux,...

CONTRAINTES

- Lacune en matière de système d'information, d'éducation et de communication pour le développement rural
- Faible internalisation des orientations et des mesures de restructuration par les agents des services publics centraux et déconcentrés : nouveaux rôles de l'Etat, du Secteur privé...
- Hésitation des agents des services publics du fait d'une insuffisance de vulgarisation du sens et des implications des réformes
- Lenteur des actions par rapport à la politique volontariste prônée dans la conduite des réformes institutionnelles devant permettre la création d'un climat favorable au développement des initiatives privées
- Faible capacité institutionnelle et organisationnelle des services publics (et des CTD) pour assumer les fonctions pérennes de l'Etat
 - * pléthore de personnel non qualifié ;
 - * manque de ressources compétentes ;
 - * faible dotation des services de l'Etat en ressources matérielles et budgétaires par rapport aux importantes allocations aux programmes et aux projets qui sont limités dans le temps ;
 - * gel des effectifs ;
 - * distorsion entre les missions de l'Etat et la qualité de ses infrastructures de service public
- Coûts très importants d'assainissement des effectifs des Administrations publiques
- Risques de crise sociale réels : plan social, réinsertion, redéploiement géographique
- Difficulté pour l'Etat à fournir les moyens de contrepartie des projets
- Fonds d'investissement public non encore répartis selon les orientations réelles d'une politique et d'un plan concertés de développement
- Politique de recherche/vulgarisation insuffisamment appuyée et nécessitant une meilleure coordination
- Insuffisance de la coordination des actions de développement rural et de sécurité alimentaire
- Importants efforts à fournir dans tous les secteurs pour les textes et la réglementation qui sont, dans certains cas, obsolètes, dans d'autres, inadaptés avec les réalités ou les nouvelles orientations ou encore non assortis des textes d'application idoines
- Non-respect et non-application des textes en vigueur sous-tendant la mise en valeur agricole, voire le développement rural en général

2.2.1.2. LE RENFORCEMENT ET / OU L'EMERGENCE DES ACTEURS PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT RURAL

OPPORTUNITÉS

- Ressources humaines globales suffisantes pour assumer le développement rural : estimation d'un effectif d'au moins 150.000 jeunes à intégrer le secteur rural d'ici 2010
- Existence de ressources qualifiées et diplômées au chômage
- Une grande partie des ressources expérimentées issues des redéploiements des services publics constitue un important potentiel, entre autres, pour la fonction «production-commercialisation» du secteur : exploitants ruraux, associations, organisations, coopératives...
- Existence d'importants actifs publics de type «commercial» transférables et exploitables (Sociétés d'Etat, CMS, CPR, Stations piscicoles...) à partir de processus contractuels à définir
- Existence d'initiatives concrètes pour le crédit rural et le financement en général : projets de terrain pour les mutuels, micro-crédits... , initiative nationale Micro-finances, textes sur les Institutions Financières Mutualistes...
- Foisonnement des intervenants et des interventions pour la structuration du monde rural et l'émergence d'acteurs économiques dotés des capacités institutionnelles requises par la gestion des actions de développement : partenaires techniques et financiers, ONG, projets publics, opérateurs privés...
- Signaux favorables des marchés et de la demande
 - * émergence de produits non-conventionnels
 - * beaucoup de produits compétitifs au niveau du producteur
 - * marchés Océan Indien et Régions captables

CONTRAINTES

- Peu d'acteurs de développement rural au sens économique du terme :
 - * paysans en grande partie analphabètes, paupérisés, tiraillés par les traditions, la modernisation et la dépendance vis à vis des organismes d'appui
 - * organisations paysannes et associations : insuffisantes, embryonnaires et peu dynamiques
 - * opérateurs privés : en nombre très limité et souvent en situation de monopole pour la production, la fourniture d'intrants et la collecte des produits
 - * jeunes et nouveaux venus : pas d'environnement permissif pour les insérer sans expérience dans le contexte opérationnel
 - * transfert encore très partiel et faible coordination des responsabilités dans le cadre du désengagement de l'Etat et de la privatisation
 - * insuffisance de la promotion ou de l'implantation des acteurs de la transformation des produits de l'agriculture aux environs sites de production
- Pas de politique globale de formation pour le secteur rural dans le sens d'un plan directeur de développement des ressources humaines
- Manque d'évaluation rationnelle des transferts de responsabilité aux acteurs non-étatiques et aux collectivités publiques (ressources et capacités des organisations, des CTD...)
- Absence ou insuffisance de dialogue synergique entre les OP/OPA et opérateurs économiques
- Difficultés pour améliorer la qualité des services et des appuis de proximité: informations technico-économiques, vulgarisation des résultats de recherche, problèmes fonciers limitants, sécurité des biens et des personnes, accès aux marchés, infrastructures de production, crédit rural...
- Politique de crédit rural insuffisamment appuyée pour être efficace
- Pas encore de politique de financement ad hoc du monde rural, ni de fiscalité adaptée aux opportunités du développement rural
- Chambres de Commerce et d'Agriculture encore manquant de dynamisme
- Faiblesse de coordination des diverses interventions de structuration et souvent saupoudrage sans réel ciblage de pôles économiques de développement
- Insuffisance d'information du secteur privé sur les potentialités réelles du développement rural pour favoriser l'émergence des initiatives en la matière
- Statistiques agricoles encore peu fiables et difficilement accessibles.

2.2.1.3. RESSOURCES, PRODUCTION, PRODUCTIVITÉ, FACTEURS ET ENVIRONNEMENT TECHNICO-ÉCONOMIQUE DIRECT

OPPORTUNITÉS

- Surfaces cultivables largement extensibles et parcours important pour l'élevage
- Coûts relativement bas du facteur humain, générant une compétitivité de beaucoup de produits
- Diversités agro-écologiques régionales exceptionnelles : cultures variées conventionnelles comme non-conventionnelles, élevage riche en possibilités, ressources halieutiques importantes (les produits ciblés par les régions sont très variés et très nombreux)
- Demandes intérieures et extérieures importantes pour une réponse rapide et appropriée de l'offre en produits agricoles, d'élevage, forestiers et halieutiques
- Potentialités importantes en ressources des côtes, lacs et forêts
- Existence de résultats de recherche capitalisables pour l'accroissement de la production malgré une faible dissémination : semences, races, techniques culturelles, petits matériels et équipements...
- Acquis en matière d'irrigation : réseaux ayant bénéficié d'importants efforts de réhabilitation et restant extensibles
- Acquis en immobilisations, équipements et formation importants à l'issue des programmes/projets antérieurs (PSE, PNVA, PNRA, PPI...) et d'autres projets des bailleurs multilatéraux et bilatéraux
- Nouvelle politique forestière et transfert de gestion des ressources naturelles

CONTRAINTES

- Contraintes naturelles : reliefs accidentés fréquents, cataclysmes (cyclones, sécheresse, criquets et autres ravageurs)
- Baisse de la fertilité des sols (climat, techniques inadaptées, érosion...)
- Politique de fertilisation, de semences et d'amélioration génétique peu appuyée pour permettre l'augmentation rapide de la production
- Situation de dégradation de l'environnement inquiétante pour le développement rural
- Surexploitation et exploitation irrationnelle des ressources et facteurs naturels de production pouvant entraîner un risque d'écrémage des ressources forestières et halieutiques
- Cycle d'obstacles de type «mauvaise infrastructure - enclavement -difficultés d'accès aux marchés, aux intrants et services»
- Cycle d'obstacles de type «non disponibilité des produits - mauvaise organisation du marché des intrants agropharmaceutiques et vétérinaires-coûts exorbitants-falsification-absence de services de proximité – absence de contrôle»
- Faible organisation de la commercialisation des produits et des filières
- Système tarifaire et fiscal souvent inadéquat pour la gestion du développement rural
- Difficultés dans la maîtrise de la santé animale et végétale : faiblesse de capacité des structures publiques pour jouer leur rôle et secteur privé embryonnaire
- insuffisance de la couverture spatiale et en moyens humains du système actuel de vulgarisation qui n'arrive pas toujours à satisfaire les besoins ressentis par les régions
- Embargo sur les produits : résultat de l'inefficacité globale du système
- Faible capitalisation des acquis de la recherche
- Internalisation insuffisante des acquis issus des programmes/projets de développement
- Persistance des difficultés de l'accès aux crédits malgré les efforts déjà fournis
- Insécurité rurale, phénomènes de vol...

2.2.2 AU NIVEAU REGIONAL

L'approche produit adoptée pour identifier les spécificités régionales en matière de contraintes et d'opportunités est justifiée par la nécessité de disposer d'un système fiable de priorisation des actions de développement régional.

Pour asseoir les priorités, la programmation du développement rural est basée sur la levée des contraintes, obstacles et dysfonctionnements de diverses natures constatés et l'élaboration du PADR n'échappe pas à cette règle.

La priorité au niveau des régions est attribuée à la résolution des contraintes les plus graves selon l'appréhension des membres du Conseil communal ou du GTDR, c'est-à-dire aux actions les plus sollicitées par le développement rural. Les contraintes identifiées se rapportant aux produits et activités jugés porteurs de développement ainsi que les opportunités sont présentées dans les planches suivantes:





OPPORTUNITES ET CONTRAINTES PAR REGION

GTDR de la PROVINCE d'ANTANANARIVO



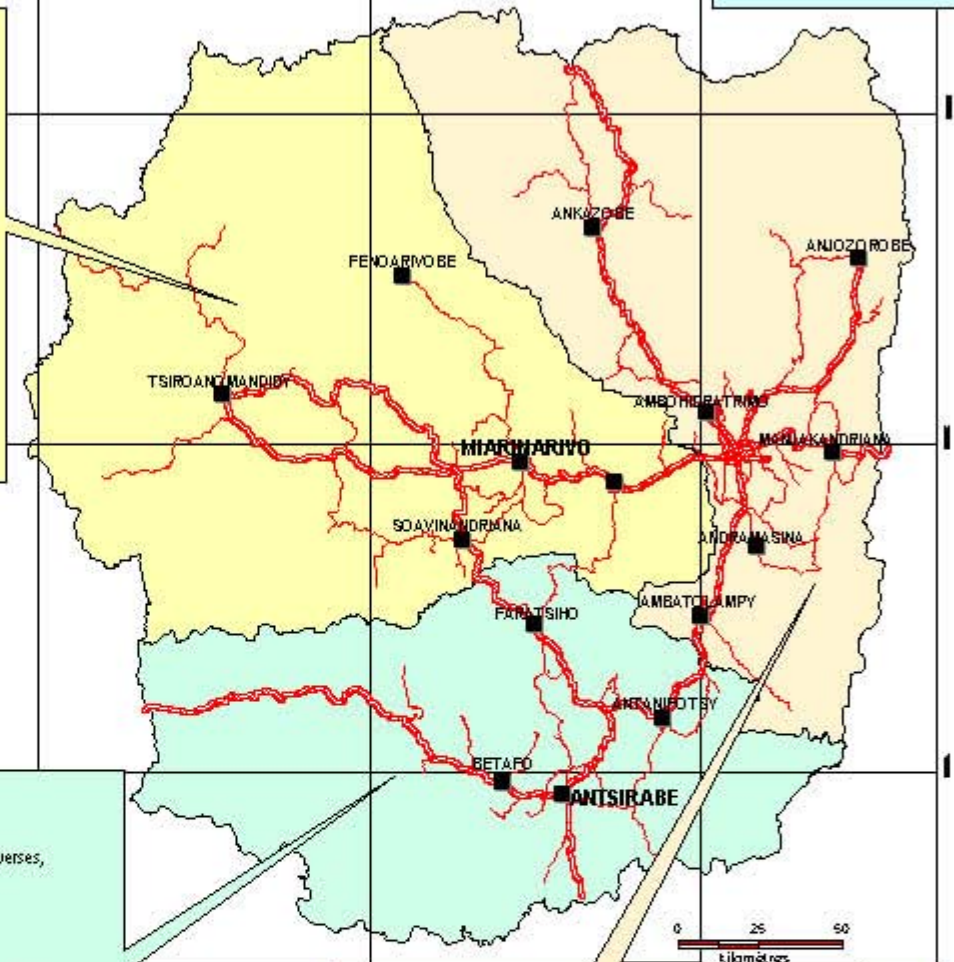
ITASY

Opportunités

- Produits porteurs et potentiels : cultures vivrières et maraîchères, poisson d'eau douce, élevage bovin et porcin, vers à soie
- Production de petits matériels agricoles
- Abondance ressources en eau

Contraintes

- Insécurité foncière
- Insuffisance et mauvais état des pistes
- Difficulté d'accès aux intrants
- Problèmes de sécurité en milieu rural
- Faiblesse d'organisation des producteurs
- Insuffisance d'aménagements hydro-agricoles
- Dégradation de l'environnement
- Non-satisfaction de la demande urbaine en protéine animale
- Attaque périodique des criquets
- Faiblesse de l'information en milieu rural



VAKINANKARATRA

Opportunités

- Produits porteurs et potentiels : fruits et légumes, cultures vivrières diverses, élevage de vaches laitières, de porc et d'autruche

Contraintes

- Difficulté d'accès aux intrants
- Problèmes fonciers et enclavement des zones à forte potentialités (Ouest)
- Manque de coordination des intervenants et des interventions
- Difficulté d'accès et faible couverture du crédit agricole
- Insuffisance des infrastructures de stockage
- Faiblesse d'organisation des producteurs pour la commercialisation des produits

IMERINA CENTRAL

Opportunités

- Produits porteurs et potentiels : porc, riz, poulet de chair, oeuf, bovin laitier, manioc, oignon, pomme de terre, maïs, produits d'exportation non conventionnels (miel, soie, huiles essentielles ...)
- Proximité du débouché offert par la capitale
- Possibilité de réalisation d'activités génératrices de revenus
- Existence d'encadrement technique
- Présence d'institution de micro-finance et mutuelle d'épargne et de crédit
- Existence de nombreux services
- Existence de sites de production piscicole aménageable et de terres fertiles
- Présence de nombreuses unités de transformation agro-alimentaire
- Présence de nombreuses ONGs

Contraintes

- Insécurité en milieu rural
- Difficulté d'accès aux intrants
- Dégradation de l'environnement
- Insuffisance d'organisation et de professionnalisation des producteurs
- Insuffisance de coordination des interventions des acteurs de DR
- Enclavement de certaines zones de production
- Insécurité foncière
- Insuffisance de formation des producteurs
- Insuffisance de contrôle en matière d'exploitation forestière
- Insuffisance d'infrastructure de production
- Insuffisance d'inspection sanitaire
- Limitation des activités de la recherche

LEGENDE

Village

- Chef lieu GTDR
- Chef lieu Fivondronana

Route

- Route nationale
- Route d'Intérêt provincial

Zonage GTDR

- IMERINA CENTRAL
- ITASY
- VAKINANKARATRA

Sources & Documents utilisés

- FOFIFA - GTDR - EPP/PADR, 2001
- BD 500 FTM, 1993

Réalisation : SAVAIVO

Edition : SAVAIVO Déc. 2001

OPPORTUNITES ET CONTRAINTES PAR REGION

GTDRs de la PROVINCE D' ANT SIRANANA



DIANA

Opportunités

- Produits porteurs et potentiels : canne à sucre, riz, crevette et camaron, bois d'énergie, orange, anacarde, cultures maraîchères, bovins, manioc, poisson de mer
- Existence d'unités de transformation artisanale
- Existence d'organisation de producteurs
- Marché national et international des produits halieutiques encore accessibles
- Existence de nombreux sites favorables à l'aquaculture
- Existence de nombreux bas-fonds aménageables
- Possibilité de double culture de riz

Contraintes

- Faiblesse de capacité d'organisation des paysans
- Insuffisance d'encadrement des producteurs
- Dégradation de l'environnement
- Enclavement des zones de production
- Insuffisance des intrants, surtout semences
- Vieillesse des plants
- Faiblesse du système de financement agricole
- Insécurité foncière
- Non respect de la réglementation et surexploitation des ressources halieutiques
- Exploitation abusive des mangroves



SAVA

Opportunités

- Produits porteurs et potentiels : vanille, café, cocotier
- Existence de projets et de groupement de planteurs favorables à la relance des cultures d'exportation
- Existence de la cuyette rizicole d'Andapa
- Grande biodiversité de la région

Contraintes

- Limitation de l'accès à l'information
- Non utilisation des intrants et matériels agricoles
- Persistance des vols sur pieds des produits générant non respect des normes et qualité
- Exploitation abusive des forêts
- Insuffisance des infrastructures hydro-agricoles
- Dégradation des routes et pistes rurales
- Forte exposition aux cyclones
- Insuffisance des infrastructures d'adduction en eau potable
- Insuffisance des infrastructures socio-culturelles

LEGENDE

Zonage GTDR

- DIANA
- SAVA

Village

- Chef lieu GTDR
- Chef lieu Fivondronana

Route

- Route nationale
- Route d'Intérêt Provincial

Sources & Documents utilisés

- FOFIFA - GTDR - EPPPADR, 2001
- BD 500 FTM, 1990

Réalisation : SAVAIVO

Edition : Déc. 2001

OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES PAR REGION GTDR de la PROVINCE DE FIANARANTSOA



AMORON' MANIA

Opportunités

- Produits porteurs et potentiels : artisanat (bois, soie, rabane, ...) produits forestiers, riz, miel, maïs, pomme de terre, orange, bovin lait et viande, aviculture (canard mulard), porc, rizipisciculture, sériciculture
- Existence de nombreuses ONG
- Existence de structures d'encadrement

Contraintes

- Faiblesse d'organisation commerciale de la filière "artisanat"
- Irrationalité de la gestion des ressources forestières
- Mauvaise organisation de la filière "Miel"
- Mauvaise coordination des actions des ONG
- Insécurité rurale
- Faiblesse du niveau d'instruction des paysans
- Dégradation des routes et pistes rurales
- Insécurité foncière
- Insuffisance d'infrastructure de stockage, de transformation et de commercialisation

HAUTE MATSIATRA

Opportunités

- Produits porteurs et potentiels : viticulture, mieliculture, apiculture rizipisciculture, plantes aromatiques et médicinales
- Importance des ressources naturelles
- Grande zone de pâturage dans le Moyen-Ouest
- Existence du centre régional de recherche du FOIFA et de l'Université d'Andranjato

Contraintes

- Forte dégradation de l'environnement et gestion irrationnelle des ressources naturelles
- Non-maîtrise de l'eau
- Faiblesse des actions de professionnalisation et de promotion des mouvements associatifs
- Insécurité foncière
- Difficulté d'accès aux intrants
- Dégradation des infrastructures routières
- Insuffisance des infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation

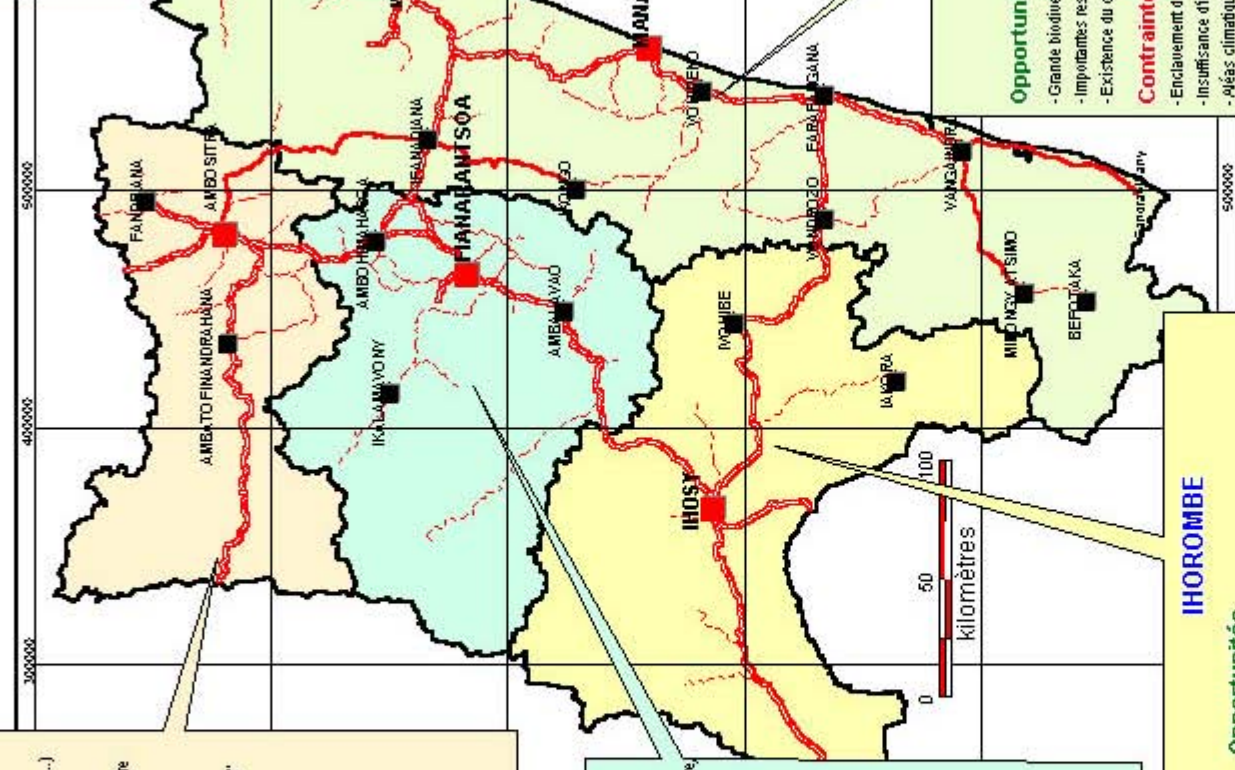
IHOROMBE

Opportunités

- Disponibilité de terres cultivables
- Disponibilité de ressources pour la production animale
- Climat favorable à diverses cultures

Contraintes

- Insécurité rurale
- Dégradation de l'environnement
- Insuffisance de l'encadrement
- Enclavement des zones à forte potentialité
- Faiblesse du niveau d'instruction des paysans
- Inexistence de projets de développement rural dans la région
- Insuffisance des moyens de télécommunications



SUD-EST

Opportunités

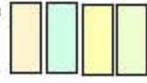
- Grande biodiversité
- Importantes ressources halieutiques
- Existence du canal des Pangalanes

Contraintes

- Enclavement des zones productives
- Insuffisance d'infrastructures de communication
- Aléas climatiques et forte exposition aux cyclones
- Pratique du lavy et exploitation abusive des ressources naturelles
- Insuffisance du crédit agricole
- Vieillessement des plantations
- Insuffisance d'encadrement technique
- Mauvaise organisation des producteurs
- Insécurité en milieu rural
- Insuffisance des services sociaux de base
- Us et coutumes contraignants
- Insuffisance d'unité de transformation
- Faiblesse du niveau d'instruction de la population
- Mauvais état sanitaire de la population

LEGENDE

Zonage GTDR



AMORONI MANIA

HAUTE MATSIATRA

IHOROMBE

SUD-EST



Chef lieu GTDR



Chef lieu Fivondronana

Route



RN

RIP

Sources & Documents utilisés

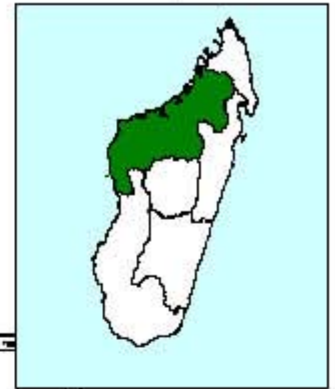
- FOIFA - GTDR- EPP/PADR, 2001
- BD 500 FTm, 1993

Réalisation : SAVAIVU

Edition :  Dec. 2001

OPPORTUNITES ET CONTRAINTES PAR REGION

GTDR de la PROVINCE DE MAHAJANGA



BOENI

Opportunités

- Produits porteurs et potentiels : aquaculture, bovin à viande, canne à sucre, riz, manioc
- Homologation des dina par l'administration et leur respect par la population
- Existence de nombreuses entreprises agro-alimentaires
- Existence de nombreuses plaines fertiles et de vastes zones favorables à l'aquaculture
- Existence du centre et de stations régionaux de recherche de FOIFA
- Existence de marchés à bestiaux

Contraintes

- Insuffisance d'encadrement technique
- Mauvaise organisation des producteurs
- Difficulté d'accès au crédit
- Insuffisance de couverture sanitaire des animaux
- Surexploitation des ressources forestières et halieutiques
- Mauvais entretiens des réseaux hydro-agricoles
- Dégradation des pistes rurales
- Faiblesse du taux d'adduction en eau potable et en électrification
- Insuffisance des infrastructures sociales
- Insécurité foncière
- Insécurité rurale

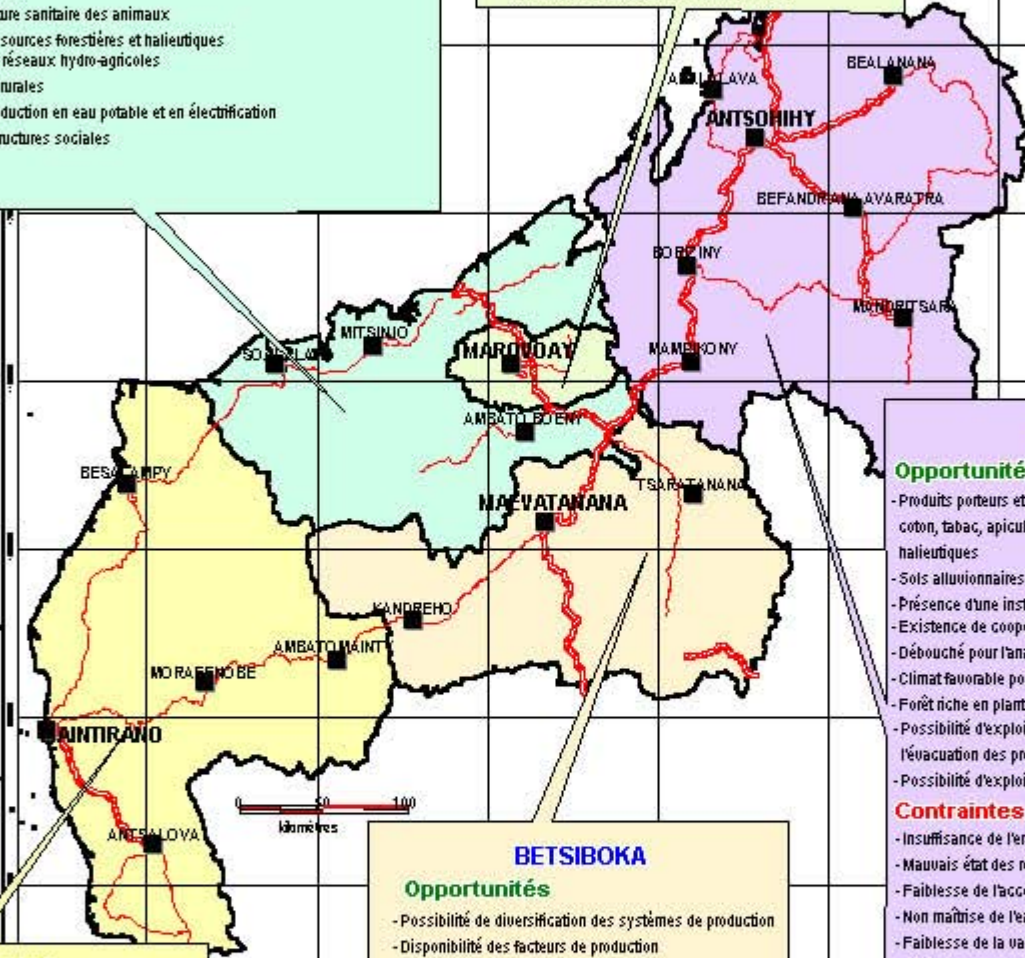
MAROVOAY

Opportunités

- Produits porteurs et potentiels : riz, cultures maraîchères, élevage bovin et élevage à cycle court, importantes ressources naturelles

Contraintes

- Surexploitation des ressources naturelles
- Ensablement des rizières
- Non-maîtrise de l'eau pour l'irrigation des rizières
- Faiblesse de capacité des organisations paysannes
- Faiblesse de l'information en milieu rural
- Insécurité foncière : conflits paysans / grands exploitants
- Mauvais état des pistes rurales de desserte



SOFIA

Opportunités

- Produits porteurs et potentiels : cultures maraîchères, coton, tabac, apiculture, produits forestiers, ressources halieutiques
- Sols alluvionnaires fertiles
- Présence d'une institution financière mutualiste
- Existence de coopératives et greniers communs villageois
- Débouché pour l'anacarde
- Climat favorable pour l'élevage de petits ruminants
- Forêt niche en plantes mellifères
- Possibilité d'exploitation de la baie de Nanindra pour l'évacuation des produits et l'approvisionnement de la région
- Possibilité d'exploitation des nombreuses chutes d'eau

Contraintes

- Insuffisance de l'encadrement technique
- Mauvais état des routes provinciales et des pistes rurales
- Faiblesse de l'accès aux marchés
- Non maîtrise de l'eau
- Faiblesse de la valorisation des produits de l'environnement et des ressources naturelles
- Insécurité foncière
- Faiblesse de la capacité d'organisation des producteurs
- Insuffisance d'entretiens des infrastructures portuaires

MELAKY

Opportunités

- Disponibilité de grandes surfaces aménageables
- Existence d'infrastructures de stockage non utilisées
- Fort potentiel en ressources halieutiques

Contraintes

- Faiblesse de niveau d'instruction de la population
- Faiblesse de la répartition des infrastructures de santé
- Insuffisance de l'encadrement technique
- Insécurité
- Fort enclavement de la région

BETSIBOKA

Opportunités

- Possibilité de diversification des systèmes de production
- Disponibilité des facteurs de production
- Richesse en produits miniers

Contraintes

- Insuffisance de communication en milieu rural
- Dégradation de l'environnement
- Insuffisance de structuration du monde rural
- Insuffisance des services sociaux de base
- Enclavement des zones de production
- Insuffisance des services publics
- Non valorisation des cultures d'appoint

LEGENDE

Zonage GTDR

- BETSIBOKA
- MAHAJANGA/BOENI
- MAROVOAY
- MELAKY
- SOFIA

Village

- Chef lieu GTDR
- Chef lieu Fivondronana

Routes

- RN
- RIP

Sources & Documents utilisés

- FOIFA - GTDR - EPP/PADR, 2001
- BD 500 FTM, 1993

Réalisation : SAVAIVO

Edition : Déc. 2001

Opportunités et Contraintes de la Région de TOAMASINA (GTDR de la Province Toamasina)



OPPORTUNITÉS

- Produits porteurs et potentiels : produits d'exportation conventionnels et non conventionnels, produits émergents (maïs, miel ...)
- Possibilité de valorisation des cours d'eau et fleuves pour le transport (canal de Pangalanes)

CONTRAINTES

- Dégradation des routes provinciales et des pistes
- Forte exposition aux cyclones
- Difficulté d'accès aux marchés et désorganisation de la distribution et de la commercialisation
- Insécurité foncière
- Irrationalité du Plan d'occupation du sol
- Surexploitation des zones de pêches
- Non-disponibilité des matériels de pêche
- Faiblesse du niveau de formation et de l'organisation des producteurs

LEGENDE

Fivondronana

- FENOARIVO-ATSINANANA
- MANANARA-AVARATRA
- MAROANTSETRA
- NOSY-BORAHA
- SOANIERANA-IVONGO
- TOAMASINA I
- TOAMASINA II
- VAVATENINA
- VOHIBINANY

Village

- Chef lieu GTDR
- Chef lieu Fivondronana
- Chef lieu Commune

Route

- Route Nationale
- Route d'Intérêt Provinciale
- Autre route

Rivière

- Cours d'eau principaux

Sources et document utilisés

- FOFIFA - GTDR - EPP/PADR, 2001
 - BD 500 FTM, 1993
- Conception : SAVAIVO

Edition : Décembre 2001

Decembre 2001

OPPORTUNITES ET CONTRAINTES PAR REGION

GTDRs de la PROVINCE DE TOLIARA

MENABE

Opportunités

- Produits porteurs et potentiels : ressources forestières, ressources halieutiques poisson d'eau douce, élevage bovin et caprin, élevage à cycle court, élevage d'autruche, légumineuses, oléagineux

Contraintes

- Dégradation des routes provinciales et des pistes rurales
 - Difficulté d'accès aux marchés
 - Désorganisation de la distribution et de la commercialisation
 - Irrationnalité du plan d'occupation des sols
 - Surexploitation des zones de pêche
 - Faiblesse du niveau de formation des producteurs
 - Faiblesse d'organisation des producteurs

ATSIMO ANDREFANA

Opportunités

- Produits porteurs et potentiels : élevage bovin et caprin, élevage de dindes, pêche maritime, légumineuses, oléagineux, maïs, coton
 - Grande capacité d'épargne de la population rurale
 - Existence d'organisation de producteurs et de la Maison des Paysans
 - Existence d'une huilerie
 - Existence du Centre Régional de Recherche de FOFIFA à Toliara
 - Présence de nombreux projets de développement rural

Contraintes

- Déficit hydrique
 - Faiblesse des mouvements associatifs et désorganisation des filières
 - Insuffisance de l'appui pour la recherche et la vulgarisation
 - Insuffisance et/ou mauvais état des infrastructures de transport
 - Attaque périodique des criquets
 - Insécurité foncière
 - Difficulté d'approvisionnement en intrants et de commercialisation des produits
 - Exploitation irrationnelle des pâturages et des forêts

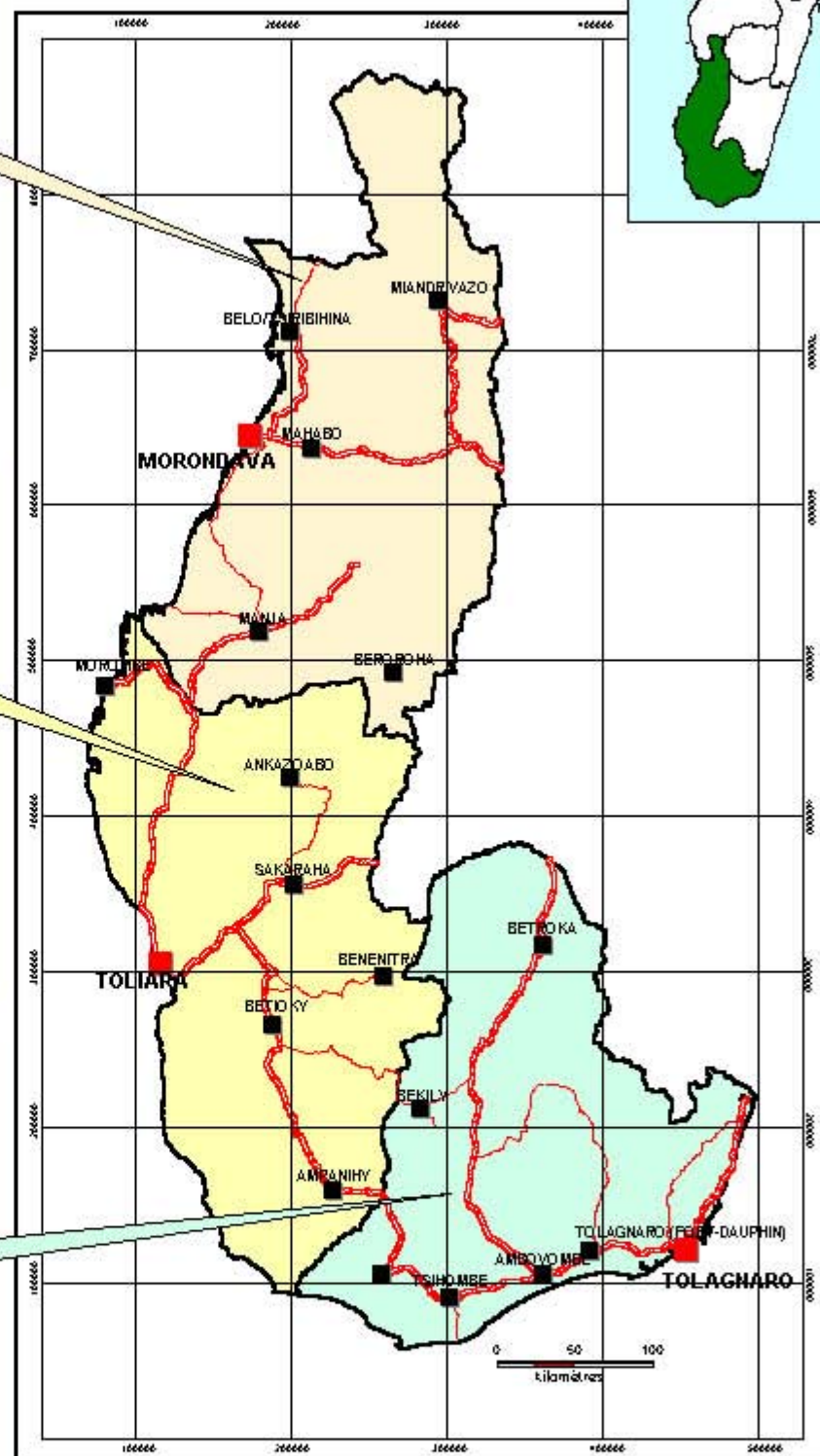
TOLAGNARO

Opportunités

- Disponibilité de terres cultivables et de ressources naturelles
 - Existence d'un grand projet de développement (PHBM)
 - Existence de grandes exploitations industrielles
 - Possibilité de diversification agricole
 - Importante ressource halieutique
 - Grande biodiversité
 - Importantes ressources minières

Contraintes

- Aléas climatiques et fort exposition aux cataclysmes naturels
 - Insécurité en milieu rural
 - Insécurité foncière
 - Enclavement des zones de production
 - Difficulté des transports
 - Insuffisance de l'encadrement des producteurs
 - Insuffisance des infrastructures sociales de base



LEGENDE

Zonage GTDR

ATSIMO ANDREFANA
 MENABE
 TOLAGNARO

Village

Chef lieu GTDR
 Chef lieu Fivondronana

Route

RN
 RIP

Sources & Documents utilisés

- FOFIFA - GTDR - EPP/PADR, 2001
 - BD 500 FTM, 1993

Réalisation : SAVAIVO

Edition : SAVAIVO

Déc. 2001

2.3. LA COUVERTURE ACTUELLE DES INTERVENTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

Le montant du PIP affecté au développement rural est passé de 514 milliards de Fmg pour l'année 1999 à 545 milliards pour l'année 2001.

Les Ministères techniques directement chargés du développement rural sont ceux de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement, des Eaux et Forêts, de la Pêche et des Ressources Halieutiques et de la Recherche Scientifique. Ils reçoivent 438 milliards de Fmg. Cinq autres Institutions (la Primature, les Ministères de l'Energie et des Mines, de l'Industrie et de l'Artisanat, des Travaux Publics, de l'Aménagement du Territoire et de la Ville) bénéficient d'environ 107 milliards de Fmg pour des actions ponctuelles d'appui au développement rural.

Ces investissements se rapportent à 64 projets répartis dans toutes les régions de l'île, avec une forte concentration dans les provinces d'Antananarivo, de Mahajanga, de Fianarantsoa et de Toliara.

Dans le PIP tranche 2001, les parts allouées aux secteurs chargés directement du développement rural ne représentent que la moitié de celles allouées aux secteurs prioritaires (Education, Santé, Travaux Publics et Aménagement du Territoire et de la Ville), soit respectivement 25% et 50% du PIP.

Le PIP de l'exercice 2001 pour le développement rural est réparti de la manière suivante en fonction de leur destination :

- les biens matériels représentent 43% du PIP (équipements, produits pour la lutte anti-acridienne, infrastructures hydro-agricoles, infrastructures rurales, pistes et routes...).
- les services représentent 29% ;

- les dépenses de fonctionnement liées aux projets représentent 27% du PIP .

Les volets suivants méritent, entre autres, d'être signalés parce qu'ils bénéficient d'une grande part des allocations et constituent les réponses aux contraintes immédiates actuelles du monde rural :

- Lutte anti-acridienne: 19 milliards de Fmg d'allocations couvrent actuellement toutes les régions et non plus uniquement le Sud ;
- Crédit rural : 1,4 milliards de Fmg alloués pour renforcer les actions ;
- Pistes rurales : 10 milliards dont 8 milliards pour les pistes rurales proprement dites et le reste pour le fonctionnement et l'assistance technique. Si l'on compare ce montant aux 104 milliards alloués à l'entretien routier national, beaucoup d'efforts restent à déployer pour le désenclavement des zones à forte potentialité économique ;
- Développement de l'élevage : les 43,7 milliards alloués sont répartis en formation et études, l'assistance technique, achat d'équipements techniques et de véhicules, pistes rurales, constructions de bâtiments, fonctionnement lié au projet et financement des opérateurs privés (2 milliards). La part la plus importante revient, au stade actuel, aux Services Publics au détriment de la privatisation ;
- Quant aux secteurs « Irrigation » et « Appui aux Organisations Paysannes », les parts allouées représentent respectivement 55 milliards et 6 milliards. Les importances relatives révélées par ces chiffres démontrent la faible priorité accordée à l'émergence des organisations de base aptes à prendre en main les responsabilités relatives à la gestion, à l'entretien et à la protection des réseaux hydro-agricoles. Les programmes environnementaux

successifs n'ont pas orienté leurs actions vers la protection des bassins versants.

Le nombre de projets opérant dans le domaine du développement rural, y compris ceux hors du PIP est de 150 environ. Ils sont inégalement répartis dans l'espace avec :

- ✓ une forte concentration dans les régions du Sud-Ouest, du Nord, du Vakinankaratra, du Nord-Est, du Boina et du Menabe;
- ✓ et une faible concentration dans les régions du Bongolava, d'Ambatsoa, d'Analanjorofo (Fénérive-Est), d'Antananarivo, du Sud Est, du Betsiboka,.

On remarque une assez faible concentration des actions dans des régions à forte potentialité comme Tsiroanomandidy et Fénérive-Est.

Les répartitions des projets² actuels et les perspectives sont reportées dans les planches ci-après.

De tout ce qui précède, les quelques conclusions pertinentes suivantes peuvent être tirées :

- Le choix des zones d'intervention semble être dicté plus par les niveaux d'infrastructures disponibles que par la potentialité économique des régions.
- La sécurité rurale ne dispose pas d'action significative.
- Les actions portant sur le crédit rural, la promotion des organisations paysannes et du secteur privé sont encore limitées.
- Dans le domaine de la valorisation des produits, il n'existe pratiquement pas d'actions pour l'amélioration de la qualité des produits.

- Les actions de recherche et de vulgarisation sont encore en deçà des attentes, malgré les efforts consentis.
- Les informations et les statistiques agricoles restent inaccessibles et leur fiabilité est discutable.
- L'accès à la terre représente un facteur bloquant pour l'intensification de la production. La désinformation, l'insuffisance de sensibilisation et le déficit des services de proximité limitent les actions de sécurisation foncière en milieu rural.

Les 6 planches suivantes présentent les projets en cours et/ou en préparation en 2001 par région



² Source: Base de données SMB 2001

Les projets par Région

GTDRs de la PROVINCE D'ANTANANARIVO



ITASY

Projets achevés

Union Européenne :

- Renforcement de l'implication des producteurs organisés pour la sécurité alimentaire
- Filière café - Opération Hauts Plateaux

Projets en cours

Union Européenne :

- Périmètres irrigués
- Programme microfinance rurale - phase 1

B.I.T. :

- HIMO route 2000 - 2003

F.A.O. :

- Appui à l'amélioration de la collecte et de la transformation du lait

France :

- Projet d'appui à l'institutionnalisation du réseau des CECAM

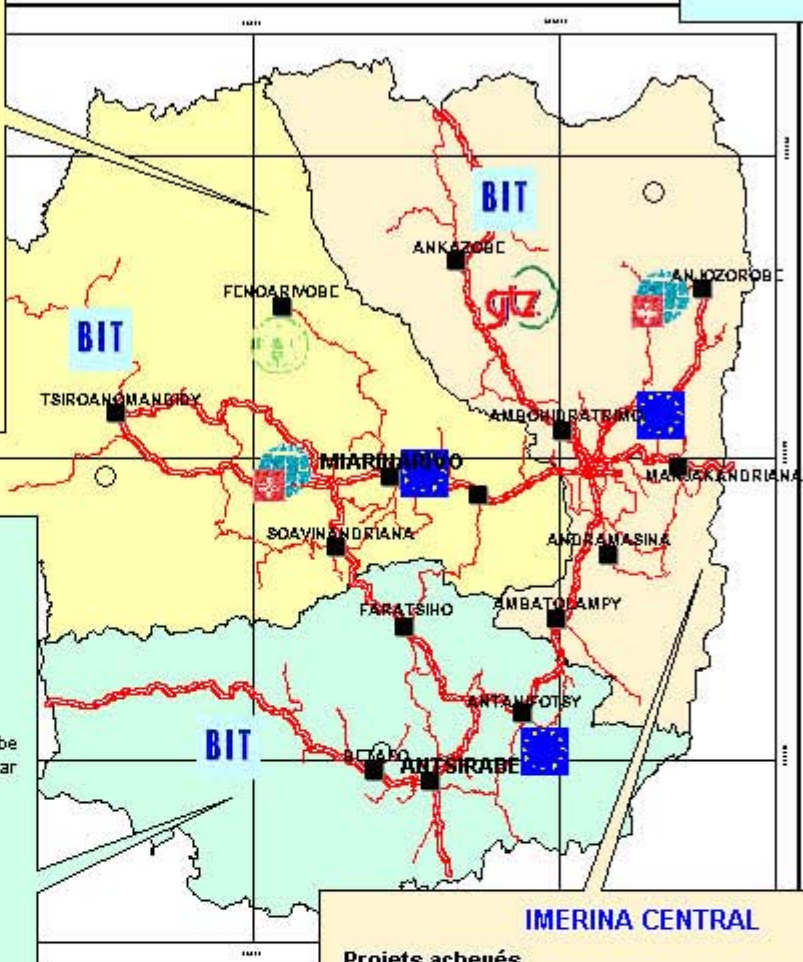
Suisse :

- Programme de développement rural

Projet prévu

Union Européenne :

- Programme microfinance rurale - phase 2



VAKINANKARATRA

Projets achevés

Union Européenne :

- Renforcement de l'implication des producteurs organisés pour la sécurité alimentaire
- Filière café - Opération Hauts Plateaux

France :

- Projet de réhabilitation des six périmètres des Hauts Plateaux
- Projet de diffusion du SRI sur les Hautes Terres et dans le Menabe
- Etude de privatisation de la production de semences à Madagascar

Projets en cours

Union Européenne :

- Périmètres irrigués
- Programme microfinance rurale - phase 1

Allemagne :

- Projet de développement forestier intégré

B.I.T. :

- HIMO routes 2000 - 2003

France :

- Projet Service Alimentation Animale
- Projet de diffusion de systèmes de gestion agrobiologique des sols cultivés
- Projet d'appui à l'ADEFI
- Structuration des filières horticoles d'exportation de Madagascar
- Projet d'appui à l'institutionnalisation du réseau des CECAM
- Projet de réhabilitation des pistes laitières dans le Vakinankaratra

Projets prévus

Union Européenne :

- Programme d'appui à la sécurité alimentaire 1999
- Programme microfinance rurale - phase 2

Projets en instruction

France :

- Projet d'appui à l'ADEFI pour le financement des PME
- Projet d'appui à l'élevage laitier dans le Vakinankaratra
- Projet de diffusion des techniques agro-écologiques

IMERINA CENTRAL

Projets achevés

Union Européenne :

- Spécialisation naturelle et bio

France :

- Projet d'aménagement de la plaine d'Antananarivo
- Projet de diffusion du SRI sur les Hautes Terres et dans le Menabe

Projets en cours

Union Européenne :

- Périmètres irrigués
- Programme microfinance rurale - phase 1

B.I.T. :

- Programme d'appui à la promotion et au développement des institutions financières mutualistes
- HIMO routes 2000-2003

France :

- Projet d'aménagement du marais Masay
- Projet d'appui à l'ADEFI
- Structuration des filières horticoles d'exportation de Madagascar
- Projet d'appui à la maison du petit élevage - phase 2

Suisse :

- Programme de développement rural

Projets prévus

Union Européenne :

- Programme microfinance rurale - phase 2

Projets en instruction

France :

- Projet de mise en valeur de la plaine d'Antananarivo
- Projet d'appui à l'ADEFI pour le financement des PME

LEGENDE

Bailleurs

ALLEMAGNE (GIZ logo)
 BIT (BIT logo)
 FAO (FAO logo)
 FRANCE (French flag)
 SUISSE (Swiss flag)
 UNION EUROPEENNE (EU flag)

Route

RN (Red line)
 RIP (Black line)

Zonage GTDR

IMERINA CENTRAL (Yellow)
 ITASY (Light Green)
 VAKINANKARATRA (Light Blue)

Village

■ Chef lieu GTDR (Red square)
 ■ Chef lieu Fivondronana (Black square)

Sources & Documents utilisés

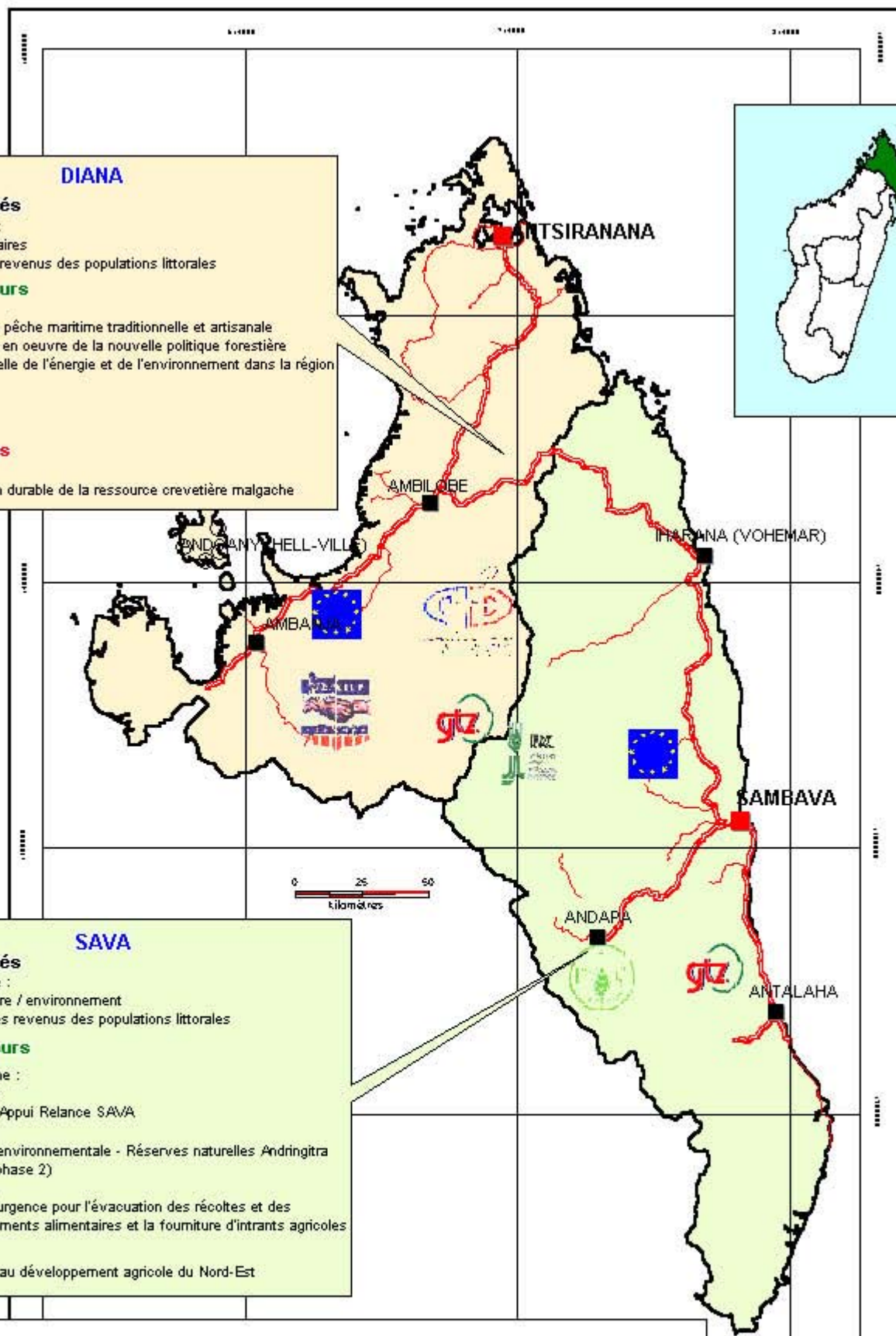
- FOFIFA - GTDR - SMB, 2001
- BD 500 FTM, 1993

Réalisation : SAVAIVO

Edition : Déc. 2001

Les Projets par Région

GTDRs de la Province d'Antsiranana



DIANA

Projets achevés
 Union Européenne :
 - Abattoirs secondaires
 - Amélioration des revenus des populations littorales

Projets en cours
 Allemagne :
 - Promotion de la pêche maritime traditionnelle et artisanale
 - Appui à la mise en oeuvre de la nouvelle politique forestière
 - Gestion rationnelle de l'énergie et de l'environnement dans la région Nord-Ouest

USAID
 - MIRAY

Projets prévus
 France :
 - Projet de gestion durable de la ressource crevetière malgache

SAVA

Projets achevés
 Union Européenne :
 - Sécurité foncière / environnement
 - Amélioration des revenus des populations littorales

Projets en cours
 Union Européenne :
 - Filière vanille
 - Filière café - Appui Relance SAVA

Allemagne :
 - Plan d'action environnementale - Réserves naturelles Andringitra et Marojejy (phase 2)

F.A.O. :
 - Assistance d'urgence pour l'évacuation des récoltes et des approvisionnements alimentaires et la fourniture d'intrants agricoles

FIDA :
 - Projet d'appui au développement agricole du Nord-Est

LEGENDE

Bailleurs

ALLEMAGNE	FRANCE
FAO	UNION EUROPEENNE
FIDA	USAID

Village

- Chef lieu GTDR
- Chef lieu Fivondronana

Routes

- Route nationale
- Route d'Intérêt Provincial

Zonage GTDR

- DIANA
- SAVA

Sources & Documents utilisés

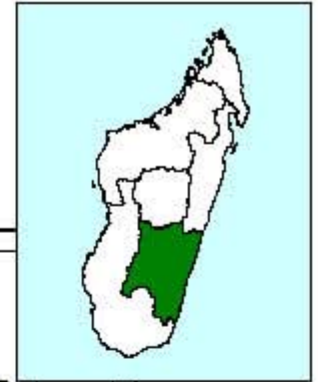
- FOFIFA - GTDR - SMB.2001
- BD 300 FTM. 1990

Réalisation : SAVA/VO

Edition : Déc 2001

Les Projets par Région

GTDRs de la PROVINCE DE FIANARANTSOA



AMORON' I MANIA

Projets achevés

- France :
- Projet de réhabilitation des 06 périmètres des Hauts Plateaux
- Union Européenne :
- Renforcement de l'implication des producteurs organisés pour la sécurité alimentaire
 - Filière café - Opération Hauts Plateaux

Projets en cours

- France :
- Projet d'appui à l'institutionnalisation du réseau des CECAM
- Suisse :
- Programme de développement
- Union Européenne :
- Programme microfinance rurale (phase 1)

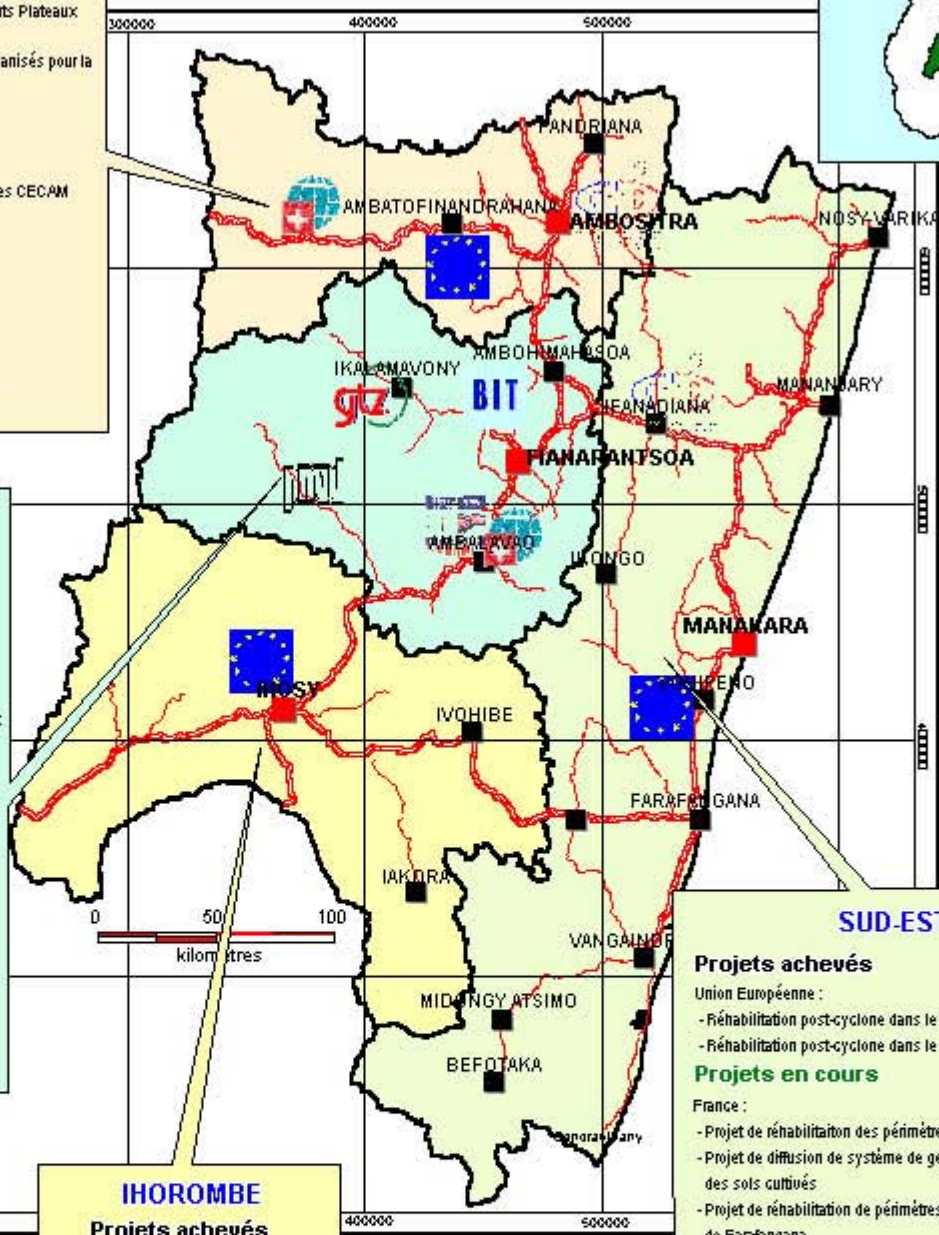
Projets prévus

- Union Européenne :
- Programme d'appui à la sécurité alimentaire 1999
 - Programme microfinance rurale (phase 2)

HAUTE MATSIATRA

Projets en cours

- Allemagne :
- Plan d'action Environnemental - Réserves naturelles Andringitra et Marojejy (Phase 2)
- B.I.T. :
- Programme d'appui à la promotion et au développement des institutions financières mutualistes
- PNUD :
- Réduction de la pauvreté et promotion des modes d'existence durables - 04 composantes
 - Gouvernance et politique publique pour un développement humain durable
 - Programme de promotion de l'éducation de base pour tous les enfants malgaches
- Suisse :
- Programme de développement rural
- US-AID :
- MIRAY
 - Programme de développement agro-écologique régional



IHOROMBE

Projets achevés

- Union Européenne :
- Abattoirs secondaires

Projets en cours

- Union européenne :
- Périmètres irrigués

SUD-EST

Projets achevés

- Union Européenne :
- Réhabilitation post-cyclone dans le sud-est (DUMH)
 - Réhabilitation post-cyclone dans le sud-est (H.I.M)

Projets en cours

- France :
- Projet de réhabilitation des périmètres de Manakara
 - Projet de diffusion de système de gestion agrobiologique des sols cultivés
 - Projet de réhabilitation de périmètres irrigués dans la région de Farafangana
- Union Européenne :
- Filière café - Appui relance Côte-est

Projets prévus

- Union Européenne :
- Programme d'appui à la sécurité alimentaire 1999

Projets en instruction

- France :
- Projet de mise en valeur des bassins versants de Manakara
 - Projet de diffusion des techniques agro-écologiques

LEGENDE

Bailleurs

	ALLEMAGNE		SUISSE
	BIT		UNION EUROPEENNE
	FRANCE		USAID
	PNUD		

Zonage GTDR

	Chef lieu GTDR
	Chef lieu Fivondronana
	AMORON' I MANIA
	HAUTE MATSIATRA
	IHOROMBE
	SUD-EST

Routes

	RN
	RIP

Sources & Documents Utilisés

- FOFIFA - GTDR - SMB, 2001
- BD 500 FTM, 1993

Réalisation : SAVAIVO

Edition : Déc. 2001

Les projets dans la Région de TOAMASINA (GTDR de la Province Toamasina)



PROJETS ACHEVÉS

- F.A.O. :**
- Appui à la mise en place d'un système statistique informatisé décentralisé sur la filière halieutique traditionnelle
- France :**
- Projet de mise aux normes des entreprises de pêche exportatrices malgaches

PROJETS EN COURS

- Allemagne :**
- Appui à la mise en oeuvre de la nouvelle politique forestière
- B.I.T. :**
- Programme d'appui à la promotion et au développement des institutions financières mutualistes
- F.A.O. :**
- Assistance d'urgence pour l'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires et la fourniture d'intrants agricoles
- France :**
- Projet d'appui à l'ADEFI
 - Structuration des filières horticoles d'exportation de Madagascar
- PNUD :**
- Programme de promotion de l'éducation de base pour tous les enfants malgaches
- Union Européenne :**
- Appui filière litchis
- US AID :**
- MIRAY

PROJETS EN INSTRUCTION

- France :**
- Projet de gestion durable de la ressource crevette malgache
 - Projet d'appui à l'ADEFI pour le financement des PME
 - Projet d'appui aux exportations agricoles

LEGENDE

Fivondronana

- FENOARIVO-ATSIINANANA
- MANANARA-AVARATRA
- MAROANTSETRA
- NOSY-BORAHA
- SOANIERANA-IVONGO
- TOAMASINA I
- TOAMASINA II
- VAVATENINA
- VOHIBINANY

Village

- Chef lieu GTDR
- Chef lieu Fivondronana
- Chef lieu Commune

Route

- Route Nationale
- Route d'Intérêt Provinciale
- Autre route

Rivière

- Cours d'eau principaux



Sources et document utilisés

- FOFIFA-GTDR - SMB, 2001
- BD 500 FTM, 1993

Conception : SAVAIVO

Edition : Décembre 2001

Les projets par Région

GTDRs de la PROVINCE DE TOLIARA

MENABE

Projets achevés

- Union Européenne :
- Programme Bemaraha - phase 1
- France :
- Projet de diffusion du SRI sur les Hautes Terres et dans le Menabe
 - Projet de mise aux normes des entreprises de pêche exportatrices malgaches

Projets en cours

- Union Européenne :
- Programme microfinance rurale - phase 1
 - Programme Bemaraha - phase 2
- France :
- Projet de diffusion de systèmes de gestion agrobiologique des sols cultivés
 - Projet d'appui à l'institutionnalisation du réseau des CECAM
- PNUD :
- Réduction de la pauvreté et promotion des modes d'existence durables - Composante Pêche
- Suisse :
- Programme de développement rural

Projets prévus

- Union Européenne :
- Programme d'appui à la sécurité alimentaire 1999
 - Programme microfinance rurale - phase 2

Projets en instruction

- France :
- Projet de gestion durable de la ressource crevetière malgache
 - Projet de diffusion des techniques agro-écologiques

TOLAGNARO

Projets achevés

- Union Européenne :
- Projet de développement de l'élevage dans le Sud-Ouest
 - Abattoirs secondaires
 - Phase intermédiaire du DELSO
 - Infrastructures rurales en HUMO

Projets en cours

- Union Européenne :
- Appui aux radios locales
 - Système d'alerte précoce
 - Appui à la gestion des forêts dans la région de Fort-Dauphin
- FIDA :
- Projet de mise en valeur du haut bassin du Mandrare - phase 1
- PNUD :
- Réduction de la pauvreté et promotion des modes d'existence durables - Composante Pêche
- US-AID :
- MIRAY

Projets prévus

- Union Européenne :
- Programme d'appui à la sécurité alimentaire 1999
 - Projet de développement de l'élevage dans le sud-ouest - phase 2
- FIDA :
- Projet de mise en valeur du haut bassin du Mandrare - phase 2

ATSIMO ANDREFANA

Projets achevés

- Union Européenne :
- Projet de développement de l'Élevage dans le Sud-Ouest
 - Programme de services d'appui aux producteurs
 - Abattoirs secondaires
 - Phase intermédiaire de DELSO
 - Amélioration des revenus des populations littorales

Projets en cours

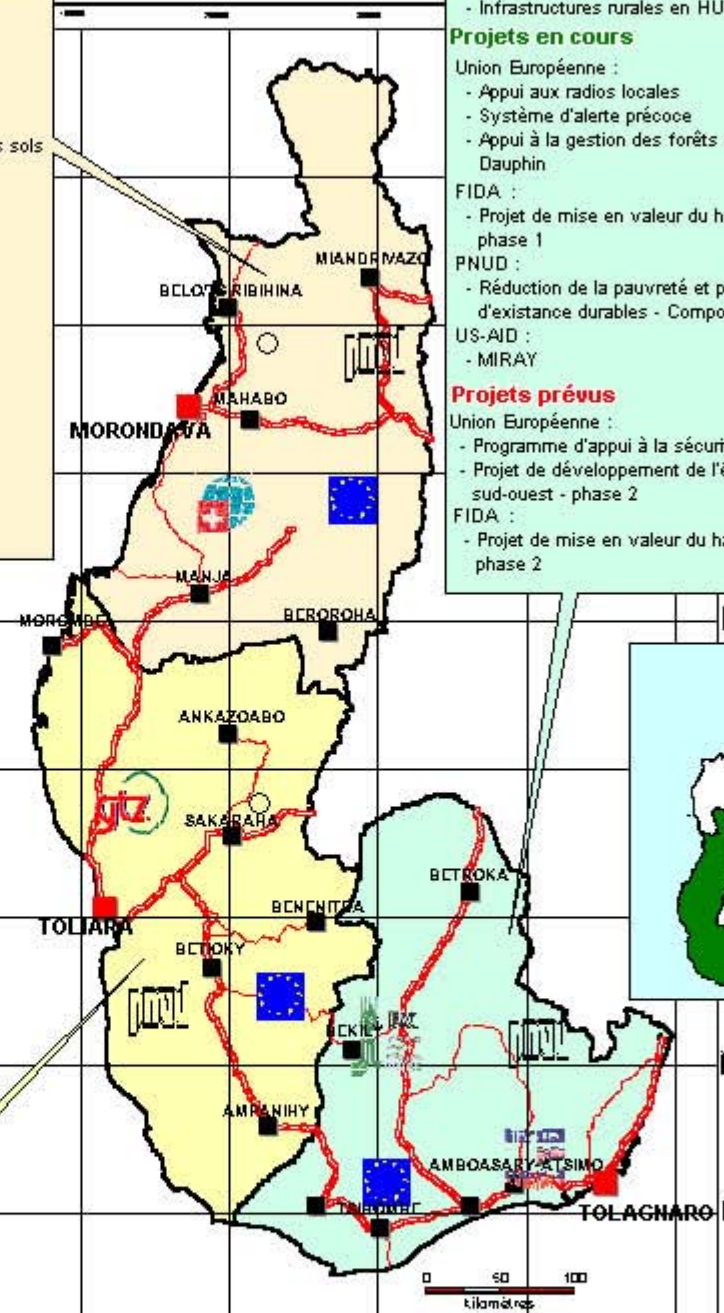
- Union Européenne :
- Périmètres irrigués
 - Système d'alerte précoce
- Allemagne :
- Programme intégré de sécurité alimentaire dans la région de Bekily
- France :
- Projet d'appui aux institutions agricoles du Sud-Ouest - phase 2
 - Projet de crédit rural décentralisé dans le Sud-Ouest de Madagascar
- PNUD :
- Réduction de la pauvreté et promotion des modes d'existence durables - Composante Pêche
 - Réduction de la pauvreté et promotion des modes d'existence durables - Composante Agriculture
 - Réduction de la pauvreté et promotion des modes d'existence durables - Composante Education
 - Réduction de la pauvreté et promotion des modes d'existence durables - Composante Santé, Eau et Habitat
 - Réduction de la pauvreté et promotion des modes d'existence durables - Volet Microfinances et microcrédits
 - Gouvernance et politique publique pour un développement humain durable
 - Programme de promotion de l'éducation de base pour tous les enfants malgaches

Projets prévus

- Union Européenne :
- Programme d'appui à la sécurité alimentaire 1999
 - Projet de développement de l'élevage dans le Sud-Ouest - phase 2

Projets en instruction

- France :
- Projet de plateau Mahafaly
 - Projet de réhabilitation des pistes rurales du Sud-Ouest
 - Projet de crédit rural décentralisé dans le Sud-Ouest de Madagascar - phase 2



LEGENDE

Bailleurs

- ALLEMAGNE
- FIDA
- FRANCE
- PNUD
- SUISSE
- UNION EUROPEENNE
- USAID

Village

- Chef lieu GTDR
- Chef lieu Fivondronana

Route

- RN
- RIP

Zonage GTDR

- ATSIMO ANDREFANA
- MENABE
- TOLAGNARO

Sources & Documents utilisés

- FOFIFA - GTDR - SMB, 2001
- BD 500 FTM, 1993

Réalisation : SAVAIVO

Edition : Savainv Déc. 2001

3. CADRAGE GENERAL DU DEVELOPPEMENT RURAL

3.1. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL

3.1.1 Le DSRP

Depuis 1996, la situation macro-économique de Madagascar connaissait une amélioration sensible. Les réformes entreprises dans le cadre de l'ajustement structurel a permis d'obtenir en moyenne 4,3% de croissance annuelle du PIB. L'indice de pauvreté est descendu à 67,3% en 1999 contre 74% en 1993. Le Gouvernement vise un taux de croissance annuel de 6,3% et cherche à réduire la pauvreté à 35% en l'an 2015.

Dans les objectifs de la qualité de la vie, la stratégie du Gouvernement pour réduire la pauvreté consiste aussi à sauvegarder et à améliorer la qualité de la vie de la population, en tenant dûment compte de la dimension « genre », en mettant en œuvre des actions qui aident à résoudre les différents problèmes identifiés dans l'analyse des caractéristiques de la pauvreté.

Les objectifs du développement rural visent à :



- ☞ Assurer la sécurité alimentaire ;
- ☞ Contribuer à l'amélioration de la croissance économique ;
- ☞ Réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie en milieu rural ;
- ☞ Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles ;
- ☞ Promouvoir la formation et l'information en vue d'améliorer la production en milieu rural.

Les indicateurs objectivement vérifiables fixés pour le secteur rural pour l'horizon 2015 concernent :

- ✓ L'augmentation du PIB moyen à près de 400 dollars par habitant ;
- ✓ Le maintien de la croissance annuelle du secteur agricole de 4% ;

- ✓ La réduction du poids relatif du secteur primaire de 36% actuellement à 25% ;
- ✓ L'augmentation de la productivité par travailleur par an de l'ordre de 2,40%.

Le PADR constitue le cadre de mise en œuvre de la politique de développement rural. Il constitue un cadre de conception, de définition et d'orientation des stratégies et des programmes de développement rural.

3.1.2 La Lettre de Politique de Développement Rural (LPDR)

La lettre de politique de développement rural du 12 Avril 2001 fournit une vision claire des objectifs du Gouvernement, des modalités d'intervention et du système de suivi pour assurer l'efficacité des actions entreprises en matière de développement rural.

Spécifiquement, les points suivants sont stipulés :

- le Gouvernement est conscient que les actions de réduction de la pauvreté n'auront de sens sans la continuation d'une bonne gestion macroéconomique et l'instauration des capacités administratives nécessaires à l'exécution du programme. Il recherche à faire respecter et à faire appliquer effectivement les lois et règlements en vigueur. Il considère que les objectifs de lutte contre la pauvreté pourront être plus facilement atteints dans le cadre d'une responsabilisation accrue de la population. Ce processus comprendra non seulement un transfert des compétences (et des moyens de les exercer) pour les secteurs productifs, sociaux et infrastructures locales (routes, bâtiments publics) mais également une déconcentration dans l'exécution de certaines fonctions essentielles de l'État comme la justice, la sécurité publique, la sécurité foncière ;
- le secteur privé étant considéré comme le moteur de la croissance économique, deux facteurs influencent principalement son investissement : un cadre plus incitatif et plus sécurisant et des

infrastructures adéquates. Les actions du Gouvernement viseront donc l'efficacité de l'investissement public et la stimulation de l'investissement privé national et étranger. Outre la mise en place d'un cadre macroéconomique sain, le Gouvernement poursuivra l'instauration d'un environnement institutionnel et juridique adéquat à travers l'allègement des procédures administratives, l'adoption de normes et standards de qualité, la réforme des chambres de commerce et de l'industrie, la création de chambres de métiers, la réforme judiciaire ainsi que celle du droit des affaires, l'accès au foncier, la finalisation de la privatisation des sociétés d'État et la libéralisation des mouvements de capitaux ;

- la stratégie agricole et rurale sera appuyée par un Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR) pour 1999-2002. Le plan vise à : mobiliser l'ensemble des partenaires de développement rural, promouvoir les organisations professionnelles agricoles, développer les filières, valoriser les produits, développer et organiser les marchés, développer des systèmes de financement du monde rural, appliquer des techniques et technologies appropriées, promouvoir la diversification des productions et développer la maintenance des infrastructures rurales ;
- pour la pêche et les ressources halieutiques, l'application d'un système de gestion transparent, compétitif et non discrétionnaire des licences de pêche crevettière permettra d'améliorer la performance de ce sous-secteur et d'assurer des retombées économiques plus importantes pour le pays, entre autres, des recettes fiscales et non fiscales supérieures pour l'État. Le Gouvernement proposera des zones favorables à l'aquaculture de crevettes aux investisseurs, tout en assurant par ailleurs un suivi environnemental rigoureux ;

- la politique nationale environnementale affirmée par la «Charte Nationale de l'Environnement» qui vise à endiguer la dégradation des ressources naturelles sera poursuivie pour s'assurer d'une exploitation durable. Un Plan d'Action Environnemental (PAE) est en cours de réalisation ;
- un secteur transport efficient est indispensable pour le développement de toutes les activités économiques. Il est prévu d'adopter des politiques qui permettront entre autres, la réhabilitation en priorité des réseaux de transport ayant des impacts directs sur le développement des activités économiques en milieu rural, sur le rééquilibrage de la distribution intermodale favorisant les moyens alternatifs et sur l'introduction de mécanismes d'organisation et de gestion en support aux infrastructures de transport ;
- Outre l'affectation budgétaire prioritaire en faveur de l'éducation primaire et de la santé de base pour une croissance économique qui profite aux pauvres, le Gouvernement exploitera les quatre pistes suivants : l'accès des pauvres aux infrastructures (marchés ruraux, greniers communautaires, communication, énergie et eau potable), l'accroissement de la productivité du secteur agricole, notamment celle de l'agriculture à petite échelle par la promotion des micro-crédits, des micro entreprises, des activités complémentaires comme l'élevage à cycle court et de l'artisanat en général, et le développement des travaux et filières de production à haute intensité de main d'œuvre.

3.1.3. Les modes opératoires et suivis.

Les modes opératoires d'intervention pour le développement rural suivront une logique de pôles avec ciblage des interventions. Ils nécessitent ainsi la réalisation préalable, au niveau de chaque région, d'un Diagnostic Régional d'Aménagement (DRA).

Les zones favorisées, ayant un environnement propice au développement d'activités économiques multiples, constitueront des pôles de production pour répondre aux besoins alimentaires nationaux, améliorer les disponibilités des produits d'exportation et absorber les sous-emploi dans les zones défavorisées. Les modes d'exploitation y seront intensifiés. Les initiatives privées pour la mise en place d'industries agro-alimentaires afin de mieux valoriser les produits agricoles seront appuyées. La capacité des organisations professionnelles sera renforcé pour un meilleure adéquation production-commercialisation. Les marchés seront développés et organisés.

Pour les zones vulnérables, enclavées ou ayant des contraintes naturelles difficiles, les activités génératrices de revenus comme l'artisanat, l'éco-tourisme, la pêche, etc. seront développées. Les actions porteront également sur la rationalisation des exploitations forestières et la protection de l'environnement. La capacité des structures locales de gestion des risques et des catastrophes sera renforcée. Les travaux à haute intensité de main d'œuvre seront promus. La production vivrière sera diversifiée.

Les industries agro-alimentaires seront implantées dans les zones intermédiaires entre les villes et les campagnes pour intégrer progressivement le secteur agricole dans le secteur industriel.

La mise en place d'un système régional et national de suivi permettra de disposer d'un tableau de bord sur les réalisations des objectifs et d'éléments de prise de décision sur les réorientations nécessaires. Des indicateurs de résultats, de performances et d'impacts seront identifiés avant la fin de l'année 2001.

3.2. LES POLITIQUES SECTORIELLES ACTUELLES

Dans sa conception des dernières années, la stratégie de croissance du milieu rural

était fondée sur la promotion des productions d'exportation et de substitution aux importations. Les actions s'organisaient sur la base de l'intensification et la diversification de ces productions.

La situation alimentaire globale du pays a connu des améliorations avec les progrès enregistrés en matière de production rizicole. Cependant, des carences subsistent dans certaines zones. Le moindre incident climatique provoque des problèmes aigus de ravitaillement. Il s'agit dès lors d'accélérer la consolidation des acquis pour faire face à une demande croissante due elle-même à une démographie galopante.

Il convient de promouvoir les cultures d'oléagineux et de blé, l'élevage, notamment laitier, en mesure de fournir rapidement des produits de substitution aux importations les plus conséquentes pour l'économie nationale.

La nécessité de rehausser la consommation en protéines à un niveau compatible avec l'équilibre nutritionnel conduira à mener des efforts conséquents pour augmenter la production de viande et de poissons d'une part, et d'autre part à faire participer la pêche industrielle au ravitaillement du marché intérieur en produits halieutiques (poissons d'accompagnement).

La production forestière, compte tenu des besoins variés (énergie, construction, fabrication de meubles...) d'une population en croissance rapide doit être développée. Il faut rationaliser la gestion et l'exploitation des forêts existantes, étendre et protéger les superficies boisées.

En matière de productions exportables, fondement du redéploiement de l'agriculture Malgache, les efforts à initier porteront sur leur qualité, leur diversification et leur intensification. Une attention toute particulière sera portée sur le respect des normes de qualité, facteur prépondérant pour la compétitivité et la fidélisation des marchés extérieurs.

La répartition géographique actuelle des spéculations correspond globalement à la configuration des avantages comparatifs mais la spécialisation régionale doit être progressive compte tenu du mauvais état actuel des infrastructures qui constitue un frein à la fluidité des échanges intra et inter-régionaux

Eu égard à ce qui précède, les priorités vont directement aux productions :

- stratégiques pour la sécurité alimentaire du pays ;
- contribuant significativement à l'amélioration des revenus des producteurs ;
- en mesure de résorber le déficit de la balance de paiements ;
- présentant un avantage économique comparatif suffisant pour justifier une intervention de l'Etat.

Concernant particulièrement la sécurité alimentaire, l'objectif spécifique est de réduire d'une façon durable l'insécurité alimentaire et la malnutrition, particulièrement dans les zones vulnérables.

Les stratégies spécifiques sont:

- L'augmentation et stabilisation de l'offre de produits alimentaires ;
- L'amélioration de l'accès aux produits alimentaires ;
- L'amélioration de la consommation alimentaire.

Les objectifs spécifiques par secteur et les stratégies adoptées sont les suivants :

3.2.1 Politique agricole et alimentaire

a) Objectifs spécifiques :

- ☞ améliorer le cadre de vie en milieu rural;
- ☞ augmenter le revenu des paysans;
- ☞ professionnaliser les producteurs;
- ☞ exploiter les ressources naturelles suivant le concept de développement durable (protéger l'environnement);

- ☞ promouvoir une politique d'ouverture des marchés;
- ☞ renforcer/améliorer l'intervention et la performance du Ministère de l'Agriculture conformément aux fonctions redéfinies de l'Etat;
- ☞ consolider le rôle de l'Agriculture dans la problématique de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté.



b) Stratégies spécifiques :

- ✓ Accélération dans la transparence du processus de désengagement définitif de l'Etat en tant qu'opérateur direct pour asseoir une économie de marché capable d'assurer l'optimum économique;
- ✓ Intégration et coordination des programmes et des investissements dans le secteur agricole ;
- ✓ Réhabilitation et extension des infrastructures en matière de communication, production, stockage, transformation ;
- ✓ Promotion des infrastructures associatives et participatives ;
- ✓ Valorisation et utilisation optimale des ressources humaines ;
- ✓ Valorisation et utilisation des ressources naturelles et de leurs sous-produits (compost, énergie renouvelable,...);
- ✓ Décentralisation/déconcentration des pouvoirs de décision, de gestion et déconcentration des ressources budgétaires ainsi que renforcement des structures régionales ;
- ✓ Orientation des investisseurs en général, et des jeunes en particulier, vers les zones à haute potentialité agricole, tout en tenant compte des équilibres

- régionaux afin d'en tirer le maximum de profit ;
- ✓ Prise en considération des spécificités du secteur agricole en matière d'investissement, de sécurité et de financement (désenclavement des zones à haute potentialité) ;
- ✓ Dynamisation du mouvement mutualiste d'épargne et de crédit ;
- ✓ Amélioration de la productivité en conformité avec la politique de préservation de l'environnement ;
- ✓ Diversification des produits d'exportation et de promotion des produits de substitution aux importations ;
- ✓ Spécialisation régionale progressive en fonction des avantages comparatifs ;
- ✓ Suivi de l'administration et de l'utilisation des ressources affectées par l'Etat à la mise en oeuvre de la politique, dans le respect des législations et réglementations

3.2.2 Elevage

a) Objectifs spécifiques :

- ☞ Atténuer la dégradation des ressources;
- ☞ Mieux gérer les ressources naturelles;
- ☞ Améliorer les performances du secteur élevage;

b) Stratégies spécifiques :

- ✓ Gestion rationnelle des feux de pâturage;
- ✓ Restauration des surfaces pastorales ;
- ✓ Préservation des ressources animales existantes ;
- ✓ Lutte contre la mortalité des veaux ;
- ✓ Lutte contre les maladies animales et les zoonoses ;
- ✓ Inventaire des ressources naturelles liées à l'élevage et suivi périodique à la fois des ressources et de la dynamique ;
- ✓ Gestion rationnelle des stocks ;
- ✓ Appui à la professionnalisation du secteur élevage;
- ✓ Renforcement du processus de privatisation de la profession vétérinaire;
- ✓ Encouragement de la gestion communautaire des ressources ;



- ✓ Ajustement de la taxation et instauration d'un fonds de développement de l'Elevage ;
- ✓ Création d'un environnement socio-économique favorable;
- ✓ Assurance de la sécurité foncière aux éleveurs;
- ✓ Amélioration de la conduite de l'Elevage ;
- ✓ Participation aux activités de recherche ;
- ✓ Augmentation du potentiel zoo-économique ;
- ✓ Contrôle des produits de l'Elevage : qualité et normes.
- ✓ Mise en place des infrastructures permettant l'exportation des produits répondant aux normes (abattoirs)

3.2.3 Pêche et Ressources Halieutiques

a) Objectifs spécifiques :

- ☞ Contribuer à l'augmentation des recettes en devises pour le pays ;
- ☞ Participer à la satisfaction des besoins alimentaires ;
- ☞ Participer à la lutte contre la pauvreté.

b) Stratégies spécifiques :

- ✓ Développement de la production et des services destinés à l'exportation par :
 - le développement de la crevetticulture,
 - l'élargissement de la gamme des espèces exportées,
 - la maximisation des profits tirés de la pêche étrangère,

- la maximisation des recettes en devises, par une meilleure valorisation des captures et des produits aquacoles,
- l'adaptation des infrastructures pour l'exportation des produits halieutiques et aquacoles ;
- ✓ Amélioration de la gestion du secteur et soutien aux pêcheurs traditionnels par :
 - l'amélioration de la connaissance des ressources halieutiques,
 - l'amélioration des systèmes d'aménagement des pêcheries,
 - la protection de l'environnement marin, côtier et lacustre,
 - l'assistance à l'auto-développement des pêcheurs,
 - le suivi et le contrôle du fonctionnement du secteur,
 - l'adaptation de la formation aux besoins du secteur,
 - l'amélioration de la coordination des interventions dans le secteur,
 - le suivi du plan national et l'élaboration des plans régionaux ;



- ✓ Intensification de la collecte et de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture pour le marché local par :
 - l'intensification de la collecte et de la commercialisation des poissons de la pêche traditionnelle,

- la participation plus importante de la pêche artisanale et industrielle dans le ravitaillement du marché intérieur,
- la promotion de la pisciculture,
- le développement des infrastructures de collecte et de commercialisation.

3.2.4 Eaux et Forêts

a) Objectifs spécifiques :

- ☞ Accroître les superficies boisées ;
- ☞ Rationaliser la gestion des forêts existantes ;
- ☞ Limiter les surfaces incendiées et celles défrichées pour les cultures temporaires ;
- ☞ Définir un plan d'aménagement des bassins versants ;
- ☞ Consolider la mise en application de la réglementation des zones naturelles protégées ;
- ☞ Satisfaire la demande en combustibles domestiques ;
- ☞ Promouvoir l'extension des écosystèmes locaux et régionaux en vue d'assurer un réseau de microclimats favorables à la stabilisation du climat général de Madagascar ;
- ☞ Préserver l'équilibre biologique dans les écosystèmes forestiers afin de prévenir la disparition de la biodiversité nationale.



b) Stratégies spécifiques :

- ✓ Restauration du sens de la discipline et du devoir des agents;
- ✓ Décentralisation effective et déconcentration de l'Administration forestière ;
- ✓ Initiation à la programmation régionale ;
- ✓ Gestion rationnelle des moyens mis à la disposition des services ;
- ✓ Mise en confiance du public vis-à-vis du secteur et consolidation d'un esprit d'honnêteté morale ;
- ✓ Intensification des opérations de reboisement par la propagation des pépinières forestières et la promotion des reboisements villageois et collectifs ;
- ✓ Publicité et actions promotionnelles à l'extérieur par :
 - la normalisation des produits primaires et semi-finis de la forêt,
 - les mesures et dispositions améliorant la collecte, la culture et l'exportation des plantes médicinales,
 - les mesures pour la sauvegarde des peuplements naturels de ces plantes,
 - les mesures en faveur de l'installation de PMI/PME pour l'exploitation et l'exportation des produits forestiers ;
- ✓ Rationalisation et amélioration des systèmes d'exploitation forestière par :
 - une meilleure organisation des exploitations forestières en fonction des besoins nationaux et régionaux en bois et des possibilités des massifs forestiers exploitables,
 - la diffusion des améliorations techniques et des progrès dans l'équipement, pour valoriser les productions,
 - la promotion d'industries forestières,
 - la réhabilitation et le développement des infrastructures, notamment routières, nécessaires à l'essor des exploitations forestières.

3.2.5 Environnement

a) Objectifs spécifiques :

- ☞ garantir la pérennité et la qualité du cadre naturel de vie.

b) Stratégies spécifiques :

- ✓ Définition des orientations concrètes et des objectifs pratiques de mise en oeuvre de la Charte de l'Environnement ;



- ✓ Elaboration d'un plan directeur de l'environnement à l'horizon d'une génération tout en y incorporant les plans et programmes en cours (PE2) ;
- ✓ Suivi du PE2 en veillant à ce que le concept de tutelle de l'administration évolue vers le concept de la supervision des programmes et projets ;
- ✓ Elaboration, en liaison avec les départements concernés, d'une réglementation moderne et réaliste visant au respect de l'environnement ; les études d'impact devenant dès lors partie ordinaire du cadre légal et réglementaire en vigueur ; les cellules environnementales sont créées et opérationnalisées au niveau de chaque Ministère sectoriel;
- ✓ Promotion de la responsabilisation de la population et des opérateurs économiques et de leur participation dans le domaine de l'environnement.

3.2.6 Aménagement Territorial : régime foncier

a) Objectifs spécifiques :

- ☞ Satisfaire les besoins en terre ;
- ☞ Assurer la maîtrise foncière ;
- ☞ Rationaliser la gestion et la conservation du patrimoine foncier ;
- ☞ Garantir la sécurité foncière ;

- ☞ Assurer la répartition équilibrée de la population en vue d'une meilleure maîtrise de la mise en valeur des terres, lui procurant un revenu minimum entraînant sa participation à l'économie de marché.

b) Stratégies spécifiques :

- ✓ Facilitation de l'accès des nationaux sans terre à la propriété ;
- ✓ Accélération de la procédure d'accession à la propriété et la délivrance de titres ;
- ✓ Constitution d'une base de données foncières fiables ;
- ✓ Optimisation de la conservation des documents fonciers ;
- ✓ Décongestion des zones surpeuplées en répartissant les terres nouvelles à potentialité agricole en tenant compte des superficies de référence et en professionnalisant le métier d'agriculteur;
- ✓ Identification des zones de départ et d'accueil prioritaires ;
- ✓ Migration spontanée à favoriser ;
- ✓ Adaptation des services fonciers aux missions qui leur seront confiées.



3.2.7 Recherche pour le Développement Rural

a) Objectifs spécifiques :

- ☞ Améliorer les conditions de vie de la population, en particulier en assurant la sécurité alimentaire ;

- ☞ Améliorer la productivité des producteurs dans les domaines intéressant les secteurs importants de l'économie nationale ;



- ☞ Rechercher les techniques permettant de valoriser au mieux les ressources disponibles (sols, eau, force de travail, connaissances techniques locales, ressources financières) ;
- ☞ Promouvoir le transport rural et l'énergie rurale (micro-centrale hydroélectrique, énergie solaire, ...) ;
- ☞ Améliorer la santé humaine (collaboration avec les tradi-praticiens,...), animale (vaccination, ...) ;
- ☞ Améliorer le système d'information ;
- ☞ Protéger l'environnement ;
- ☞ Contribuer au développement intégré des régions ;
- ☞ Définir des approches de recherche efficaces

b) Stratégies spécifiques :

- ✓ capitalisation et coordination des diverses actions de recherche en matière de développement rural et de recherche agricole en particulier ;
- ✓ centralisation des efforts de recherche sur les besoins réels du développement ;
- ✓ régionalisation de la recherche ;
- ✓ création d'agropoles, permettant la création d'un environnement institutionnel favorable, le renforcement de la coopération scientifique internationale et le développement des partenariats avec les opérateurs économiques ;

- ✓ amélioration du financement de la recherche : participation de l'Etat et des Régions, fonds de soutien, fondations de recherches, prélèvements sur certains produits.

3.2.8 Transport rural

a) Objectif spécifique :

- ☞ Améliorer les conditions de production, de commercialisation et de circulation des biens et personnes.

b) Stratégies spécifiques :

- ✓ Intensification de la réhabilitation et de l'entretien des voies de desserte ;
- ✓ Décentralisation des programmes routiers avec la responsabilisation et la participation des collectivités décentralisées ;
- ✓ Promotion du micro-entrepreneuriat capable de contribuer efficacement à l'entretien des voies de desserte agricole ;
- ✓ Renforcement du système du fonds d'entretien routier (dont FER).



3.2.9 Finances rurales

a) Objectifs spécifiques :

- ☞ Assurer un accès commode et égal de tous les exploitants au crédit rural ;
- ☞ Satisfaire les besoins de financement du monde rural aussi bien les besoins productifs et économiques que les besoins sociaux.

b) Stratégies spécifiques :

- ✓ Diversification des systèmes et instruments financiers pour satisfaire les besoins variés des producteurs situés dans des conditions agro-écologiques et socio-économiques différentes ;
- ✓ Amélioration de l'organisation et des méthodes d'intervention des institutions financières en milieu rural;
- ✓ Soutien aux institutions financières dans leur recherche de capital-risques pour le financement des petits exploitants ;
- ✓ Promotion de systèmes mutualistes d'épargne et de crédit ou d'autres systèmes alternatifs pour les producteurs non éligibles aux crédits bancaires.



- améliorer le niveau des revenus dans le cadre de la réduction de la pauvreté;
- intensifier les actions de préservation et d'exploitation des ressources naturelles.

Afin d'éviter les insuffisances de l'approche sectorielle notamment par la dispersion des allocations de ressources (investissements publics et privés) une approche intégrée pour la conduite des actions de développement rural régional est considérée comme étant la stratégie la plus appropriée pour l'atteinte de ces objectifs.

Conformément à la démarche PADR qui s'appuie sur un large travail participatif d'interrogation des acteurs régionaux et locaux, on retient notamment les principales demandes et recommandations ci-après:

3.3.1 Dimension décentralisation et déconcentration

Les principaux cadres de réflexion concernent :

- le renforcement des capacités des services publics pour la mise en oeuvre de la décentralisation et de la déconcentration;
- l'implication des acteurs régionaux, y compris les bénéficiaires, dans le cycle complet de la gestion du développement rural pour tenir compte de manière effective des besoins réels (identification, conception, exécution et suivi-évaluation des actions);
- la définition d'une stratégie claire de la mise en place de la décentralisation conformément à l'esprit du texte de la Constitution ;
- la mise en place des structures de coordination et de suivi au niveau régional des nombreux projets ruraux pour redresser les déséquilibres spatiaux.

3.3 CADRAGE REGIONAL DU DEVELOPPEMENT RURAL

La vision régionale pour le développement rural se traduit par les objectifs globaux suivants:

- assurer la croissance de la production agricole de manière à améliorer le niveau d'indépendance alimentaire en produits stratégiques dans le cadre de la sécurité alimentaire;

3.3.2 Cadre réglementaire pour une fiscalité rurale

Les ressources des collectivités locales décentralisées proviennent de l'allocation du budget général de l'Etat et des recettes fiscales des communes.

L'essentiel du budget des communes rurales est constitué par l'allocation du budget général de l'Etat qui s'élève à 30 millions de francs par an. Les recettes fiscales sont relativement faibles. Cette faiblesse s'explique par le fait que le secteur primaire n'est soumis ni à l'impôt sur les revenus, ni à la taxe sur les chiffres d'affaires, ni aux TST, ni aux TVA. De plus, les recettes provenant des taxes professionnelles qui frappent les activités lucratives, les impôts de licence appliqués à la vente de boissons alcooliques, les taxes parafiscales, sont dérisoires.

Pour les impôts fonciers, la détermination de l'assiette fiscale sur les terrains demande à la fois l'inventaire exhaustive des richesses foncières, l'identification des propriétaires et la détermination des cultures pratiquées. Ces activités demandent de gros moyens financiers que le budget des communes rurales ne peut pas supporter. Les propriétés bâties sont plus faciles à inventorier. Néanmoins, le recensement demande également des moyens conséquents. Pour ces impôts fonciers qui constituent l'essentiel des ressources des communes urbaines, le tarif appliqué en milieu rural est faible et une réactualisation s'avère nécessaire.

Pour pouvoir doter les collectivités territoriales décentralisées de moyens qui leur permettraient de satisfaire les besoins en services de base de la population rurale, il convient de :

- Etablir des bases fiscales cohérentes et optimales pour améliorer les recettes fiscales;
- Développer l'aspect incitatif de la fiscalité pour favoriser l'implantation du secteur privé en milieu rural;
- Améliorer l'accès aux informations relatives aux dispositions fiscales ;
- Légiférer sur les modalités de recouvrement .

Les éléments de la fiscalité agricole comme les taxes et prélèvements sur les intrants et équipements agricoles, les taxes prélevées en aval des filières agricoles et les taxes prélevées sur les produits importés concurrentiels du marché local constituent un outil de politique permettant au Gouvernement de mobiliser des fonds pour :

- Financer les interprofessions ou les filières de production ;
- Entretien des infrastructures rurales ;
- Favoriser l'accessibilité aux intrants ou matériels de production ;
- Protéger les produits locaux sur le marché national ou international.

Une fiscalité relative aux produits agricoles, aux intrants, au système de transport, adaptée et incitative constitue un levier majeur de dynamisation de la croissance.

3.3.3 Disponibilité et accès aux informations et aux données statistiques

L'amélioration de l'accès à l'information comporte deux volets principaux :

- La mise en place de banques régionales de données avec amélioration du système de collecte et d'exploitation des données ;
- L'intensification du système de diffusion des informations.

3.3.4 Désenclavement et sécurisation des zones à hautes potentialités économiques

Les actions porteront sur:

- La révision et l'adaptation des textes législatifs et réglementaires sur la propriété foncière, l'exploitation des ressources naturelles, les feux de pâturage et de défrichement, le gardiennage des animaux ;
- L'homologation des DINA³ pour leur application par les communautés villageoises ;
- La restauration de l'instruction civique et l'augmentation du nombre de centres de réinsertion sociale ;

³ Loi N°2001/04 sur les Dina

- Le renforcement de la sécurité locale par une meilleure motivation des quartiers mobiles, l'augmentation du nombre et la dotation en matériels des Détachements Autonomes de Sécurité et des postes avancés de gendarmerie ;
- Le développement en milieu rural d'un système de communication .

3.3.5 Appui aux organisations paysannes:

L'accent est mis sur :

- la promotion des groupements de producteurs pour faciliter l'accès au crédit, aux intrants et aux services;
- l'amélioration de l'accès au crédit ;
- le renforcement des capacités pour une meilleure adéquation de la production aux normes, qualités et quantités exigées par le marché aussi bien national qu'international.

3.3.6. Renforcement des équipements socio-culturels collectifs

L'attention portera sur :

- L'amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation ;
- L'amélioration des maisons d'habitation ;
- La mise en place d'infrastructures sportives et culturelles

En vue d'atteindre ces différents objectifs et partant, d'enrayer l'insécurité alimentaire et de lutter efficacement contre la pauvreté, l'élaboration d'un Plan d'Action pour le Développement Rural s'avère plus qu'indispensable pour mettre en œuvre toutes les stratégies énoncées.

4. PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

4.1. LES REORIENTATIONS PROPOSEES DANS LE PADR

4.1.1 Les objectifs et orientations du développement rural

Le processus PADR en partant des orientations nationales du DSRP et des éléments actuels des politiques sectorielles s'est matérialisé par une large consultation des acteurs régionaux du développement rural dont les résultats ont été enrichis par les réflexions menées sur certains thèmes transversaux au niveau central.

A partir des opportunités et des contraintes identifiées ainsi que l'analyse des éléments sus-cités, les objectifs visés pour le développement rural sont :

- ☞ assurer la sécurité alimentaire ;
- ☞ contribuer à l'amélioration de la croissance économique ;
- ☞ réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie en milieu rural ;
- ☞ promouvoir la gestion durable des ressources naturelles ;
- ☞ promouvoir la formation et l'information en vue d'améliorer la production en milieu rural.



La stratégie générale s'articulera sur :

- l'instauration d'un environnement favorable et incitatif tant sur le plan économique, technique, institutionnel qu'infrastructuel, afin de motiver les agents économiques ruraux et d'optimiser les conditions d'épargne, d'investissement et de production dans le cadre de la libéralisation de l'économie et de l'instauration des Provinces Autonomes. Un accent particulier sera apporté sur le désenclavement des zones de production par la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales ;
- une accentuation du recentrage du rôle de l'Etat aux fonctions d'orientation, de réglementation de promotion, d'appui, de coordination, de suivi, de contrôle et d'évaluation des programmes mis en

œuvre, confiant les activités de production et de commercialisation aux paysans, à leurs organisations professionnelles et au Secteur Privé ;

- la responsabilisation et la participation des producteurs par le biais de structures autonomes reconnues comme partenaires du développement, chaque fois que des interventions dans des domaines identifiés nécessitent un tel mode opératoire.

Les axes stratégiques reposeront sur :

- la stimulation dans plus de transparence des processus de désengagement de l'Etat en tant qu'opérateur direct, pour garantir une plus grande équité et promouvoir une économie de marché axée sur la performance, en prenant les mesures nécessaires pour maintenir une saine et réelle concurrence ;
- l'organisation des Ministères chargés du Développement Rural dans leurs missions et prérogatives d'élaboration et d'ajustement des politiques sectorielles, du suivi et du contrôle de leur réalisation et d'appui à la production ;
- l'intégration et la coordination des programmes et des interventions dans le secteur du Développement Rural ;
- l'amélioration, l'extension et l'entretien des voies et moyens de communication notamment les pistes de desserte ainsi que des infrastructures de production, de stockage et de transformation en y impliquant le Secteur Privé ;
- une politique tarifaire agricole et une fiscalité, réellement incitatives pour les professions et les investisseurs concernant les produits agricoles et les facteurs de production, excluant toutefois les mesures artificielles ;
- la promotion d'organisations professionnelles agricoles afin de permettre aux exploitants agricoles d'exercer leur métier en toute responsabilité et de s'ériger en partenaires reconnus des autres

secteurs d'activités socio-économiques ;

- la déconcentration/décentralisation des pouvoirs de décision et de gestion, suivie du renforcement des structures régionales afin de promouvoir les initiatives ;
- l'information des investisseurs pour les guider dans leur choix et les orienter vers les régions les plus propices à leurs projets ;
- les dispositions compatibles avec les spécificités du développement rural en matière d'investissement, de sécurité des personnes et des biens ainsi qu'en matière de financement ;
- la résorption des problèmes fonciers
- la recherche et la mise en œuvre d'une politique de migration adéquate
- la promotion du crédit rural ;
- la politique de production axée sur :
 - l'amélioration de la productivité intégrant la protection de l'environnement,
 - la responsabilisation effective des producteurs,
 - la promotion des produits d'exportation et de substitution,
 - l'aide progressive la spécialisation régionale en fonction des atouts et des opportunités,
 - une stratégie de lutte contre les ravageurs et les maladies se basant sur la protection intégrée des cultures et des denrées stockées ;
- l'amélioration des cadres institutionnel, juridique, financier et économique propices au développement rural ;
- la prise en considération de la dimension genre dans toute conception et exécution de programme de développement.
- l'amélioration des conditions sociales de la population rurale et plus particulièrement de la santé reproductive des adolescents pour contenir à son niveau le plus bas le taux de prévalence du VIH/SIDA.

4.1.2. LES REORIENTATIONS ET LES AXES STRATEGIQUES DU DEVELOPPEMENT RURAL

L'analyse des résultats des réflexions et échanges entre les intervenants centraux et régionaux du développement rural a permis de dégager cinq grandes orientations :

4.1.2.1 ***Première orientation : Assurer une bonne gestion du monde rural par la définition et la mise en oeuvre des réformes institutionnelles et du cadre réglementaire***

Cette première orientation, préalable à tout processus de développement rural, génère les deux axes stratégiques suivants :

a) Amélioration du cadre institutionnel et des structures d'accueil du PADR : clarification des rôles et responsabilités des différents acteurs du développement rural :

Cet axe stratégique est la traduction de la politique de désengagement de l'Etat des secteurs productifs et de recentrage du rôle de l'Etat vers ses missions essentielles. L'esprit qui présidera les réformes doit veiller à la conformité des solutions aux politiques globales et sectorielles ainsi qu'à l'avènement d'un Etat assumant des services de qualité et de proximité. Pour cela un redimensionnement des ressources humaines, budgétaires et matérielles sur les plans qualitatif et quantitatif est indispensable pour espérer une réalisation, dans les meilleures conditions, des fonctions de l'Etat.

La déconcentration et la décentralisation sont également des éléments essentiels pour la réforme du Service Public. Dans le cadre de la mise en place des Provinces Autonomes, l'existence de Commissariats Généraux chargés du développement rural et de l'environnement concrétise les recommandations des acteurs et partenaires régionaux du développement rural. Les lois organiques et statutaires

sur les Provinces Autonomes permettront de soutenir la suite du processus de réforme.

Le stade actuel de définition et de mise en oeuvre des réformes diffère suivant les structures. Il est recommandé que les actions soient intégrées mais surtout que ces réformes bénéficient d'une compréhension commune de tous les intéressés et les acteurs, qu'elles soient accélérées suivant une politique volontariste et avec prise en compte de tous les paramètres de budget et de coût de réalisation permettant la réalisation de toutes les opérations (plans directeurs pour les ressources humaines, y compris la formation et les recrutements, les coûts de départ le cas échéant, le redéploiement dans les structures centrales et régionales, l'évaluation des investissements et des coûts récurrents soutenables mais aussi significatifs par rapport à l'ampleur des missions du Service Public).

Une fois la stratégie traduite en programmes et actions, il est indispensable de se référer aux avancées du processus actuel de réforme du Service Public..

L'insuffisance d'information sur le monde rural et l'absence de données socio-économiques fiables ont été évoquées. L'accès de la population rurale à l'information écrite ou audiovisuelle sera renforcé ainsi que les actions d'animation rurale sera réhabilitée et renforcée pour assurer des actions d'Information-Education-Communication de proximité. Un système rationnel de collecte, d'exploitation et de diffusion des données sera mis en place pour être à la disposition des responsables régionaux et nationaux ainsi que des partenaires techniques et financiers.

b) Mise en place d'un environnement juridique et réglementaire favorable au développement rural :

Les lacunes diverses relatives à l'environnement juridique et réglementaire ont été soulevées par les acteurs du développement rural. Tout en reconnaissant les acquis des efforts initiés à ce jour, un certain nombre de problèmes subsistent : obsolescence des textes, inexistence de textes d'application de certaines lois, inadéquation des textes par rapport aux orientations, aux politiques, aux spécificités régionales ou tout simplement aux conditions et réalités opérationnelles d'exercice des activités.

Un environnement juridique et réglementaire favorable au développement rural doit être instauré afin de lever les contraintes soulevées par les acteurs et structures concernés. Souvent les textes sont inconnus ou méconnus, en raison de l'insuffisance des moyens mobilisés pour leur large diffusion. Souvent, des besoins nouveaux sont également émis. Les communautés rurales élaborent des conventions collectives ou DINA pour gérer les principales situations conflictuelles au niveau local. Un effort particulier sera consacré à leur analyse par les autorités judiciaires en vue de leur homologation.

Il s'agit d'un axe stratégique qui doit bénéficier d'une attention particulière, voire d'une veille permanente de l'Etat, car s'adressant à des fonctions régaliennes par essence.

4.1.2.2 Deuxième orientation : *Inciter l'émergence des acteurs économiques, partenaires du développement rural*

Cette deuxième orientation est la conséquence logique de la première. En effet, le désengagement de l'Etat des secteurs de production et de commercialisation a pour corollaire une reprise et une re-dynamisation soutenues de ces secteurs par le privé. Cette reprise doit être viable ou viabilisée à partir de leviers comme l'organisation, le savoir-faire, le financement,...

Trois axes stratégiques sont identifiés et se rattachent au double processus de changement des rôles et de facilitation de l'émergence des acteurs privés (paysans, groupements/associations, OP/OPA, Coopératives, ONG, opérateurs privés, jeunes diplômés...).

a) Modernisation de l'Agriculture et développement des initiatives privées et du savoir-faire :

La professionnalisation au sein des secteurs du développement rural est perçue, à juste titre, comme l'accélération du développement harmonieux des filières et l'émergence d'organisations professionnelles performantes. Force est toutefois de constater que les efforts, quoique réels, sont soit répétés, soit limités.

D'une part, on constate la multiplicité des études de filières et d'autre part, l'insuffisance (du fait de l'éparpillement géographique et des faibles ressources allouées) des actions en matière de professionnalisation. Cette composante de stratégie se traduit actuellement par des actions timides par rapport à l'ampleur des besoins. Les filières « lait » et « petit élevage », pour ne citer qu'elles, sont largement en avance par rapport à celle du riz, des cultures d'exportation (vanille, fruits,...) ou encore des semences.

Pour favoriser l'émergence des OP/OPA et renforcer leurs rôles dans la gestion des filières, des impulsions d'envergure sont attendues. Les goulots d'étranglement pouvant provenir de mauvaise connaissance des réalités socioculturelles de la zone d'intervention ou des rapports de force entre acteurs de différentes positions dans le système, devront être identifiés.

Des actions progressives concrètes de « transfert » et de valorisation des actifs publics insuffisamment exploités, seront menées dans le cadre de la politique de promotion des initiatives privées.

L'inventaire et l'évaluation de ces actifs ne se limitent pas aux grandes entreprises publiques ou parapubliques, mais s'étendent aux rizeries, fermes d'Etat, CPR, CMS, stations piscicoles et même aux terres exploitables du domaine privé de l'Etat.

Par ailleurs, afin de promouvoir le Secteur Privé et donc de mettre à la disposition des acteurs, des atouts supplémentaires, des actions pour une meilleure valorisation des produits seront menées : acquisition d'un réflexe « qualité/norme » par les opérateurs économiques et les producteurs, meilleur ciblage des marchés nationaux, régionaux ou internationaux, développement et organisation des filières,.....

Les acteurs non agricoles tels que les opérateurs touristiques, les artisans-forgerons, les petits transformateurs des produits et sous-produits agricoles (décortiqueries, provenderies,...) sont à considérer car ils contribuent également à la croissance économique en milieu rural.

Le développement des ressources humaines pour l'émergence d'un facteur humain apte à assumer tous ses rôles requiert des actions multiples qui vont de l'alphabétisation et l'éducation des adultes à la formation de chercheur de haut niveau, en passant par le renforcement des capacités (gestion, organisation, technique) de la grande majorité des acteurs. Une politique claire et un plan directeur aideront à identifier les priorités nationales et régionales sans toutefois entraver les actions en cours.

La promotion du secteur privé nécessite ainsi la restructuration du système d'enseignement et de formation professionnelle pour développer entre autres la culture d'entreprise. Les cadres et techniciens sortis des écoles techniques et professionnelles doivent être à même de participer à la création d'entreprises de services ou de

valorisation des produits agricoles et ne plus penser uniquement au fonctionnariat.

Enfin, pour gagner la bataille contre la pauvreté, il est nécessaire de mobiliser toutes les catégories de population sur un même pied d'égalité. Il faut s'assurer que tous les acteurs puissent tirer profit équitablement des avantages du développement. La volonté d'incorporer la dimension genre dans toutes les actions entreprises reflète les engagements pris par le pays lors de la quatrième conférence mondiale sur la femme de Beijing en 1995.

b) Diversification de la production et des exportations :

Les initiatives sont encore limitées quant à l'exploitation d'autres ressources potentielles ; beaucoup d'efforts restent donc à fournir en matière de développement et de diversification des productions dans les filières porteuses (élevage, pêche, aquaculture, fruits et légumes,...), permettant ainsi la diversification des ressources et l'augmentation des revenus des producteurs mais aussi des exportateurs.

En effet, des potentialités spécifiques régionales existent et doivent être exploitées pour promouvoir l'exportation qui nécessite une politique commerciale dynamique au niveau des opérateurs. Cette contribution à la promotion des cultures « stratégiques » et d'exportation augmentera la disponibilité alimentaire nationale liée à une politique d'ouverture des marchés.

La mise en place des Maisons des Paysans ou la re-dynamisation des Chambres d'Agriculture et de l'Artisanat permettent un encadrement intensif des organisations professionnelles sur le plan technique et commercial pour une production de qualité respectant les normes exigées par les marchés.

c) Développement et pérennisation du financement du monde rural :

Il s'agit également d'une stratégie d'appui à l'émergence des acteurs qui doivent être des partenaires à part entière du développement rural. La situation actuelle est déjà caractérisée par une bonne compréhension commune de la problématique du financement du monde rural en général et du crédit rural en particulier, et, mais les actions sont, soit limitées en matière de couverture spatiale et en matière de volume de fonds, soit inadaptées sur le plan des mécanismes et procédures d'octroi et de gestion.

Les initiatives actuelles se concentrent sur la mise en place de fonds et la mise en opération des Institutions Financières Mutualistes (IFM), alors que le développement d'autres mécanismes de financement du monde rural (crédit) est encore assez faible.

L'intensification des efforts est recommandée pour atteindre une couverture spatiale et un niveau de réalisation significatifs pour le développement rural.

Des instruments additionnels de coordination et de valorisation des appuis techniques et financiers sont indispensables pour optimiser le choix des zones et secteurs d'intervention, ainsi que pour harmoniser les modalités d'intervention et d'approche. Sur un plan plus global, une diversification des sources de financement est souhaitée.

Dans certaines zones, spécialisées dans la production rizicole notamment, les opérateurs qui pratiquent déjà les crédits de faisance-valoir comme composante essentielle de leur système privé d'encadrement, sont disposés à devenir des partenaires au sein d'établissements de crédit.

4.1.2.3 Troisième orientation : *Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi*

qu'une gestion durable des ressources et des infrastructures

Cette troisième orientation sert de cadre à toutes les actions visant l'accroissement de la production, l'intensification agricole, la rationalisation des systèmes d'exploitation et des techniques compatibles avec une gestion appropriée et durable des ressources naturelles, l'accès sécurisé aux intrants, à la terre, au marché, aux services et aux infrastructures.

Trois axes stratégiques sont rattachés à cette orientation sur la productivité, les facteurs, les ressources et les infrastructures.

a) Application des techniques et technologies appropriées :

Pour le volet production, le concept de développement rural a été initié dans un contexte où les allocations sont «sectorielles». Le Programme National de Recherche Agricole (PNRA), le Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA), le Programme Sectoriel Elevage (PSE), le Programme Sectoriel Pêche (PSP) en étaient des exemples. Jusqu'à maintenant, les efforts se sont focalisés sur les programmes de recherche/vulgarisation incluant la gestion de la fertilité des sols et leur conservation, l'intensification des productions animale et végétale ainsi que les domaines spécifiques de la santé animale et végétale.

Des efforts seront poursuivis tout en recherchant la couverture des lacunes identifiées, l'intégration des actions, la prise en compte des spécificités, des opportunités et des contraintes régionales. C'est dans cet esprit et contexte qu'ont été initiés les nouveaux projets et programme d'appui au développement rural.

Le processus PADR définit et priorise les allocations dont les impacts et les contributions au développement rural sont les plus rapides et les plus significatifs.

Ce système de gestion des priorités est basé au départ sur les opportunités et contraintes pour être alimenté ensuite par les informations d'un système de suivi/évaluation (impacts et changements de conditions opérationnelles).

Pour renforcer le transfert de connaissance et la capacité d'innovation et de modernisation au sein du secteur rural, les institutions et partenaires en matière de recherche, de formation et de vulgarisation travailleront en étroite synergie. Des liens plus étroits entre les programmes de recherche et les besoins en matière de développement ainsi qu'une décentralisation de la recherche seront développés. Dorénavant, en matière de vulgarisation, le recours à une gamme élargie de prestataires de services incluant le service public, les privés et les ONG, sera favorisé et l'approche de contractualisation de ces services par les bénéficiaires eux-mêmes sera développée.

b) Préservation de l'environnement et gestion rationnelle des espaces ruraux :

En ce qui concerne la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, le Programme Environnemental II constitue l'ensemble des dispositions pour sa mise en oeuvre. Le pays, fort des expériences du programme Environnemental, s'est doté de dispositifs institutionnels, légaux et réglementaires pour faire face aux différentes contraintes éventuelles en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

La participation communautaire à la protection de l'environnement et aux activités de gestion des ressources naturelles est d'une importance vitale pour la réussite de la politique environnementale du pays. Le développement rural doit être en mesure de proposer des solutions alternatives acceptables pour les agriculteurs habitués au brûlis forestier et pour les grands éleveurs accoutumés au feu de pâturage.

Dans tous les cas, il est nécessaire de poser comme balises le rapport coût/efficacité et canaliser en conséquence les ressources vers les actions les plus efficaces du point de vue de la production.

Les efforts seront axés sur les possibilités d'extension des surfaces agricoles en réalisant les opérations appropriées de sécurisation foncière. Les sollicitations en ce sens existent mais le conflit répétitif entre agriculture-élevage doit aussi être résolu. L'aménagement des bas-fonds pour l'agriculture devra être accompagné d'une politique d'hydraulique pastorale et d'amélioration des pâturages.

La diffusion des référentiels techniques disponibles en agriculture de conservation (zéro labour, semis direct, culture sous couverture végétale vive ou morte, écobuage, ...) sera intensifiée sur la base des nombreuses expériences éprouvées. En matière de stabilisation des systèmes de culture, le travail de recherche développement doit continuer en relation étroite avec les producteurs.

La sécurisation foncière est un préalable nécessaire à de nombreuses actions tendant en particulier vers une gestion pérenne des aménagements hydroagricoles et environnementaux. Les actions dans le domaine de l'accès à la terre et de la sécurisation foncière seront intensifiées notamment par le renforcement des services décentralisés en charge des domaines et du foncier ainsi que le développement d'un réseau de géomètres privés assermentés. La conception d'une politique foncière d'ensemble permettant de sécuriser massivement les différents acteurs du foncier rural demeure une des priorités. Les modalités d'application des procédures de sécurisation foncière (relative-SFR, intermédiaire-SFI et optimale-SFO) seront adaptées selon les situations foncières et les besoins.

c) Introduction des mécanismes d'organisation, de gestion et de développement des infrastructures :

Des mécanismes de développement, de gestion pérenne et d'entretien des infrastructures de production : (système d'irrigation, abattoir, tuerie, unités de transformation, couloir de vaccination, points d'abreuvement, silo, chaîne de froid...) doivent être développés tout en tenant compte des paramètres suivants :

- la capacité des bénéficiaires à participer dans l'organisation et la gestion des infrastructures ;
- un volume d'allocations suffisant ;
- l'intégration des actions dans des zones "économiques" et "physiques" viables conformément au plan d'aménagement rural;
- la viabilité des extensions en regard des options proposées sur les rôles et responsabilités de l'Etat, de ses démembrements et des usagers.

4.1.2.4 Quatrième orientation : Assurer une disponibilité alimentaire suffisante dans toutes les régions.

La sécurité alimentaire a toujours été au centre des préoccupations du pays, la finalité recherchée est la disponibilité et l'accès physique et économique de la majorité de la population à des ressources alimentaires saines et nutritives.

Dans ce sens, un certain nombre de projets sont mis en œuvre avec comme objectifs :

- ☞ l'augmentation de la production des denrées alimentaires de base,
- ☞ la fourniture de services d'appui pour une meilleure organisation des marchés et des échanges ainsi que pour une meilleure utilisation des produits alimentaires.

Deux axes stratégiques sont retenus :

a) Assurance d'une stabilité et d'une permanence des approvisionnements alimentaires.

Assurer la sécurité alimentaire est un des objectifs du développement rural, ainsi la stabilité des approvisionnements doit être garantie aussi bien dans l'espace que dans le temps.

L'impraticabilité saisonnière des axes de desserte notamment des pistes rurales handicape les zones de production, rend difficile l'approvisionnement en intrants, en matériels et en produits de première nécessité et pénalise la valorisation des productions rurales.

Le Programme de Transport en Milieu Rural (PTMR), actuellement en cours, permettra de prendre en considération cette contrainte, et ce, conformément aux résultats des travaux du GTC Transport Rural.

L'amélioration de l'approvisionnement des denrées alimentaires requiert une dynamisation des filières de commercialisation des produits qui va renforcer les programmes de professionnalisation en matière de production et de transformation. Des actions seront entreprises pour le développement des infrastructures, l'organisation des marchés et l'amélioration du stockage pour mieux gérer la période de soudure.

b) Préparation aux urgences

Les catastrophes naturelles (cyclones, sécheresse, invasion acridienne ou épizooties telles que la peste porcine africaine,...) peuvent provoquer une situation d'insécurité alimentaire. Jusqu'à maintenant, les opérations de secours restent de manière conjoncturelle le recours pour faire face aux besoins alimentaires d'urgence. Ainsi, des actions de préparation aux situations d'urgence s'imposent et consistent à :

- renforcer les systèmes de prévision, de surveillance et d'alerte en cas de catastrophes naturelles ;

- renforcer la capacité des collectivités, structures et associations locales pour mieux identifier et aider les groupes et zones les plus menacés à faire face aux situations.

Madagascar a engagé un processus participatif d'élaboration de la stratégie nationale de gestion des risques et catastrophes. Un certain nombre de mesures a aussi été initiée dans cette optique, notamment :

- L'opérationnalisation du Système d'Alerte Précoce (SAP) qui travaille dans le Sud et donne des informations sur les difficultés alimentaires et économiques de 86 communes;
- La mise en place d'un réseau d'observatoires ruraux;
- L'amélioration du système d'information météorologique qui se fait sentir,
- La préparation de la création d'un Système d'Information et de Cartographie sur l'Insécurité Alimentaire et la Vulnérabilité (SICIAV) .

4.1.2.5 Cinquième orientation: Développer des infrastructures sociales en vue d'améliorer l'accès aux services sociaux

La notion de développement durable nécessite l'intégration de l'aspect social.

Trois axes stratégiques s'inscrivent dans l'approche globale de cette orientation :

a) Accessibilité à l'eau potable :

Le renforcement des actions sur l'assainissement et l'accès à l'eau potable permet de limiter les risques d'infection par les maladies d'origine hydrique. L'adduction d'eau potable réduit également le temps consacré par les femmes et les jeunes filles aux corvées d'eau.

b) Disponibilité des services sociaux de base :

L'intensification de la déconcentration des services de santé de base avec la contribution effective des bénéficiaires dans le contexte du recouvrement des coûts sera poursuivie.

La santé reproductive et la santé des adolescents font partie des grandes options stratégiques prioritaires de la politique nationale de santé. Le taux de prévalence de l'infection au VIH/SIDA est encore relativement faible à Madagascar. Cette situation amène le Gouvernement à mener des actions de prévention de la transmission du virus par l'intensification des actions d'IEC et l'amélioration de l'accès aux services de santé de la reproduction.

La surveillance alimentaire et nutritionnelle, actuellement opérationnelle, doit s'intégrer dans un plan d'action visant à atténuer l'impact de la pauvreté et de la malnutrition notamment auprès des groupes vulnérables. Les centres de santé de base seront impliqués dans la pérennisation des actions en cours.

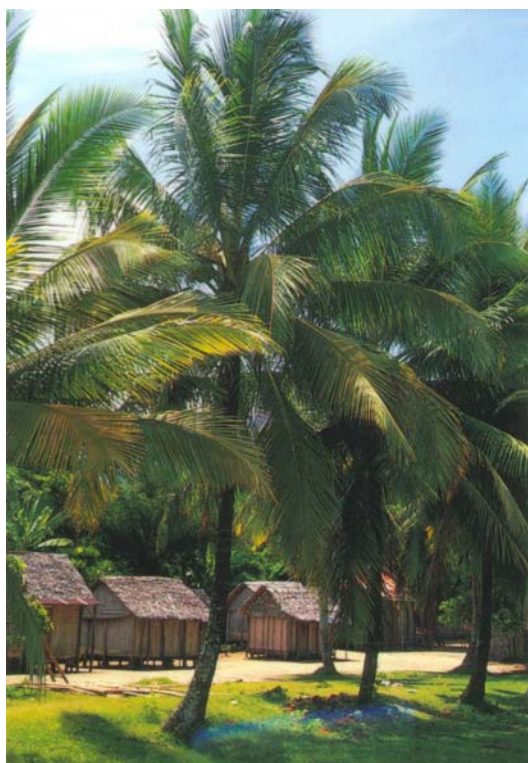
Concernant l'éducation et le taux de scolarisation, le Programme National d'Amélioration de l'Education et de la Formation pour la période 1998 - 2003, prévoit la redynamisation rapide de l'enseignement primaire et l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des écoles. Le redéploiement équitable des enseignants entre le milieu rural et le milieu urbain par l'instauration d'une prime d'éloignement pour ceux qui travaillent dans les zones difficiles est nécessaire. L'amélioration du système de paiement des salaires des enseignants en milieu rural permettrait d'augmenter le temps qu'ils consacrent à l'enseignement.

c) Amélioration des conditions d'habitation :

L'amélioration des conditions de vie en milieu rural , telle que la mise en place d'un programme de construction de logements en tenant compte des conditions sanitaires, de la salubrité et de l'électrification rurale est indispensable. Pour limiter l'exode rurale et la délinquance juvénile, des infrastructures

sociales, sportives et de loisirs seront développées dans le cadre de l'exécution du plan communal de développement.

L'effectivité d'un système de sécurité de proximité des personnes et de leurs biens constitue un contexte incitatif et favorable aux diverses activités en faveur du développement rural. La contribution des communes se matérialise entre autres par la création de quartiers mobiles qui seront motivés dans l'exécution de leur tâche. Les postes avancés de gendarmerie ainsi que les détachements autonomes de sécurité seront multipliés et dotés de moyens.



4.2. LE REFERENTIEL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le présent PADR, élaboré à partir des travaux de l'ensemble des vingt (20) GTDR et des Groupes Thématiques Centraux (GTC), constitue le Référentiel (national et régional) du Développement Rural comportant les orientations globales, les axes stratégiques qui leur sont rattachés, les programmes et actions (réformes, réglementations, programmes et projets) programmés dans le temps pour lesquelles des acteurs ont été identifiés. Ces actions sont intégrées dans le Programme Régional de Développement Rural correspondant.

Le DSRP stipule le partage des responsabilités entre l'Etat et le Secteur Privé, dont la participation de ce dernier mais aussi des Autorités Décentralisées au financement des actions de développement.

Comme exemple :

- la contribution des Associations des Usagers de l'Eau (AUE) dans la gestion et la maintenance des infrastructures d'irrigation.
- la prise en main par les Autorités Décentralisées (Provinces et Communes) du financement des infrastructures de base (abattoirs, tueries, écoles, ...)
- la participation des privés au développement du crédit rural, etc.

De même, un système de partenariat est à promouvoir entre le privé et l'Etat, le privé et les organisations de producteurs, le privé et les bailleurs ou encore entre les privés eux-mêmes.

Le Référentiel National recommande :

- de réajuster les cadres institutionnel et réglementaire en concrétisant la nouvelle délimitation des rôles et responsabilités (déconcentration, décentralisation, partenariat...), la ré-allocation des ressources correspondantes;

- d'entamer conjointement les actions indispensables à l'émergence des acteurs et des partenaires du développement rural: ressources humaines disponibles, opérateurs privés nationaux et étrangers, organisations paysannes, etc, par des actions spécifiques capitalisant les atouts actuels (savoir-faire, actifs agricoles publics, financement et crédit...);
- de promouvoir la production et la productivité par le biais des techniques, technologies et mode de gestion rationnelle intégrant la notion de « gestion durable » des ressources pour une préservation environnementale;

de considérer que le facteur humain doit être le point focal de l'ensemble du développement rural et de la lutte contre la pauvreté. Ce qui rend indispensables une nutrition appropriée et disponible ainsi qu'un accès décent de la population aux services d'éducation et de santé.

4.2.1 PRESENTATION DU REFERENTIEL ACTUEL DU PADR

Le Référentiel est présenté ci-après, suivant les orientations et les axes stratégiques qui le composent.

Chaque orientation du Référentiel PADR est présentée séparément par cinq tableaux (PADR-1 à PADR-5).

La colonne programmation des tableaux PADR, définit le délai de réalisation des actions. Le long terme (LT) correspond à 10 ans et plus, le moyen terme (MT) à 5 ans et le court terme (CT) à 3 ans.

La liste des programmes et les actions identifiées et présentées dans les tableaux qui suivent seront complétées au fur et à mesure de la mise à jour de ce PADR. L'opérationnalisation du système de suivi et d'évaluation permet d'actualiser périodiquement les projets et programmes..

TABLEAU PADR - 1 : Assurer une bonne gestion du monde rural par la définition et la mise en oeuvre des réformes institutionnelles et du cadre réglementaire

AXES STRATEGIQUES	INTITULÉ DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
1.1 Amélioration du cadre institutionnel et des structures d'accueil du PADR eu égard à la nécessité de la clarification des rôles et responsabilités des acteurs du développement rural	1.1.1 Réforme des ministères et appui aux processus de déconcentration/décentralisation	111.1 Reconsidération des rôles des Ministères du DR pour le développement de la synergie inter-sectorielle	CT	- Etat central
		111.2 Révision des rôles des services publics dans le cadre de la décentralisation et de l'avènement des Provinces autonomes	CT	- Etat central - Provinces autonomes - Collèges GTDR
		111.3 Renforcement des moyens des services déconcentrés (Domaines, Topographie, Eaux et Forêts, Pêche) et mise en oeuvre du redéploiement du personnel des Ministères	CT	- Etat central
		111.4 Renforcement de la capacité de recherche et développement institutionnel	CT	- Etat central
		111.5 Déconcentration et opérationnalisation des services de proximité pour la lutte anti-acridienne (postes de commandement, veille anti-acridienne...)	CT	- Etat central - Provinces autonomes - Services déconcentrés
		111.6 Développement et pérennisation d'un système efficace de protection des végétaux et animaux (terrestres et aquatiques)	CT	- Etat central - Provinces autonomes - Services déconcentrés
		111.7 Renforcement du système national d'épidémiologie- vigilance et d'épidémiologie-surveillance	CT	- Etat central - Provinces autonomes - Services déconcentrés
		111.8 Mise en place et réopérationnalisation des tribunaux terriers	CT	- Etat central - Provinces autonomes
		111.9 Extension de la couverture des tribunaux de section	CT	- Etat central - Provinces autonomes - Services déconcentrés

TABLEAU PADR - 1 : Assurer une bonne gestion du monde rural par la définition et la mise en oeuvre des réformes institutionnelles et du cadre réglementaire

AXES STRATEGIQUES	INTITULÉ DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
		111.10 Renforcement des structures régionales de coordination des actions de développement rural et sécurité alimentaire	CT	- Etat central - Provinces autonomes - Services déconcentrés
1.1 Amélioration du cadre institutionnel et des structures d'accueil du PADR eu égard à la nécessité de la clarification des rôles et responsabilités des acteurs du développement rural	1.1.2 Mise en place d'un système d'information sur le développement rural	112.1 Diagnostic et évaluation de la situation actuelle	CT	- Etat central - Provinces autonomes - Collèges GTDR
		112.2 Conception, élaboration, planification et mise en place du système d'information du développement rural	CT	- Etat central - Provinces autonomes - Collèges GTDR
		112.3 Renforcement des structures de communication (média ruraux, halls d'information, chambres d'agriculture, maisons des paysans...)	MT	- Etat central - Provinces autonomes - Collèges GTDR
		112.4 Intensification des actions d'élargissement de diffusion (création de structures pérennes dotées de moyens humains, financiers et matériels) dans tous les domaines	MT	- Etat central - Provinces autonomes - ONG/Programme/Projet
1.2 Mise en place d'un environnement juridique et réglementaire favorable au développement rural	1.2.1 Adéquation et actualisation du cadre réglementaire	121.1 Inventaire, analyse-diagnostic de l'existant et formulation de propositions intégrées sur le cadre réglementaire du développement rural	CT	- Etat central - Provinces autonomes - Collèges GTDR
		121.2 Actualisation/Adéquation des textes en fonction des orientations du développement rural et des contraintes d'application : (actifs publics, filières tabac et coton, ressources halieutiques...)	CT	- Etat central
		121.3 Elaboration et diffusion des textes d'application relatifs: aux coopératives, à la	CT	- Etat central - Provinces autonomes

TABLEAU PADR - 1 : Assurer une bonne gestion du monde rural par la définition et la mise en oeuvre des réformes institutionnelles et du cadre réglementaire

AXES STRATEGIQUES	INTITULÉ DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
		gestion des forêts, à la sécurité rurale, à l'environnement, à la pêche...		- Services déconcentrés
1.2 Mise en place d'un environnement juridique et réglementaire favorable au développement rural		121.4 Elaboration de nouveaux textes : lois et règlements concernant les domaines des chambres d'Agriculture, de la santé animale, des filières, des normes et de la qualité des produits, du transport rural (péage), des fonds (élevage, cataclysme naturel...), de la pêche...	CT	- Etat central
		121.5 Intégration de la fiscalité rurale dans le système global	MT	- Etat central
		121.6 Liquidation des dossiers en instance (litiges, retards) au sein des services domaniaux/fonciers	CT	- Etat central - Provinces autonomes - Services déconcentrés
		121.7 Homologation des DINA pour le sécurisation des biens et des personnes	CT	- Etat central - Provinces autonomes

TABLEAU PADR - 2 : Inciter l'émergence des acteurs économiques, partenaires du développement rural

AXES STRATEGIQUES	INTITULÉ DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
2.1 Modernisation de l'agriculture, développement des initiatives privées et du savoir-faire	2.1.1 Promotion des organisations Professionnelles en milieu rural	211.1 Création et renforcement des capacités (institutionnelle, organisationnelle, technique et commerciale) des OP/OPA dans le cadre de la professionnalisation des producteurs	MT/LT	- Provinces autonomes - Services déconcentrés - ONG/Programme/Projet - OP/OPA
		211.2 Mise en place des structures de promotion des OP/OPA (Chambre d'Agriculture, Maison des Paysans...)	MT	- Etat central - Provinces autonomes - ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques
		211.3 Programme d'alphabétisation fonctionnelle pour les paysans et les pêcheurs	MT	- Provinces autonomes - ONG/Programme/Projet
		211.4 Renforcement et extension des coopératives agricoles	MT	- ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques
		211.5 Développement du partenariat entre les organisations des producteurs et les opérateurs économiques	MT	- Provinces autonomes - Opérateurs économiques - OP/OPA
		211.6 Appuis aux organisations de producteurs de semences, de plants et de géniteurs	MT	- Provinces autonomes - Opérateurs économiques - OP/OPA - Services déconcentrés

TABLEAU PADR - 2 : Inciter l'émergence des acteurs économiques, partenaires du développement rural

AXES STRATEGIQUES	INTITULÉ DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
	2.1.2 Développement des filières et valorisation des produits	<p>212.1 Rationalisation des filières stratégiques (suppression des monopoles, promotion de partenariat, appui à la commercialisation...)</p> <p>212.2 Elaboration et diffusion des normes de qualité et de conditionnement des produits locaux et d'exportation</p> <p>212.3 Systématisation du contrôle et de gestion des agréments</p> <p>212.4 Re-dynamisation des EFEN pour la valorisation des produits</p> <p>212.5 Encadrement technique pour la mise aux normes des produits</p>	<p align="center">MT</p> <p align="center">CT</p> <p align="center">CT/MT/LT</p> <p align="center">CT</p> <p align="center">MT</p>	<p>- Etat central - Provinces autonomes - Opérateurs économiques</p> <p>- Etat central - Provinces autonomes - Services déconcentrés</p> <p>- Etat central - Provinces autonomes - Services déconcentrés</p> <p>- ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques</p> <p>- ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques</p>
2.1 Modernisation de l'agriculture, développement des initiatives privées et du savoir-faire	2.1.3 Appui au développement des initiatives privées	<p>213.1 Poursuite de la privatisation des entreprises publiques et parapubliques (CPR, CMS, Stations piscicoles...)</p> <p>213..2 Appui à la dynamisation/création d'unités de transformation et de conservation de produits alimentaires</p> <p>213..3 Promotion de l'installation de nouveaux agriculteurs dans des zones économiques sécurisées</p> <p>213.4 Renforcement des appuis aux initiatives locales en matière d'approvisionnement et de commercialisation d'intrants et de matériels agricoles</p>	<p align="center">CT</p> <p align="center">MT/LT</p> <p align="center">MT/LT</p> <p align="center">CT</p>	<p>- Etat central - Opérateurs économiques</p> <p>- Etat central - Provinces autonomes - Services déconcentrés - Opérateurs économiques</p> <p>- Etat central - Provinces autonomes - Services déconcentrés - ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques</p> <p>- Provinces autonomes - Services déconcentrés - Opérateurs économiques</p>

PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

TABLEAU PADR - 2 : Inciter l'émergence des acteurs économiques, partenaires du développement rural				
AXES STRATEGIQUES	INTITULÉ DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
		213.5 Promotion et appui aux initiatives privées (ONG et organisations confessionnelles) pour les actions de vulgarisation et d'encadrement des producteurs	CT/MT	- Etat central - Services déconcentrés - ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques
		213.6 Promotion des micro-entreprises familiales en milieu Rural	MT	- Services déconcentrés - ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques
		213.7 Mise en place de mesures fiscales incitatives pour le développement des initiatives privées	CT	- Etat central - Services déconcentrés - Opérateurs économiques
2.1 Modernisation de l'agriculture, développement des initiatives privées et du savoir-faire	2.1.4 Restructuration du système d'enseignement et de formation agricole	214.1 Renforcement et re-dynamisation de la Formation Technique et Professionnelle Agricole : adéquation des programmes, extension de la couverture des régions en fonction des besoins, orientation vers l'entrepreneuriat, recyclage des techniciens	CT/MT	- Etat central - Services déconcentrés - Opérateurs économiques - ONG/Programme/Projet
		214.2 Définition et mise en oeuvre de stratégies d'appui au développement des établissements privés de formation agricole	CT	- Etat central - Opérateurs économiques - ONG/Programme/Projet
2.2 Diversification de la production et des exportations	2.2.1 Promotion d'activités économiques non agricoles	221.1 Appui pour le développement des capacités des artisans	MT	- Services déconcentrés - Opérateurs économiques - ONG/Programme/Projet
		221.2 Appui à la mise en place d'unités de fabrication de matériels agricoles, d'élevage et de pêche	MT	- Services déconcentrés - Opérateurs économiques - ONG/Programme/Projet
	2.2.2 Promotion de la diversification des	222.1 Développement des productions pour l'amélioration de la disponibilité alimentaire,	MT	- Services déconcentrés - Opérateurs économiques

TABLEAU PADR - 2 : Inciter l'émergence des acteurs économiques, partenaires du développement rural

AXES STRATEGIQUES	INTITULÉ DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
	productions	<p>la consommation locale (bois de chauffe, matières premières pour l'artisanat...)</p> <p>222.2 Développement des produits de transformation (huilerie, conserverie,...) et des produits de substitution aux importations</p> <p>222.3 Diversification des productions pour l'amélioration des revenus (Aquaculture, huiles essentielles, champignons, gingembre, floriculture, écotourisme, élevage de crocodiles et d'escargots, ...)</p> <p>222.4 Elargissement de la gamme des espèces exportées : étude de faisabilité technico-économique de chaque espèce potentielle</p>	<p>MT</p> <p>MT</p> <p>MT</p>	<p>- ONG/Programme/Projet</p> <p>- Etat central</p> <p>- Services déconcentrés</p> <p>- Opérateurs économiques</p> <p>- Etat central</p> <p>- Services déconcentrés</p> <p>- Opérateurs économiques</p> <p>- ONG/Programme/Projet</p> <p>- Opérateurs économiques</p>
	2.2.3 Développement des produits d'exportation	<p>223.1 Etude d'un système de gestion de l'évolution des marchés des produits d'exportation</p> <p>223.2 Etude d'adéquation de l'offre nationale aux demandes internationales</p>	<p>MT</p> <p>MT</p>	<p>- Etat central</p> <p>- Etat central</p>

TABLEAU PADR - 2 : Inciter l'émergence des acteurs économiques, partenaires du développement rural

AXES STRATEGIQUES	INTITULÉ DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
2.3 Développement et pérennisation du financement du monde rural	2.3.1 Développement de systèmes de financement adaptés au monde rural	231.1 Identification et évaluation des besoins	CT	- Etat central - Opérateurs économiques - ONG/Programme/Projet
		231.2 Renforcement du financement rural par la diversification des sources et la rationalisation des mécanismes	MT	-Etat central - Opérateurs économiques - ONG/Programme/Projet
		231.3 Développement du système de micro-finances en milieu rural (institutions mutualistes et non mutualistes)	MT	- Etat central - Opérateurs économiques - ONG/Programme/Projet
		231.4 Mise en place et gestion des fonds d'urgence (cataclysmes)	CT	-Etat central - Provinces autonomes
		231.5 Etude de la mise en place d'un système d'assurance agricole	MT	-Etat central - Opérateurs économiques

TABLEAU PADR - 3 : Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources et des infrastructures

AXES STRATEGIQUES	INTITULE DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
3.1 Application des techniques et technologies appropriées	3.1.1 Recherche et Vulgarisation	311.1 Programme d'amélioration variétale	MT	- Etat central - Services déconcentrés - ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques
		311.2 Programme d'amélioration génétique en production animale	MT	- Etat central - Services déconcentrés - ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques
		311.3 Recherche sur la lutte biologique dans le cadre de la lutte préventive contre les acridiens	MT	- Etat central - Services déconcentrés
		311.4 Recherche de vaccins thermo-résistants pour la protection sanitaire des animaux	LT	- Etat central
		311.5 Développement des recherches sur les filières non conventionnelles (dont fruits et légumes) dans le cadre de la diversification des productions	MT	- Etat central - Services déconcentrés - ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques
		311.6 Recherches relatives à la gestion et à la restauration des sols (réponses aux engrais, rationalisation de l'utilisation des fertilisants, engrais locaux...)	MT	- Etat central - Services déconcentrés - Provinces autonomes - Opérateurs économiques - ONG/Programme/Projet
		311.7 Etude de faisabilité d'actions d'investissement fertilité (recapitalisation du facteur sols)	MT	- Etat central - Opérateurs économiques
		311.6 Développement des recherches contractuelles sur les filières de rente	MT	- Etat central - ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques

TABLEAU PADR - 3 : Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources et des infrastructures

AXES STRATEGIQUES	INTITULE DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
3.1 Application des techniques et technologies appropriées		311.7 Poursuite et renforcement des recherches pour le développement des matériels agricoles adaptés	MT	- Etat central - Services déconcentrés - ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques
		311..8 Recherche sur la gestion et l'aménagement des forêts ainsi que pour la maîtrise des techniques de plantation des essences autochtones	MT	- Etat central - Services déconcentrés - ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques
		311..9 Renforcement du programme de protection des végétaux	MT	- Etat central - Services déconcentrés
		311.10 Recherche sur l'agro-alimentaire et la technologie de transformation et de conservation des produits agricoles, d'élevage et de la pêche	MT	- Etat central - Services déconcentrés
		311.11 Diffusion des variétés et des techniques améliorées	CT	- Services déconcentrés - ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques
		311.12 Relance et promotion des spéculations identifiées porteuses (apiculture, horticulture, élevage de gallinacées, sériciculture, ressources halieutiques...)	MT	- Etat central - Services déconcentrés - ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques
		311.13 Recherche sur la gestion et l'aménagement des pêcheries continentales (lacustres et fluviales)	MT	- Etat central - Services déconcentrés
		311.14 Recherche sur les plantes médicinales	LT	- Etat central - Services déconcentrés
	311.15 Recherche sur la lutte contre la PPA	CT	- Etat central - Secteur privé	

TABLEAU PADR - 3 : Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources et des infrastructures

AXES STRATEGIQUES	INTITULE DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
3.1 Application des techniques et technologies appropriées	3.1.2 Gestion et restauration de la fertilité et conservation des sols	312.1 Diffusion des techniques de gestion agro-biologique des sols et des systèmes de culture incluant toutes les alternatives techniques en matière d'agroforesterie et de DRS	CT	- Provinces autonomes - Services déconcentrés - ONG/Programme/Projet
		312.2 Développement des techniques de compostage (traitement des ordures ménagères et valorisation de la biomasse)	CT	- Opérateurs économiques
		312.3 Promotion de l'exploitation des ressources minières locales pour la fertilisation	MT	- Etat central - Opérateurs économiques
		312.4 Etablissement et/ou actualisation des cartes pédologiques nationales et régionales	MT/LT	- Etat central - Services déconcentrés

TABLEAU PADR - 3 : Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources et des infrastructures

AXES STRATEGIQUES	INTITULE DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
3.1 Application des techniques et technologies appropriées	3.1.3 Santé animale et végétale	313.1 Actions de formation sur la surveillance, les traitements terrestres en impliquant les producteurs dans la lutte anti-acridienne	CT	- Etat central - Collèges GTDR
		313.2 Formation des producteurs sur la surveillance de la santé des animaux et des plantes dans la gestion de leur production	CT	- Services Déconcentrés - ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques
		313.3 Appui aux privés en matière de contrôle d'efficacité de qualité des produits agro-pharmaceutiques et vétérinaires	MT	- Etat central - Opérateurs économiques
		313.4 Poursuite de la formation de vaccinateurs villageois	CT	- Provinces autonomes - ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques
		313.5 Agrément et accréditation des laboratoires régionaux	CT	- Etat central - Opérateurs économiques
		313.6 Renforcement du réseau national d'épidémiologie et d'épidémiologie-vigilance	MT	- Etat central - Opérateurs économiques
		313.7 Renforcement du réseau national de contrôle phytosanitaire	MT	- Etat central - Opérateurs économiques
		313.8 Mise en oeuvre d'un programme d'éradication des principales maladies animales (tuberculose bovine, maladie de Teschen)	MT	- Etat central - Opérateurs économiques
3.1 Application des techniques et technologies appropriées	3.1.4 Intensification de la production animale et végétale	314.1 Implication des privés dans l'introduction, la multiplication et la diffusion de semences des variétés améliorées et de races animales améliorées	CT	- Etat central - Services Déconcentrés - Opérateurs économiques

TABLEAU PADR - 3 : Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources et des infrastructures

AXES STRATEGIQUES	INTITULE DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
		314.2 Promotion des petits matériels agricoles pour la mécanisation	CT	- Services Déconcentrés - Opérateurs économiques - ONG/Programme/Projet
		314.3 Amélioration de l'alimentation animale et du système de gestion des pâturages naturels	CT	- Services Déconcentrés - Opérateurs économiques - ONG/Programme/Projet
		314.4 Rationalisation de la conduite de l'élevage	MT	- Opérateurs économiques - ONG/Programme/Projet
		314.5 Développement de l'aquaculture par la re-dynamisation des structures de production d'alevins, post-larves et grossissement	CT	- Opérateurs économiques - ONG/Programme/Projet - OP/OPA
		314.6 Développement de la production de l'aquaculture continentale par la reproduction artificielle (système d'hormone, extraits hypophysaires, ...)	CT	- Opérateurs économiques - ONG/Programme/Projet - OP/OPA
		314.7 Appui au développement de l'élevage à cycle court et à l'apiculture	CT	- Opérateurs économiques - ONG/Programme/Projet - OP/OPA
3.2 Préservation de l'environnement et gestion rationnelle des espaces ruraux	3.2.1 Gestion des ressources naturelles	321.1 Poursuite des actions GELOSE, ZODAFARB,...	CT	- Etat central - Provinces autonomes - Collèges GTDR
		321.2 Lutte contre la dégradation de l'environnement (feux de brousse, défrichement abusif, déforestation,...)	MT	- Etat central - Provinces autonomes - Collèges GTDR
		321.3 Etudes et mise en œuvre de la protection des bassins versants	MT	- Etat central - Services Déconcentrés - Provinces autonomes

TABLEAU PADR - 3 : Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources et des infrastructures

AXES STRATEGIQUES	INTITULE DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
3.2 Préservation de l'environnement et gestion rationnelle des espaces ruraux	3.2.2 Elaboration de plan d'aménagement rural, extension de l'accès à la terre et intensification des actions de sécurisation foncière	321.4 Plans d'aménagement des pêcheries (connaissance des ressources halieutiques, protection de l'environnement, système d'exploitation rationnelle, formation aux besoins du secteur, développement des infrastructures,...)	MT	- Etat central - Provinces autonomes - Collèges GTDR
		321.5 Intensification des activités en faveur du développement de la production et de la commercialisation (auto-développement des pêcheurs, contrôle de qualité,...)	CT	- Etat central - Services Déconcentrés - Autorités décentralisées - Secteur privé
		321.6 Système de contrôle et surveillance des pêches	CT	- Etat central - Provinces autonomes - Services Déconcentrés
		321.7 Développement des énergies de substitution (solaire, biogaz, éolienne,...)	MT	- Services déconcentrés - ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques
		321.8 Etude d'impacts des activités sur la gestion des ressources naturelles autour des zones protégées à vocation écotouristique	LT	- Services déconcentrés - ONG/Programme/Projet - Opérateurs économiques
		322.1 Ajustement et simplification des procédures domaniales et foncières	CT	- Etat central - Services déconcentrés
		322.2 Ajustement du système d'imposition et de perception de droits en matière domaniale et foncière	CT	- Etat central - Services déconcentrés
		322.3 Développement des actions pour l'octroi des titres fonciers (Opération domaniale Concertée)	MT	- Etat central - Services déconcentrés
		322.4 Finalisation des opérations cadastrales commencées	CT	- Etat central - Services déconcentrés

TABLEAU PADR - 3 : Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources et des infrastructures

AXES STRATEGIQUES	INTITULE DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
		322.5 Etude de plan d'aménagement rural	LT/MT	- Etat central - Services Déconcentrés - Provinces autonomes
		322.6 Mise en place de pépinières villageoises pour la protection des bassins versants	LT	- Autorités décentralisés - Services déconcentrés
3.3 Introduction des mécanismes d'organisation, de gestion et de développement des infrastructures	3.3.1 Programme intégré de réhabilitation des réseaux hydroagricoles	331.1 Travaux prioritaires de réhabilitation des réseaux hydroagricoles	CT	- Etat central - Collèges GTDR
		331.2 Extension et renforcement des capacités des AUE pour la gestion, l'entretien et la protection des réseaux	CT	- Etat central - Collèges GTDR
		331.3 Promotion des structures chargées des gros entretiens	CT/MT	- Etat central
		331.4 Contrôle et suivi des actions des intervenants dans le domaine d'irrigation	CT/MT	- Etat central - Services déconcentrés
3.3 Introduction des mécanismes d'organisation, de gestion et de développement des infrastructures	3.3.2 Développement et gestion des autres infrastructures rurales	332.1 Implantation d'infrastructures d'abattage conformes aux normes d'hygiène et de salubrité	MT	- Provinces autonomes - Services déconcentrés - Opérateurs économiques
		332.2 Implantation de points d'abreuvement pour les ruminants en extensif	MT	- Provinces autonomes - Opérateurs économiques - ONG/Programme/Projet
		332.3 Appui à l'implantation de greniers communautaires villageois	MT	- Provinces autonomes - Services déconcentrés
		332.4 Appui à la mise en place d'infrastructures pour l'élevage (chaînes de froid, couloirs de vaccination...)	MT	- Provinces autonomes - Opérateurs économiques - ONG/Programme/Projet

TABLEAU PADR - 3 : Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources et des infrastructures

AXES STRATEGIQUES	INTITULE DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
		332.5 Implantation des points de collecte pour les produits halieutiques	CT/MT	- Provinces autonomes - Services déconcentrés - Opérateurs économiques
		332.6 Aménagement et/ou renforcement des zones portuaires réservées à la pêche	CT/MT	- Etat central - Opérateurs économiques
		332.7 Installation de marchés couverts pour la vente des produits halieutiques	CT/MT	- Etat central - Services déconcentrés

TABLEAU PADR - 4 : Assurer une disponibilité alimentaire suffisante dans toutes les régions				
AXES STRATEGIQUES	INTITULÉ DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
4.1 Assurance d'une stabilité et d'une permanence des approvisionnements alimentaires	4.1.1 Promotion des moyens de transport	411.1 Développement et promotion des moyens intermédiaires de transport adaptés en milieu rural ¹	MT	- Etat central - Provinces autonomes - Services déconcentrés - Opérateurs économiques
		411.2 Appui aux initiatives privées pour la promotion des activités fluviales et maritimes ¹	MT	- Etat central - Provinces autonomes - Services déconcentrés - Opérateurs économiques
		411.3 Mise en place d'une opération charrette	MT	- Provinces autonomes - Opérateurs économiques
	4.1.2 Développement, gestion intégrée et maintenance des infrastructures de transport rural	412.1 Réhabilitation et/ou entretien et création de routes, pistes et ouvrages rurales ¹	MT	- Etat central - Provinces autonomes - Services déconcentrés - Opérateurs économiques
		412.2 Implication des usagers dans l'entretien, gestion et protection des routes et pistes rurales ¹	MT	- Provinces autonomes - Collège GTDR
	4.1.3 Développement et organisation des marchés	413.1 Aménagement et pérennisation des marchés ruraux contrôlés avec la participation des bénéficiaires	MT	- Provinces autonomes - Collèges GTDR
		413.2 Amélioration des conditions de commercialisation des produits et du fonctionnement des marchés (partenariat collecteur-producteur)	MT	- Etat central - Collèges GTDR
		413.3 Mise en place de marchés de bovidés contrôlés	MT	- Etat central - Provinces autonomes
4.2 Préparation aux urgences	4.2.1 Système d'alerte et de surveillance des catastrophes	421.1 Développement des capacités d'avertissement (Centres antiacridiens, Système d'alerte précoce, Stations régionales de météorologie...)	MT	- Etat central - Services déconcentrés - Provinces autonomes

¹ Etudes en cours dans le cadre du Programme de Transport en Milieu Rural (PTMR) du Ministère des Travaux Publics

TABLEAU PADR - 4 : Assurer une disponibilité alimentaire suffisante dans toutes les régions

AXES STRATEGIQUES	INTITULÉ DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
		421.2 Renforcement des capacités locales de prévention et d'intervention (stock de sécurité, groupes et zones vulnérables.....)	MT	- Etat central - Provinces autonomes - Collèges GTDR
		421.3 Développement du Système d'Information et de Cartographie sur l'Insécurité Alimentaire et la Vulnérabilité (SICIAV)	MT	- Etat central - Services déconcentrés - Provinces autonomes
		421.4 Renforcement des actions de sensibilisation sur les accidents en mer et leur prévention par la formation	CT	- Etat central - Services déconcentrés - Provinces autonomes

PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

TABLEAU PADR - 5 : Développer les infrastructures sociales en vue d'améliorer l'accès aux services sociaux				
AXES STRATEGIQUES	INTITULÉ DES PROGRAMMES	ACTIONS	PROGRAMMATION	ACTEURS
5.1 Accessibilité à l'eau potable	5.1.1 Accès à l'eau potable	511.1 Adduction d'eau potable en quantité suffisante en appui à la formation en hygiène alimentaire pour les ruraux	CT	- Provinces autonomes - ONG/Programme/projet - Opérateurs économiques
5.2 Disponibilité des services sociaux de base	5.2.1 Mise en place des services de santé de proximité	521.1 Construction de Centres de Santé de Base dans les Communes	MT	- Etat central - Provinces autonomes
		521.2 Education, surveillance alimentaire et nutritionnelle	MT	- Etat central - Provinces autonomes
		521.3 Redéploiement et renforcement du personnel médical	MT	- Etat central - Provinces autonomes
	5.2.2 Mise en place des services d'éducation de proximité	522.1 Réhabilitation ou construction d'écoles	MT	- Etat central - Provinces autonomes - Collèges GTDR
		522.2 Redéploiement et renforcement du personnel enseignant	MT	- Etat central - Provinces autonomes
5.3 Amélioration des conditions d'habitation	5.3.1 Amélioration des villages ruraux	531.1 Promotion de logements décents	MT	- Etat central - Opérateurs économiques
		531.2 Electrification rurale	MT	- Etat central - Opérateurs économiques
		531.3 Accès aux loisirs	MT	- Etat central - Opérateurs économiques
	5.3.2 Sécurité en milieu rural	532.1 Renforcement et extension des unités de sécurité	MT	- Etat central
		532.2 Renforcement des moyens de communication des structures régionales existantes	LT	- Etat central
		532.3 Développement des activités touristiques	LT	- Opérateurs économiques

4.2.2 TABLEAU DE SYNTHÈSE DU REFERENTIEL DU PADR

Le tableau suivant est une synthèse du Référentiel du Développement Rural. Il établit les liens entre :

- 1) les programmes issus de l'agrégation des actions identifiées lors des ateliers régionaux, puis centraux ;
- 2) les axes stratégiques qui constituent un deuxième palier d'agrégation et de mise en cohérence, et enfin
- 3) les orientations elles-mêmes issues des axes stratégiques devenues les cinq orientations principales du PADR.



PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

TABLEAU DES ORIENTATIONS, AXES STRATÉGIQUES ET PROGRAMMES DU DEVELOPPEMENT RURAL

ORIENTATIONS	AXES STRATÉGIQUES	PROGRAMMES
1. Assurer une bonne gestion du monde rural par la définition et la mise en oeuvre des réformes institutionnelles et du cadre réglementaire	1.1 Amélioration du cadre institutionnel et des structures d'accueil du PADR eu égard à la nécessité de la clarification des rôles et responsabilités des acteurs du développement rural	1.1.1 Réforme des ministères et appui aux processus de déconcentration/décentralisation 1.1.2 Mise en place d'un système d'information agricole
	1.2 Mise en place d'un environnement juridique et réglementaire favorable au développement rural	1.2.1 Adéquation et actualisation du cadre réglementaire
2. Inciter l'émergence des acteurs économiques, partenaires du développement rural	2.1 Modernisation de l'agriculture et développement des initiatives privées et du savoir-faire	2.1.1 Promotion des organisations professionnelles agricoles 2.1.2 Développement des filières et valorisation des produits 2.1.3 Appui au développement des initiatives privées 2.1.4 Restructuration du système d'enseignement et de formation agricole
	2.2 Diversification de la production et des exportations	2.2.1 Promotion d'activités économiques non agricoles 2.2.2 Promotion de la diversification des productions 2.2.3 Développement des produits d'exportation
	2.3 Développement et pérennisation du financement du monde rural	2.3.1 Développement des systèmes de financement adaptés au monde rural
3. Accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources et des infrastructures	3.1 Application des techniques et technologies appropriées	3.1.1 Recherche et vulgarisation 3.1.2 Gestion et restauration de la fertilité et conservation des sols 3.1.3 Santé animale et végétale 3.1.4 Intensification de la production animale et végétale
	3.2 Préservation de l'environnement et gestion rationnelle des espaces ruraux	3.2.1 Gestion des ressources naturelles (forêts, bassins versants, pâturages, pêche...) 3.2.2 Elaboration de Plans d'aménagement rural, extension de l'accès à la terre et intensification des actions de sécurisation foncière
	3.3 Introduction des mécanismes d'organisation, de gestion et de développement des infrastructures	3.3.1 Programme intégré de réhabilitation des réseaux hydro-agricoles (infrastructures d'irrigation, association des usagers de l'eau, bassins versants...) 3.3.2 Développement et gestion des autres infrastructures rurales
4. Assurer une disponibilité alimentaire suffisante dans toutes les régions	4.1 Assurance d'une stabilité et d'une permanence des approvisionnements alimentaires	4.1.1 Promotion des moyens de transport 4.1.2 Développement, gestion intégrée et maintenance des infrastructures de transport rural 4.1.3 Développement et organisation des marchés
	4.2 Préparation aux urgences	4.2.1 Système d'alerte et de surveillance des catastrophes
5. Développer les infrastructures sociales en vue d'améliorer l'accès aux services sociaux	5.1 Accessibilité à l'eau potable	5.1.1 Accès à l'eau potable
	5.2 Disponibilité des services sociaux de base	5.2.1 Mise en place de services de santé de proximité 5.2.2 Mise en place de services d'éducation de proximité
	5.3 Amélioration des conditions d'habitation	5.3.1 Promotion de logements décents 5.3.2 Sécurité en milieu rural

4.3 PRIORISATION DES PROJETS

La programmation est basée sur l'intégration, suivant le mode de fonctionnement défini pour le PADR des actions compatibles avec le programme de lutte contre la pauvreté en cours d'exécution et conforme au nouveau cadre institutionnel d'une part, sur leur contribution à la levée des contraintes pour la valorisation des produits ou des potentialités en ressources ou des opportunités, d'autre part. Toute levée de contrainte constitue en fait une "action" du PADR.

La mise en cohérence des propositions issues des GTC et des GTDR pour la levée des contraintes tant au niveau des régions que pour les thèmes transversaux constituent autant d'actions à intégrer dans l'opérationnalité du système de gestion des priorités.

A un niveau plus global, il faut considérer la nécessité de l'intégration des actions pour une meilleure synergie et complémentarité entre elles visant l'accélération du processus de développement rural.

Le Programme Régional de Développement Rural (PRDR) de chaque GTDR a été élaboré selon la démarche du cadre logique qui comporte les étapes suivantes :

- les contraintes identifiées et validées par le GTDR sont groupées par similarité et hiérarchisées pour visualiser leurs relations de causes à effets. L'analyse aboutit à un diagramme des problèmes ;
- Les états négatifs du diagramme des problèmes sont convertis en états positifs à atteindre. Le diagramme des objectifs obtenu décrit la situation future qui prévaudra lorsque les problèmes auront été résolus. Il permet de tirer l'objectif global, l'objectif spécifique et les résultats attendus ;
- Les tâches à exécuter pour atteindre les résultats fixés constituent les activités.

Le PRDR constitue un document de référence pour les communautés de base. Les projets identifiés par les communautés de base constituent l'ossature du plan communal de développement (PCD). Il revient à chaque commune de prioriser les projets identifiés. Les priorités établies au niveau de chaque commune reflètent réellement l'ordre dans lequel les communautés de base souhaitent lever progressivement les contraintes qui entravent leur développement. Le GTDR, en recevant les projets élaborés par les communautés de base, essaieront de respecter ces priorités en les orientant vers le partenaire technique et financier approprié pour la demande de financement.



5. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU PADR

Ce chapitre décrit les structures et les fonctions à assurer dans le cadre du processus PADR et le système organisationnel de mise en œuvre y afférent.

Dans son approche participative et globale, le PADR est le référentiel unique de la programmation des actions et des ressources financières publiques et d'orientation des allocations privées à partir des besoins exprimés et instruits à la base.

Concernant l'allocation des investissements publics (PIP), les notions d'intégration et de complémentarité des actions pour une nouvelle dynamique de croissance en milieu rural soutiennent une incitation et la motivation des différents secteurs bénéficiaires.

La capitalisation volontaire et progressive des acquis des réformes institutionnelles, des réglementations et des allocations de ressources renforcera la capacité des acteurs du développement.

5.1 ORGANISATION ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU PROCESSUS

5.1.1 Les structures impliquées dans le processus PADR

Les structures impliquées dans le cadre du processus PADR sont stipulées par le Décret n°: 99-022 du 20 janvier 1999:

- le Comité Interministériel d'Orientation et de Validation (CIOV);
- l'Equipe Permanente de Pilotage (EPP) assistée d'un Secrétariat Permanent;
- les Groupes Thématiques Centraux (GTC);
- les Groupes de Travail de Développement Rural Régional (GTDR).

Toutefois en vue de la pérennisation du processus, la synergie Secteur Public - Secteur Privé à tous les échelons est indispensable (programmation, gestion, exécution, contrôle et suivi des actions menées dans le cadre du PADR, ...).



5.1.2 Rôles et responsabilités des structures

Le CIOV a pour mission de valider le PADR proposé par l'EPP et d'orienter les activités de cette dernière.

L'EPP, dans le cadre de sa mission générale d'élaboration du PADR, est responsable de la bonne marche de l'ensemble du processus. Avec l'appui du Secrétariat Permanent, l'EPP est chargée en particulier de:

- animer, faciliter et appuyer les travaux de réflexion des GTC et des GTDR par l'initiation de la programmation participative pour le développement rural, impliquant tous les acteurs du développement rural (Secteur Public, Société Civile, OP/OPA, etc.);
- assurer la mise en cohérence des résultats des travaux GTC et GTDR avec la politique de développement de l'Etat et de ses composantes sectorielles, notamment le DSRP;
- coordonner / harmoniser les interventions des différents partenaires du développement régional ou national;
- élaborer le PADR et le proposer au CIOV pour validation;
- assurer le processus de suivi/évaluation des actions et des résultats.

Les GTC sont constituées de personnes ressources chargées d'analyser et réfléchir sur des thèmes spécifiques d'intérêt général et transversal tels que Intensification Agricole, Appui à la Professionnalisation Agricole, Sécurisation Foncière, Décentralisation / Réformes Institutionnelles, Transport Rural, Irrigation, Mécanisation agricole, enrichis par des thèmes spécifiques identifiés lors des ateliers des GTDR. Ils sont constitués de façon temporaire et leurs travaux font partie intégrante du PADR.

Les GTDR, émanation régionale du PADR sont chargés du diagnostic de la situation régionale du développement rural afin d'en actualiser les orientations à suivre, les mesures à prendre et les actions prioritaires à mener répondant aux besoins de leur région. Les résultats des travaux des GTDR sous forme de Référentiel régional et de Programme Régional de Développement Rural (PRDR) permettent la régionalisation du PIP et la concentration des actions de développement dans les secteurs jugés prioritaires par les communautés de base.

Les GTDR en tant que plate-forme de concertation et d'harmonisation des interventions en matière de développement rural, veillent à ce que les actions menées dans la région soient cohérentes par rapport au PADR. Les GTDR sont appuyés par un Secrétariat Technique.

En outre il est utile de préciser les implications d'un certain nombre d'acteurs du processus PADR :

ADMINISTRATION :

Il appartient en premier lieu à l'Administration d'organiser avec l'EPP, la tenue des travaux d'élaboration du PADR. Elles identifient les différents collèges devant composer aussi bien les GTC que les GTDR et interviennent dans l'animation et veille à la représentativité équitable des membres. L'Administration contribue activement à la fourniture et à la collecte des données qui serviront de base aux travaux d'élaboration du PADR.

Elle veille à ce que les résultats issus des travaux s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'Etat et de ses composantes sectorielles en respectant la philosophie du PIP régionalisé.

Elle définit la ou les structures à mettre en place pour la mise en œuvre du PADR validé par le CIOV.

Elle participe à la formulation des actions qui composent le PADR et joue un rôle significatif dans l'opérationnalisation du système de suivi/évaluation à mettre en place et de l'orientation éventuelle des actions compte tenu de l'analyse des résultats en cours et des impacts.

Il lui appartient d'engager les procédures nécessaires à la mobilisation des sources de financements du PADR, tant au niveau national (public et privé) qu'international (bailleurs de fonds extérieurs).

LES COMMUNES

Sur la base du référentiel régional et du Programme Régional de Développement Rural, les Communes élaborent leur plan de développement, mettant ainsi en exergue leurs priorités. Elles participent à la fourniture des informations nécessaires pour l'élaboration des monographies.

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS DES PAYSANS

En temps que principal acteur du développement rural au niveau des régions, et étant membres à part entière d'un des collèges du GTDR, elles expriment les contraintes rencontrées dans leurs activités ainsi que les voies et moyens qu'elles jugent efficaces pour les lever. Leur contribution rend plus réalistes et plus pragmatiques les actions identifiées dans le cadre du PADR et dont elles sont les principaux bénéficiaires. Elles participent également à la définition des éléments nécessaires au suivi-évaluation des actions engagées et de respecter les directives y afférentes.

LES OPERATEURS ECONOMIQUES

En réponse à la politique de désengagement de l'Etat, les

opérateurs économiques sont les partenaires techniques principaux. Ils sont appelés à investir dans le secteur rural en mettant en place des PME/PMI de service en amont et en aval des différentes filières de production. Leurs contributions sont également sollicitées pour le financement des actions d'encadrement, de production et de commercialisation.

LES ONGS

Les ONGs interviennent comme des prestataires de service en participant à la constitution des bases de données sur la région, à l'animation des consultations participatives des communautés et à l'encadrement technique et commercial des bénéficiaires.

BAILLEURS DE FONDS

Les Bailleurs de Fonds ou partenaires techniques et financiers participent activement au processus PADR à travers les réunions périodiques tenues avec l'EPP, afin de leur permettre de suivre l'évolution et d'émettre des observations. Il est primordial à ce que la stratégie d'intervention de leurs organismes puisse répondre efficacement aux orientations définies dans le PADR. Ils contribuent au financement requis par les actions à mener et apportent leur assistance technique. Afin de faciliter leurs travaux de réflexion, les bailleurs de fonds ont mis en place le Groupe de Bailleurs de Fonds doté d'un Secrétariat Multibailleurs (SMB).

5.1.3 Fonctionnement du processus PADR

L'organisation proposée permet une mutation structurelle progressive du PIP rural. Cette organisation permettra d'établir sur de nouvelles bases les budgets d'investissement et de fonctionnement des Ministères au fur et à mesure de l'avancée des réformes et de basculer, au moment opportun, vers les nouvelles responsabilités des structures des Provinces Autonomes.

Le processus PADR propose un modèle de matrice «fonctions-structures» pour formaliser l'organisation du processus cyclique. L'intersection entre une ligne (fonction/activité) et une colonne (structure intervenante) décrit les modalités de réalisation, c'est-à-dire les procédures. Le modèle permet également de lier les étapes PADR au calendrier budgétaire et financier en vigueur.

La matrice «fonction-structure» des niveaux régional et central est présentée ci-après :



Tableau n°1 : Relation entre les fonctions et les structures dans le processus PADR (niveau régional)

STRUCTURES FONCTIONS/ACTIVITÉS	Groupes de Travail du Développement Rural Régional	Provinces Autonomes et Collectivités Décentralisées	
		Conseil Economique et Social	Commissariats Généraux (développement rural, autres...)
1.0 SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS PADR (N - 1) 1.1 Collecte et synthèse 1.2 Mise en forme selon format PADR 1.3 Diffusion/Information	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte les indicateurs des programmes et projets (résultats, impacts) - Collecte les indicateurs économiques - Fait la synthèse selon le format PADR - Distribue le document de synthèse aux Collèges - Organise des réunions - Présente le document (EPP, Provinces Autonomes) 	<ul style="list-style-type: none"> - S'informe - Participe aux réunions 	<ul style="list-style-type: none"> - S'informe - Participe aux réunions
2.0 DIAGNOSTIC DES RÉALISATIONS 2.1 Diagnostic par rapport au référentiel régional 2.2 Diagnostic par rapport aux PADR (N - 1) et (N) 2.3 Écarts par rapport au référentiel régional 2.4 Écarts par rapport au PADR (N - 1) et (N) 2.5 Explication des écarts 2.6 Synthèse des diagnostics et identification d'axes d'orientation	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifie les indicateurs - Analyse l'intégration par rapport au Référentiel Régional (via indicateurs économiques et de développement rural) - Calcule les écarts - Examine les explications des Services Déconcentrés et les observations des Collèges - Identifie/valide les explications - Tient une séance de synthèse et d'identification des axes d'orientation (contraintes, opportunités) - Rédige un document de diagnostic 	<ul style="list-style-type: none"> - S'informe - Participe aux réunions 	<ul style="list-style-type: none"> - S'informe - Participe aux réunions
3.0 ORIENTATION ET ACTUALISATION POUR PADR (N) ET PADR (N + 1) 3.1 Recadrage du Référentiel Régional et des programmes/projets 3.2 Actualisation du système de gestion des priorités 3.3 Mesures urgentes pour PADR (N) 3.4 Actualisation des programmes/projets pour PADR (N + 1)	<ul style="list-style-type: none"> - Conduit une analyse intégrée des indicateurs économiques et du diagnostic - Actualise le référentiel régional et le système de gestion des priorités - Actualise la liste priorisée des opportunités et contraintes - Actualise les programmes et projets - Elabore les actions/mesures 	<ul style="list-style-type: none"> - S'informe - Participe aux réunions 	<ul style="list-style-type: none"> - S'informe - Participe aux réunions
4.0 MISE EN FORME PRDR (N + 1)	<ul style="list-style-type: none"> - Elabore le PRDR (N + 1) - Transmet le document PRDR (N+1) à l'EPP après validation PA(CES)/CTD 		
5.0 SOUMISSION AUX PROVINCES AUTONOMES (CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL; CES)	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuse aux Collèges - Soumet aux PA (CES) 	<ul style="list-style-type: none"> - Examine le PRDR - Emet des recommandations - Rend compte aux autorités compétentes pour validation 	<ul style="list-style-type: none"> - Valide le PRDR pour les composantes sur financements décentralisés

Tableau n°2 : Relation entre les fonctions et les structures dans le processus PADR (niveau national)

STRUCTURES FONCTIONS/ACTIVITÉS	Groupe Thématique Central	Equipe Permanente de Pilotage	GOUVERNEMENT	
			Ministères concernés par le Développement Rural	CIOV
6.0 ACTUALISATION DU RÉFÉRENTIEL NATIONAL ET DU SYSTÈME DE GESTION DES PRIORITÉS	<ul style="list-style-type: none"> - Mène des réflexions spécifiques à la demande de l'EPP et/ou suite aux travaux des GTDR 	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte les indicateurs économiques nationaux - Analyse les tendances - Identifie les éléments pertinents permettant d'actualiser le Référentiel National - Intégrer les éléments des PRDR - Effectue un ajustement du Référentiel National du développement et le système de gestion des priorités 		
7.0 ACTUALISATION COMPOSANTES GTC	<ul style="list-style-type: none"> - Conduit un diagnostic des réalisations sur les thèmes centraux PADR (N - 1) et (N) - Identifie des axes de recommandation 	<ul style="list-style-type: none"> - Met en place des GTC sur des réflexions spécifiques identifiées lors des travaux des GTDR ou sur de nouveaux thèmes d'intérêt général 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectue la synthèse des réalisations des programmes/ projets et actions sur les thèmes 	
8.0 ACTUALISATION ET VALIDATION TECHNIQUE DU PADR (N + 1)		<ul style="list-style-type: none"> - Met en cohérence les PRDR régionaux et les résultats des travaux des GTC par rapport au Référentiel National et au système national de gestion des priorités - Identifie les mesures urgentes - Elabore le PADR (N + 1) (programmes/projets, échéancier, acteurs...) 		
9.0 VALIDATION POLITIQUE DU PADR				<ul style="list-style-type: none"> - Valide les mesures et le document PADR (N + 1)
10.0 RÉVISION DU PROGRAMME DES DÉPENSES PUBLIQUES			<ul style="list-style-type: none"> - Centralise - Elabore le plan de financement (sources/ montants) 	<ul style="list-style-type: none"> - Valide le PDP

Le modèle formalisé par la matrice amène les remarques fondamentales suivantes :

- a) la pertinence de l'approche participative dépend analytiquement de la validité de la représentativité préconisée et de la capacité des collègues à s'ériger en vrais partenaires;
- b) il sera indispensable d'orienter progressivement le processus PADR vers une intégration des niveaux
- c) central, provincial, régional, intercommunal, communal, etc, pour améliorer la couverture nationale et la portée de l'approche choisie ;
- d) la Société Civile, notamment les opérateurs économiques et les organisations paysannes devront, par un même processus d'accroissement volontaire de leur capacité d'acteurs crédibles, être présents dans les paliers décisionnels d'orientation et de gestion du développement rural, voire du développement économique régional.

En terme de modalités pratiques, l'approche adoptée doit privilégier la réflexion et la décision au niveau le plus décentralisé. La description des travaux de réflexion débute au niveau décentralisé à une année (N) après exécution des actions préconisées par le PADR de l'année précédente (PADR (N-1)) afin d'aboutir à l'élaboration et l'actualisation du PRDR de l'année (N+1), y compris la réorientation à donner aux actions en cours pour l'année (N). Toujours au cours de l'année (N), les travaux des GTDR sont agrégés au niveau de l'EPP pour aboutir après validation du Gouvernement, au PADR de l'année (N+1), y compris les mesures urgentes de correction du PADR de l'année en cours (N).

L'évolution chronologique des étapes de formulation du PADR figure dans le tableau suivant:

Tableau n°3 : LES FONCTIONS RELATIVES A LA FORMULATION DU PADR

Fonctions N°	Brèves descriptions des fonctions	Résultats	Structures concernées
01	Faire l'inventaire et analyser les Projets et Programmes (P/P) opérant dans la région relevant du GTDR	Inventaire avec fiches de projets et connaissance opérationnelle des P/P et résultats d'analyse	GTDR, ST/GTDR
02	Procéder à l'inventaire ou à l'actualisation des besoins sur la base d'inventaire des contraintes régionaux	Inventaire des besoins et recommandations	GTDR, ST/GTDR
03	Faire une première priorisation des besoins en vue de décider ceux qui doivent être formulés en priorité en projets, programmes (P/P)	Liste priorisée des P/P à mener	GTDR, ST/GTDR et Communes
04	Formulation d'une proposition de PRDR, groupant les actions retenues	Proposition de PRDR contenant des projets et programmes priorisés et chiffrés	GTDR, PA et Communes
05	Validation du PRDR priorisé au niveau régional et proposition de financement, y compris les contributions du secteur privé et des Provinces Autonomes	PRDR validé	GTDR, PA, CES
06	Transmission du PRDR validé à l'EPP	PRDR validé transmis	GTDR
07	Revue des PRDR par l'EPP, ajustement si nécessaire en concertation avec les GTDR et validation technique par les départements ministériels concernés	PRDR validé techniquement	EPP, départements concernés
08	Mise en cohérence des PRDR et des travaux GTC pour l'élaboration du PADR	PADR élaboré	EPP, SP/EPP
09	Transmission du document PADR aux bailleurs de fonds et aux GTDR pour observations	PADR transmis	EPP
10	Révision du PADR tenant compte des observations éventuelles	PADR validé techniquement	EPP, SP/EPP
11	Validation par le CIOV du PADR	PADR validé	CIOV
12	Définition de l'enveloppe financière allouée au développement rural et sa répartition régionale (dans le cadre du PIP)	Proposition d'enveloppe financière avec sa répartition	Ministères concernés, MinFin, MinBudget, EPP
13	Révision des PRDR suivant enveloppe financière allouée	Proposition de PRDR révisé	PA, GTDR, ST/GTDR
14	Validation PRDR révisé	PRDR révisé validé	PA, CES
15	Globalisation nationale des PRDR révisés	Proposition PADR revu	EPP, SP/EPP
16	Validation PADR révisé	PDR validé	CIOV
17	Inscription du PADR au PIP	PADR inscrit au PIP	Min.concernés, MinFin, MinBudget
18	Exécution du PADR et des P/P par les structures publiques et privées	PADR exécuté	Administrations, organisations paysannes, secteur privé
19	Suivi de la mise en œuvre des P/P	Rapports d'activités des P/P	Ministères, EPP, GTDR, PA, BdF
20	Transmission des documents de suivi à l'EPP	EPP capable du suivi de l'exécution des P/P du PIP	GTDR, PA
21	Suivi-évaluation du PADR et synthèse générale de l'exécution (mise à jour de la lettre de politique de développement rural)	Rapport de synthèse annule de l'EPP LPDR mise à jour	EPP, Ministères
22	Approbation du rapport de synthèse annuel, orientations pour l'avenir et la LPDR mise à jour	Rapport de synthèse annuel approuvé et orientations adoptées, LPDR mise à jour approuvée	CIOV

5.1.4 Description sommaire du circuit des informations

La description sommaire du circuit des informations du processus PADR se présente comme suit :

Etape 1 : Synthèse des réalisations du PADR N - 1

En année (N), les différents collèges du GTDR effectuent la collecte et la synthèse des réalisations pour l'année (N-1) :

- des fiches de suivi-évaluation (indicateurs de résultat, d'impact...);
- des résultats spécifiques des projets et programmes (P/P) régionaux et des autres actions du PADR ;
- des indicateurs économiques régionaux à partir des statistiques économiques régionales du développement rural.

Cette synthèse est rédigée et structurée selon un format qui permet de comparer les résultats aux prévisions du PADR (N-1). Elle comprend les objectifs et les réalisations ainsi que les explications des écarts tant par les acteurs. Cette synthèse des résultats est diffusée auprès de chacun des cinq (5) Collèges pour une réflexion interne avant une mise en commun au niveau du GTDR lors des étapes suivantes.

Etape 2 : Diagnostic des réalisations

Avec l'appui de son Secrétariat Technique, le GTDR établit un diagnostic des réalisations. Il analyse l'intégration des réalisations, après vérification des indicateurs, par rapport au Référentiel Régional et par rapport aux prévisions des PADR (N-1) et (N). Il calcule les écarts, examine et valide ou commente les explications données par les différents acteurs. Une note de synthèse des réalisations et des diagnostics ainsi que l'identification des axes d'orientation est rédigée.

Etape 3 : Orientation et actualisation du PADR (N + 1) et du PADR (N)

Le GTDR procède à un nouveau cadrage du Référentiel Régional qui comprend les objectifs économiques et le système de gestion des priorités. Les programmes et projets sont revus à **tous les niveaux** suivant ce cadrage. Il analyse de manière intégrée les indicateurs économiques et le diagnostic des réalisations effectuées en étape 2. L'exercice d'identification et de priorisation axé sur l'analyse de l'environnement spécifique des produits (opportunités et contraintes) permet d'actualiser les actions (programmes, projets et mesures) pour l'élaboration du PADR (N+1 et N).

Etapes 4 et 5 : Mise en forme et diffusion du PRDR (N + 1)

Le PRDR actualisé est transmis :

- à chacun des cinq (5) Collèges pour information ;
- à l'EPP pour validation technique et pour servir d'éléments de base à l'actualisation du PADR;
- aux autorités des Provinces Autonomes pour observation, émission de recommandations et validation.

Etape 6 : Actualisation du Référentiel National

L'EPP analyse les PRDR transmis par les GTDR et en identifie les éléments pertinents permettant d'actualiser le Référentiel National et le système national de gestion des priorités en tenant compte des indicateurs économiques et sociaux nationaux.

Etape 7 : Nouveaux thèmes de réflexion en GTC

Suivant les résultats des actions menées au niveau de régions soit à travers les ateliers GTDR, soit à travers les projets et programmes mis en œuvre, de nouveaux

thèmes de réflexion seront menées en GTC. Un diagnostic des réalisations sera réalisé afin d'actualiser les composantes du PADR concernées, les éléments de base de cette analyse sont :

- les fiches de suivi/évaluation consignant les résultats et les impacts ;
- la synthèse des réalisations et des effets des mesures par les services des Ministères concernés ;
- les éléments apportés aux PRDR (N+1) actualisés.

Des axes de recommandation, des mesures et actions prioritaires sont alors identifiés et intégrés dans les travaux de mise à jour du PADR.

Etapes 8 à 10 : Actualisation du PADR, validation politique et revue du Programme des Dépenses Publiques

L'EPP assure la synthèse et la mise en cohérence des travaux des GTC et des GTDR pour l'identification des mesures urgentes et pour l'élaboration du PADR qu'elle transmet au Gouvernement pour validation (N+1).

La révision du Programme des Dépenses Publiques (PDP) constitue alors la dernière étape du processus.

5.1.5 Les produits du PADR

Le document élaboré dans le cadre de ce processus est retenu comme PLAN D'ACTION NATIONAL et sert de référentiel à tous les programmes et projets de développement rural. Les produits du PADR et des activités qui résultent dans ces produits sont de trois types :

- des propositions de législation et de règlements (par exemple : les règles de classification de qualité de produits agricoles qui permettent de mieux commercialiser et exporter, les systèmes de quarantaine pour des

intrants biologiques, la législation relative aux coopératives, la législation de la TVA sur les intrants agricoles, etc...)

- des propositions de mesures relatives à la réforme et à la réorganisation des départements ministériels chargés du secteur, à leurs procédures de fonctionnement dans le cadre de la nouvelle donne de la mise en place des provinces autonomes ;
- des projets et programmes à exécuter suite aux travaux des GTDR et dans certains cas des GTC.

Du PADR et de ses activités vont donc émerger des demandes de financement pour des programmes et projets dans différentes régions, des différents types de mesures, interventions et investissements dans le secteur public, des programmes de recherche agronomique, des études et autres activités d'intérêt national dont les résultats peuvent contribuer au développement rural.

5.2. CONDITIONS DE VIABILITE

5.2.1 Couverture nationale du PADR

Le référentiel unique du développement rural est établi pour toutes les structures, tous les acteurs directs ou indirects et tous les partenaires économiques, techniques et financiers.

Les principaux éléments qui doivent générer des actions et choix immédiats pour consolider les acquis actuels du processus sont:

- la mise en oeuvre rapide des actions prioritaires validées ;
- le renforcement du processus et des capacités institutionnelles des structures impliquées à tous les niveaux (GTDR, communes, communautés villageoises, ...) ;
- la couverture totale du pays ;

- la volonté des structures impliquées et des acteurs de respecter la régionalisation du PIP;
- l'implication des GTDR et des Autorités Régionales au processus d'évaluation des actions (programmes/projets...);
- le choix de mesures, de réglementations et de réformes incitant l'émergence des acteurs privés du secteur rural.

l'évolution des différentes actions tant au niveau national (travaux des GTC) que régional (mis en oeuvre des PRDR).

Il sera procédé à une large diffusion du référentiel PADR, des résultats des travaux des GTC et des PRDR.

5.2.2 Recommandations sur la mobilisation des ressources

Un processus de l'envergure du PADR dont on connaît l'importance des enjeux pour le pays ne peut se réaliser dans les meilleures conditions sans un socle stable de ressources humaines, matérielles et financières.

Il est donc opportun de définir, à partir de l'organisation proposée, les niveaux quantitatif et qualitatif des ressources à mobiliser ainsi que les éventuelles sources de financement, qu'il s'agisse d'investissements ou de dépenses de fonctionnement, pour rendre opérationnelles les différentes structures à tous les niveaux (national et régional).

5.2.3 Suivi / évaluation

L'existence d'un système de suivi-évaluation fait partie des conditions de viabilité et de pérennisation du processus PADR. Des indicateurs d'activités, de résultats et d'impact doivent être définis et un calendrier approprié de suivi-évaluation sera conçu.

Ce processus implique la nécessité de la mise en place d'appuis supplémentaires (assistance, renforcement des capacités des structures, consolidation des méthodes et outils proposés...).

5.2.4 Publications périodiques du PADR

Le Plan d'Action pour le Développement Rural sera revu annuellement en intégrant



ANNEXES

Annexe 1: Décret n° 99-022 portant institutionnalisation du processus d'élaboration du PADR

REOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana

GOUVERNEMENT

DECRET N°99-022
portant institutionnalisation du processus
d'élaboration du Plan d'Action de Développement
Rural (PADR).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la Constitution.

Vu le Décret N° 98-522 du 23 Juillet 1998 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Vu le Décret N° 98-530 du 31 Juillet 1998 portant nomination des Membres du Gouvernement.

En Conseil de Gouvernement.

D E C R E T E :

Article premier Le PLAN D'action de développement rural, ci-après désigné PADR, est un cadre permettant de concevoir, définir et orienter les stratégies et les programmes de développement rural à Madagascar. Il est retenu comme PLAN D'ACTION NATIONAL et est le référentiel à tous les programmes et projets de développement rural.

Article 2 Le PADR est élaboré suivant un processus participatif d'élaboration, de planification et de priorisation des actions à mener pour le développement rural. Il vise la mise en œuvre et le suivi des mesures, programmes et projets spécifiques, initiés par les structures administratives, avec la participation du Secteur Privé, des Groupements Associatifs Paysans et diverses Organisations Non Gouvernementales.

Article 3 Les organes responsables du processus d'élaboration du PADR sont :

- le Comité Interministériel d'Orientation et de Validation (CIOV)
- l'Equipe Permanente de Pilotage (EPP) assistée d'un Secrétariat Permanent (SP).

Article 4 Le CIOV, présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et constitué par les Ministres chargés de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et des Ressources Halieutiques, des Eaux et Forêts, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Ville, de la Recherche Scientifique, de l'Economie et des Finances, a pour mission de valider le PADR proposé par l'EPP et d'orienter les activités de cette dernière.

Article 5 L'EPP est constituée par un Représentant du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et les Secrétaires Généraux des Départements ministériels énumérés à l'Article 4 ci-dessus, ainsi que de personnes du Secteur Privé et du Secteur Public, choisies en raison de leur compétence particulière.

Les Membres de l'EPP sont nommés par Arrêté du Premier Ministre, leurs fonctions ne sont pas rémunérées.

Article 6 Dans le cadre de sa mission générale d'élaboration du PADR, l'EPP est particulièrement chargée de :

- de recenser, diagnostiquer et examiner les politiques et programmes de développement sectoriel existants,
- d'enregistrer et examiner les propositions émanant du Secteur Privé, des Organisations Non Gouvernementales et des différents Groupements Associatifs Paysans.

- d'harmoniser les interventions des différents partenaires au développement régional ou national.
- d'appuyer l'intégration des projets d'investissement privés dans le contexte de la programmation du développement rural.
- d'initier la programmation participative régionale pour le développement rural.

Article 7 Les réunions de l'EPP sont convoquées, animées et présidées par un Président nommé par Arrêté du Premier Ministre.

L'EPP est assistée d'un Secrétariat Permanent (SP) chargé de mettre en forme toutes les documentations nécessaires aux travaux de conception, de discussions et examens thématiques et d'élaboration du PADR, et d'un gestionnaire de crédit responsable de la comptabilisation de toutes les opérations.

Les Membres du SP, issus de l'EPP sont désignés suivant des procédures internes. L'EPP peut faire appel à une assistance externe pour appuyer le SP.

Article 8 Dans le cadre des actions à mener au titre du PADR, l'EPP met en place en tant que besoin aux niveaux central et régional, des groupes de travail et de réflexion dénommés respectivement « Groupes Thématiques Centraux » (GTC) et « Groupes de Travail de Développement Rural régionaux » (GTDR), dont le mode de fonctionnement et les attributions sont définis par Arrêté Interministériel.

L'EPP peut également s'appuyer sur des organes existants.

Article 9 Les dépenses occasionnées par les travaux de l'EPP, des GTC et des GTDR sont supportées par les crédits alloués au PADR.

Article 10 Le Vice-Premier Ministre, chargé du Budget et du Développement des Provinces Autonomes, le Ministre des Finances et de l'Economie, le Ministre de l'Agriculture, le Ministre de l'Elevage, le Ministre de la Pêche et des Ressources Halieutiques, le Ministre des Eaux et Forêts, le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Ville, le Ministre de la Recherche Scientifique, le Ministre de l'Environnement sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Madagascar.

Fait à Antananarivo, le 20 Janvier 1999

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Ministre des Finances et de l'Economie

ANDRIANARIVO Tantely

Le Vice-Premier Ministre,
Chargé du Budget et du Développement
Des Provinces Autonomes

RAJAONARIVELO Pierrot

Le Ministre de la Pêche
et des Ressources Halieutiques

HOUSSENE Abdallah

Le Ministre de l'Aménagement
Du Territoire et de la Ville

RAMANANTSOA Herivelona

Le Ministre de l'Environnement

ALPHONSE

Le Ministre de l'Agriculture

RAVELOARIJAONA Marcel

Le Ministre de l'Elevage

RAKOTONDRASOA

Le Ministre des Eaux et Forêts

RAJOHNSON Rija

Le Ministre de la Recherche Scientifique

SOLAY RAKOTONIRAINY Georges

Crédit Photos:

p.2 : Y. Acker (Mye); p.5: F. Rasolo; p.8: IRRI-FOFIFA; p.9: UCOM/FOFIFA; p.13: UCOM/FOFIFA;
p.21: UCOM/FOFIFA; p.23: UCOM/FOFIFA; p.27: UCOM/FOFIFA; p.28 haut: E.F. Andriamahenina;
p.28 bas: Primature; p.29: DRFP/FOFIFA; p.30 haut: ONE; p.30 bas: F.Rasolo;
p.31 haut: UCOM/FOFIFA; p.31 bas: M.Partiot; p.32: UCOM/FOFIFA; p.36: IRRI/FOFIFA;
p.45: M. Partiot; p.66: R.Cabrera/IRRI; p.68: ONE; p. 70: ONE; p.73: F. Rasolo; p.80: M.Partiot
Couverture: F. Rasolo